

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte de gestion 2024	8
II.	Approbation du compte administratif 2024.....	8
III.	Affectation du résultat de l'exercice 2024	8
IV.	Attribution d'un mandat spécial.....	30
V.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement pour l'année 2025	32
VI.	Tarifs de la sortie automnale organisée par la Maison de quartier Jacques-Brel	33
VII.	Avenant n°1 aux conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)	33
VIII.	Avenant à la convention constitutive de groupement de commande en vue de la passation de marchés publics et d'accords cadres entre les membres adhérents au service commun des carrières souterraines	36
IX.	Mise en œuvre de la vidéooverbalisation.....	36
X.	Convention entre la ville et Kéolis Lille Ilévia dans le cadre de la sécurisation des transports.....	42
XI.	Créances éteintes 2025.....	43
XII.	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – actualisation des tarifs applicables en 2026.....	44
XIII.	Autorisation de signer les marchés.....	44
XIV.	Convention entre la commune de Villeneuve d'Ascq et l'association l'Amicale du personnel communal de Villeneuve d'Ascq (APCVA).....	45
XV.	Affectation d'une subvention exceptionnelle au club de Handball de Villeneuve d'Ascq (HBCV)	45
XVI.	Première affectation des crédits destinés aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2025	47
XVII.	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Du	

Héron » pour le concours des chevaux de trait	48
XVIII. Nouvelles modalités de mise à disposition à titre payant des équipements sportifs municipaux pour les lycées	49
XIX. Mise à jour des tarifs de l'imprimerie municipale	51
XX. Mise en place d'un règlement intérieur et d'un règlement des études pour l'école de musique municipale.....	51
XXI. Expérimentation de la mise en œuvre de l'ordonnance verte à Villeneuve d'Ascq	52
XXII. Subvention octroyée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing dans le cadre d'un appel à projet, volet nutrition et activité physique	56
XXIII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la santé au titre de l'année 2025.....	56
XXIV. Affectation de crédits destinés à l'Association pour la gestion des services spécialisés (AGSS) de l'Union départementale des associations familiales du Nord (UDAF) œuvrant dans le domaine de la parentalité	57
XXV. Deuxième affectation de crédits destinés aux associations sportives – aides aux bourses aux jeunes et adult'sport	57
XXVI. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la coopération internationale.....	58
XXVII. Affectation de crédits de fonctionnement destinés aux associations et établissements culturels pour l'année 2025.....	58
XXVIII. Affectation de crédits destinés au soutien des structures d'économie sociale et solidaire au titre de l'année 2025.....	59
XXIX. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat au titre de l'année 2025.....	59
XXX. Affectation des crédits aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2025	61
XXXI. Deuxième affectation des crédits destinés aux associations développant le lien social et les activités de proximité au titre de l'année 2025.....	62
XXXII. Deuxième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du handicap.....	62
XXXIII. Contrat ORE (Obligation réelle environnementale) pour la protection de deux hêtres verts sur une propriété située rue des Fusillés (cadastré section NS N°152 avant division).....	63
XXXIV. Déclassement du bien initialement cadastré section MS n°1 depuis cadastré section MT 635 situé rue de la Liberté	64
XXXV. Acquisition par la Ville d'une parcelle de terrain située 109 rue Gaston Baratte	64

XXXVI. Renouvellement du partenariat entre la ville de Villeneuve d'Ascq et un groupement de producteurs de fruits et légumes locaux pour la vente de paniers à destination des agents municipaux de la Ville	65
XXXVII. Renouvellement du dispositif d'écoute et de signalement des actes de violence, d'atteintes à l'intégrité physique, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du centre de gestion du Nord (CDG 59)	66
XXXVIII. Création d'un emploi non permanent en contrat de projet	67
XXXIX. Suppression d'emplois	67
XL. Autorisation de recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents	68
XLI. Modification du temps de travail d'un emploi contractuel de droit public à durée indéterminée pour l'école de musique de Villeneuve d'Ascq	68
XLII. Actualisation du tableau des emplois permanents	69
XLIII. Signature d'une convention de coopération entre la Ville de Sainte Marie à Madagascar et la Ville de Villeneuve d'Ascq	69
XLIV. Affectations des crédits destinés aux associations oeuvrant en faveur des personnes en difficulté au titre de l'année 2025	70
XLV. Deuxième affectation de crédits destinés aux structures oeuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2025	70
XLVI. Mise en place d'une tarification pour le marché de Noël et Fossilium	70
XLVII. Partenariat entre la Ville et le Département du Nord – Forum antique de Bavay	71
XLVIII. Adhésion à l'association des Conservatoires de France	71
XLIX. Affectation des crédits destinés aux associations oeuvrant dans le domaine de la lecture publique et de l'écriture	71
L. Affectation des crédits destinés aux associations oeuvrant dans le domaine du jumelage	72
LI. Convention partenariale avec Citéo Ademn pour la mise en place de la médiation hybride	72
LII. Affectation des crédits destinés à l'AIASM (association intercommunale d'aide aux victimes et de la médiation) oeuvrant dans le domaine de la médiation au titre de l'année 2025	73
LIII. Avenant n°1 à la convention de logement temporaire jeune 18-25 ans convention partenariale entre la ville de Villeneuve d'Ascq et le foyer de jeunes travailleurs (FJT) AROUET de l'association ARELI	73
LIV. Avenant à la convention entre la ville de Villeneuve d'Ascq et l'Auberge de jeunesse Stéphane HESSEL	74
LV. Affectation des crédits aux associations oeuvrant dans le domaine des	

droits de l'Homme.....	74
LVI. Affectation de crédits destinés au soutien des structures œuvrant dans le domaine universitaire et de la vie étudiante au titre de l'année 2025	78
LVII. Vente de jeux et jouets de la ludothèque Vaisseau Fantôme.....	79
LVIII. Approbation du règlement du jeu concours « Mes courses à vélo ».....	80
LIX. Accord de confidentialité entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et la société Orange dans le cadre de la fermeture de son réseau de boucle locale cuivre	80
LX. Réaménagement de la M700 entre la M6D et la M952 et création d'un aménagement cyclable à Hem et Villeneuve d'Ascq	81
LXI. Chemin des visiteurs – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la métropole européenne de Lille et la ville de Villeneuve d'Ascq	86
LXII. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	87

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 48.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Bonsoir mes chers collègues, je demande aux derniers arrivés de s'installer, s'il vous plaît. Je vais procéder à l'appel.

Présents :

Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN (arrivée à 19 h 20), Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID (arrivée à 19h15), Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS (arrivée à 18 h 57), Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE (arrivée à 19 h 07), Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, Jean-Michel MOLLE, David DIARRA, Annick VANNESTE, Patrice CARLIER, Didier MANIER (arrivée à 18 h 52), Benoît TSHISANGA, Saliha KHATIR, Graziella MOENECLAHEY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT, Stéphanie LEBLANC, Charles ANSENS, Sébastien COSTEUR (arrivée à 19 h 19), Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Hélène HARDY, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON.

Absents :

Gérard CAUDRON, excusé donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Lahanissa MADI, excusée donne pouvoir à Sylvain ESTAGER ; André LAURENT, excusé ; Dominique FURNE, excusée donne pouvoir à Chantal FLINOIS ; Philippe DOURCY, excusé donne pouvoir à Jean PERLEIN ; Nathalie PICQUOT, excusée donne pouvoir à Alexis VLANDAS ; Charlene MARTIN, excusée donne pouvoir à Christian CARNOIS ; Alizée NOLF, excusée donne pouvoir à Valérie QUESNE ; Dominique GUERIN.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je rappelle que vous pouvez faire un pouvoir si vous devez quitter la séance avant la fin. Vous vous adressez à Mme CARLIER qui est derrière moi.

Nous allons nommer un secrétaire de séance. Je demande à Mme Violette SALANON si elle en est d'accord et s'il n'y a pas d'objection dans la salle. Pas d'objection ? Merci.

Violette SALANON est désignée secrétaire de séance.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Vous devrez signer des papiers dans la semaine. Nous avons 62 délibérations à l'ordre du jour. J'ai oublié quelque chose. Pardon : annonce de la constitution d'un nouveau groupe dénommé LFI et composé de deux conseillers : Antoine MARSZALEK et Catherine BOUTTE. C'est bien cela ? Allez-y.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Je veux bien prendre la parole, d'abord pour remercier les camarades du groupe ACCES avec qui nous avons partagé

descombats importants depuis le début de ce mandat, même si des divergences stratégiques sont apparues et qu'elles se sont soldées par la décision de scinder le groupe en deux. De ce fait, nous annonçons aujourd'hui la création d'un groupe La France insoumise qui portera la voix de tous les dégoûtés de la politique et des quartiers populaires puisque dans cette ville il y a urgence car pendant que beaucoup se taisent, nous voyons s'installer des pratiques et des propos indignes. Lorsque nous apprenons par voie de presse que M. le Maire dit à son propre adjoint que c'est la France qui l'a fait, nous entendons un écho colonial, une hiérarchie entre les vrais Français et les autres...

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

M. MARSZALEK !

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

(...) Lorsque ce même maire fait tourner sur ses réseaux des visuels affirmant que les femmes voilées font chier le monde, ce n'est pas seulement une faute morale, c'est de l'islamophobie...

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

M. MARSZALEK ! M. MARSZALEK ! M. MARSZALEK ! Vous n'êtes pas place de la République ni à l'Assemblée nationale.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Exactement, mais je prends la parole pour annoncer pourquoi il y a la constitution de ce groupe.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Sylvain.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non, laisse-le finir.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci. Quand il menace physiquement un conseiller municipal de son opposition en disant qu'il veut mettre son poing dans sa gueule devant témoins, il est définitivement sorti de l'arc républicain et toutes ces prises de parole, vous tous, vous auriez dû les dénoncer. Vous ne l'avez pas fait. Nous ne normaliserons ni ces propos, ni ces actes, ni ces logiques et au contraire nous les combattons. J'appelle donc toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans ces combats à prendre position et à nous rejoindre car à ce stade, laisser passer, c'est cautionner.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Non ! Vous êtes à un Conseil municipal, non pas à un débat politique, M. MARSZALEK ! D'accord ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Vous n'êtes pas place de la République, en revanche vous êtes un élu de la

République et cela engage une forme de responsabilité. Si le Conseil se passe comme cela, je vous le dis tout de suite, nous nous levons, nous nous en allons et nous ne participerons pas aux débats, parce que ce n'est pas du niveau d'un élu de la république de tenir ce genre de propos ici, ce soir.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je confirme ce que vous venez de dire, Mme BARISEAU. Vous avez évoqué, Maryvonne GIRARD, Mme BARISEAU, la place de la République et effectivement je voudrais dire un mot sur cet épisode. Dans la mesure où nous avons un nouveau groupe au Conseil municipal, nous pourrions considérer que la chose est plutôt heureuse ; cela participe à la diversité et à l'expression plurielle des débats. Quand ils sont menés normalement, nous en avons l'habitude. Cependant il s'est passé quelque chose place de la République. Sur le fond et sur la forme, je voudrais tout de même souligner deux ou trois points. D'abord des accusations d'une rare violence sur le maire, sur les membres de la majorité municipale : assimilation à l'extrême droite, à un système mafieux, à du clientélisme, à du racisme, à du fascisme, à des élus complices, à des membres de la majorité complices de toutes ces accusations que vous n'avez jamais étayées, que vous n'avez jamais évoquées d'ailleurs en Conseil municipal. On est uniquement sur la forme de l'abjection de l'agression verbale et sur le fond il n'y a strictement rien. La violence des termes, la dimension rance de ces termes, la violence associée, la dimension profondément imbécile au sens littéral du terme, vous ne l'argumentez jamais. Il n'y a rien là-dedans.

Et puis, il y a la forme. Il y a la forme. Je le répète, nous ne vous avons jamais vu en Conseil municipal vous exprimer sur ces questions-là. C'est même plutôt l'inverse : vous saluez les complices que vous évoquez. Vous êtes quelqu'un de très courtois, de très gentil. Un véritable chaton. C'est ça votre conception de la lutte contre les thèmes que vous prétendez porter ? Quand même, cela interpelle. Vous l'avez effectivement fait face à une foule, place de la République. Et vous avez, avec une violence verbale assez remarquable, diffusé la chose sur les réseaux sociaux. Pas comme un moment de débordement mais comme un véritable feuilleton. Première prise de parole et il y aura un épisode n° 2 ; vous avez feuilletonné la chose. Moi, je vais simplement vous dire, Monsieur, que j'ai un collègue, prof d'histoire, qui aurait eu le même âge que moi aujourd'hui, qui a été pourri sur les réseaux sociaux parce qu'il enseignait ce que j'enseigne, exactement de la même façon d'ailleurs : la défense de la laïcité. Et un jour, il est sorti de son établissement, il s'est fait poignarder, on a détaché la tête de son corps et il s'appelait Samuel PATY. Voilà. Et quel a été le process engagé ? La diffamation. La merde. La connerie balancée sur des réseaux sociaux. L'appel à la haine. C'est ce qu'a démontré toute l'enquête. Quelques propos abrutis, infondés qui ont abouti à l'un des pires drames symboliques pour la république. Et ce que vous avez fait place de la République, c'est mettre une cible dans le dos d'un Conseil municipal et du maire en particulier. Cela ne mérite que la condamnation, que le mépris pour le crétinisme de la démarche. J'insiste : le crétinisme de la démarche. Et les conséquences que nous imaginons bien par rapport au débat public. Effectivement, un groupe qui se crée dans un Conseil municipal, cela peut être une bonne chose, mais dans cette forme-

là, c'est abject.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Sylvain. Je vais essayer de reprendre. Vous avez reçu le PV de la séance précédente ainsi que l'état des présences des élus dans les instances municipales et du CCAS qui ont été remis aux présidents de groupes. Est-ce qu'il y a des objections sur le PV du dernier Conseil municipal ? Pas d'objection ? Merci. Donc tout le monde approuve.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je reviens sur mes 62 délibérations. Nous allons commencer par Sylvain ESTAGER pour l'approbation du compte de gestion, l'approbation du compte administratif et l'affectation du résultat 2024.

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

III. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Un diaporama est projeté.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Merci Maryvonne. La présentation va se faire un peu comme d'habitude. Je ferai la présentation et nous voterons séparément. C'est ce qu'il y a de plus simple. J'ai prévu d'inclure, comme nous l'avons dit, un point, un bilan sur l'école de musique. Le compte administratif est le bon moment pour le faire. Je vous propose de faire vraiment la présentation du compte administratif et d'avoir les échanges sur celui-ci et ensuite je vais extraire un petit point afin que nous puissions avoir un échange complémentaire, si vous le souhaitez, sur la question de l'école de musique. Ce compte administratif, je vais le présenter assez rapidement parce que la proximité avec le rapport d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif font que les choses qui y sont contenues ont été déjà largement esquissées et qu'il n'y a pas de véritables nouveautés à évoquer. Je vais me concentrer sur les points saillants, sur les éléments importants. C'est pour cela que pour une fois, la présentation sera sans doute quelque peu raccourcie.

Je remercie évidemment les services qui ont préparé les documents, le diaporama, Corinne BERGERET, Hayad DAOUADJI en particulier et évidemment ceux qui les accompagnent. Il est extrêmement important, je le répète, d'avoir le souci permanent d'avoir une espèce de pédagogie de la chose car nous savons à quel point aujourd'hui les questions budgétaires, les questions financières conditionnent les débats politiques.

Comme nous en avons l'habitude, quelques éléments en introduction qui vont tout de

suite cadrer les faits saillants à présenter. Vous allez d'abord voir dans ce compte administratif qu'il y a une fiscalité locale qui est faussement dynamique. On pourrait croire qu'elle est dynamique à 3.8 points de majoration mais nous verrons que cela est tout à fait relatif. Sur la deuxième diapositive, vous avez l'un des autres enjeux essentiels qui est évoqué ici, à savoir le 012, l'évolution de la masse salariale. Cette dernière va atteindre presque 64 millions d'euros pour la collectivité avec une augmentation cette année de 4,5 millions. Nous allons évidemment expliquer ces évolutions et cadrer les choses. Sur la diapositive suivante, vous allez à l'essentiel. Je rappelle que lors du BP 2024, y compris pour celui de 2025, il y avait une vraie inquiétude sur l'évolution de nos finances parce que le delta entre les dépenses de fonctionnement et les recettes était en train de se contracter et que nous rentrions dans une zone potentiellement turbulente. Ici, vous voyez tout de suite qu'en 2024, nous avons retrouvé une certaine respiration avec un résultat d'exercice à hauteur de 10,7 millions. Le graphique qui vous est présenté ici est assez démonstratif. Il s'agit d'une bonne nouvelle car nous évitons une dégradation continue qui était redoutée, une fragilisation des finances. Bonne nouvelle à relativiser et nous allons l'expliquer en détail en quatre axes : d'abord le fonctionnement et l'investissement, puis nous ferons le point sur les grands équilibres afin de nous projeter sur la préparation budgétaire future.

➤ **La section de fonctionnement**

▪ **Les dépenses**

La dynamique présentée sur le diaporama est assez claire : 98,8 millions d'euros, augmentation de 1,8 % avec un taux de réalisation de 95 %. Ce dernier est parfaitement satisfaisant. Il traduit la préparation sincère du budget primitif qui est la nôtre et vous en avez l'habitude. L'évolution à la hausse n'est pas liée à des dépenses qui s'accroissent par déploiement non maîtrisé ou excessif de politiques publiques mais cela est évidemment lié à l'inflation comme nous l'avons déjà vu et nous allons encore le voir. Sur la diapositive que vous avez ici, vous voyez tout de suite les deux éléments qui ont été présentés en propos liminaire : les charges à caractère général qui vont se contracter, les charges de personnel qui augmentent de façon considérable. Détaillons la chose.

Les charges à caractère général : je vais très vite, je ne vais pas vous les égrainer les unes après les autres. Il y a une certaine stabilité pour certaines charges. L'essentiel, ce sont les fluides. Sur ceux-ci, nous économisons par rapport à l'année N -1 trois millions d'euros. Attention, ces 3 millions d'euros sont liés à plus de 85 % à la baisse du coût des fluides, la période inflationniste très lourde est passée. Nous retrouvons une forme plus raisonnable de dépenses pour les énergies. Je rappelle que nous n'avons pas fermé de services publics, que nous avons conservé les piscines ouvertes, que nous avons maintenu les dépenses en payant cette charge supplémentaire. Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a une politique de sobriété très forte qui a été déclinée à l'échelle municipale qui s'est poursuivie et qui a aussi produit son petit effet sur l'année dont nous parlons. L'anomalie se réduit fortement mais, attention, le danger c'est qu'en voyant ces charges à caractère général diminuer, on pourrait croire que celles-ci diminuent en général, ce qui est loin d'être

le cas. Les fluides : vraie diminution. En revanche, sur la restauration scolaire, l'entretien des espaces verts, l'éclairage public, sur toute une série d'autres paramètres, nous prenons régulièrement 2 000, 5 000, 10 000 € de dépenses supplémentaires car, comme vous le constatez, le coût de la vie augmente. Même si nous ne sommes pas dans l'année 2022–2023, il y a un effet qui est tout de même prégnant et un risque lié à la situation internationale de ces 15 derniers jours de voir repartir l'anomalie des dépenses énergétiques pour l'année à venir. Structurellement, il faut donc bien avoir conscience que cela fragilise la totalité des budgets des collectivités, pas seulement à Villeneuve d'Ascq, qu'il y a un effet trompe-l'œil en voyant ces charges à caractère général diminuer. En réalité, elles augmentent mais elles diminuent par rapport à l'année N -1 parce que le pic énergétique en termes de dépenses est derrière nous.

Les charges de personnel : il y a une résonance avec ce qui vient d'être dit mais la dynamique est différente. Grosse augmentation (+ 7,6 %) qui vient faire suite à une augmentation continue (en 2022, 5 % ; en 2023, 2,5 % ; en 2024, plus de 7 %). Je rappelle que sur la séquence 2008–2014 les charges de personnel avaient été contenues à une moyenne inférieure à 1 %. Cela veut dire que nous avons toujours eu une culture de la maîtrise, de la rationalisation de la chose. Là, il serait possible de nous dire que nous avons un dérapage au niveau des charges de personnel. Cela n'est absolument pas le cas. Vous avez sur le graphique ici une réalité : évolution des effectifs en équivalents temps pleins et vous voyez qu'il y a une stabilité. Il y a un petit delta qui arrive en 2024 puisque nous avons l'intégration des personnels de l'école de musique mais en réalité, nous fonctionnons avec un effectif constant. Qu'est-ce qui explique cette évolution des charges de personnel ? Des facteurs exogènes et endogènes. Les diapositives vous les résument.

Les facteurs exogènes : nous prenons 300 000 € sur l'augmentation du point d'indice. Je le dis, il s'agit d'une bonne chose. Les personnels communaux ne roulent pas sur l'or. Il n'y a pas de salaires mirobolants dans la fonction publique territoriale et il est normal qu'il y ait des revalorisations dans une situation conjoncturelle – quasi structurelle aujourd'hui – d'inflation et d'élévation du coût de la vie. La reprise des emplois aidés qui ne le sont plus, plus de 400 000 €, les élections, le glissement vieillesse technicité qui pèse à hauteur de 320 000 €. Au total, ces facteurs exogènes à effectifs constants que nous subissons représentent plus de 1,2 million sur la facture du 012.

Les facteurs endogènes : il s'agit d'un choix municipal. Nous avons une double revalorisation du régime indemnitaire qui pèse sur ce compte administratif : d'abord celle de juillet 2023 qui pèse en année pleine en 2024 puis celle qui a été décidée en février 2024. L'ensemble de cette double revalorisation pèse pour 1,6 million sur nos dépenses. Je rappelle que nous n'avons pas voulu verser une prime Macron, le *one shot* décidé par le gouvernement, par le Président pour filer un coup de pouce. Nous avons conscience que l'augmentation du coût de la vie pour les personnels, ce n'était pas sur quelques mois. Nous avons donc choisi de le faire de façon structurelle en travaillant le régime indemnitaire. C'est ce qui explique cette forte augmentation. Je tiens à saluer le travail qui est réalisé par Jean-Michel MOLLE, le

soutien total du Maire sur la question. Quand il s'agit d'aborder la question sociale au niveau du personnel municipal, nous ne faisons pas de fausses promesses. Nous ne roulons pas sur l'or mais nous prenons nos responsabilités. Donc, effectivement, une augmentation qui est parfaitement assumée pour un personnel dont le travail doit être reconnu, qui est en première ligne par rapport aux mécontentements sociaux, par rapport aux difficultés du quotidien. Il n'y a pas de laxisme dans la gestion du personnel municipal. Il n'y a pas de marge de manœuvre. Je rappelle que les services publics se font avec du personnel municipal et je ne connais aucun service qui aujourd'hui serait pléthorique, qui aujourd'hui aurait du personnel à redistribuer ailleurs. Au contraire, tous nos services sont en difficulté parce qu'ils sont appréciés. En période de contraction économique, on se tourne vers la municipalité. Nous travaillons à flux tendu avec des salaires qui ne sont pas des salaires de nantis. C'est pour cela que nous avons fait le choix délibéré de faire cet effort. Il est mérité et il s'agit d'un signal très, très fort que nous envoyons, notamment à ceux qui prônent le fonctionnaire bashing, l'idée que nous pourrions trouver des marges d'économies, que les collectivités municipales dépensent trop. Que la chose soit dite très, très clairement. Nous avons également des effets qui sont induits par rapport à l'intégration et au renforcement de certaines équipes (municipalisation de l'école de musique, renforcement de la politique enfance jeunesse) qui ont pesé aussi davantage.

J'enchaîne sur **les charges de gestion courante**. À 95 %, il s'agit de subventions. Vous connaissez la doxa qui est la nôtre : nous ne touchons pas au monde associatif. Il s'agit d'une des ressources essentielles du vivre ensemble à Villeneuve d'Ascq. Politique de stabilité a minima et nous sommes même allés au-delà comme vous le savez. Vous avez peut-être l'impression de voir cette dépense diminuer mais je vous rappelle que la subvention qui était de 600 000 € votée à l'EMVA n'a été versée qu'à hauteur de 130 000 €. C'est ce qui explique ce delta. Les 470 000 € qui n'ont pas été versés, vous voyez que nous ne les retrouvons pas par rapport à 2023 car en réalité, nous avons pu aider au fil de l'eau sur des projets, sur des politiques à renforcer le monde associatif et aussi le CCAS qui a bénéficié de 37 000 € supplémentaires plus 10 000 à 11 000 € de dépenses qu'il prenait en charge pour payer les inscriptions à l'EMVA qui n'ont pas été prélevés, qui sont restés dans le montant. Donc, en réalité, l'augmentation est plus conséquente pour le CCAS que ce qui est affiché. Nous avons une politique de confortement voire de renforcement du soutien au monde associatif. Et à l'inverse de ce qui se passe dans de nombreuses collectivités, nous ne considérons pas que le monde associatif est une variable d'ajustement. Cela fait partie du modèle singulier de Villeneuve d'Ascq, particulièrement apprécié : un monde associatif qui se bouge, qui se mobilise, qui est d'une richesse et d'une diversité très, très importante. Évidemment, le compte administratif que nous sommes en train d'étudier démontre l'importance que nous y attachons.

Je ne vais pas m'étendre sur **les charges financières**. Vous avez une stabilité peu ou prou. Il y a des petites respirations.

La dette : vous voyez qu'elle est parfaitement maîtrisée. Nous avons un endettement

qui a augmenté d'un petit 2 millions d'euros mais nous restons sur des volumétries qui sont celles du mandat. Cette dette, vous la connaissez, elle est saine. Elle n'hypothèque ni l'avenir ni les marges de réaction en cas de difficultés. Je rappelle qu'il est important de maîtriser la dette. Je suis un apôtre de la dette. Il y a de la bonne dette : quand on investit, quand on prépare l'avenir, mais il ne faut surtout pas s'exposer au monde financier qui pourrait nous matraquer. Je rappelle que la contraction que nous avons connue lors de l'année 2023 à 2024 sur notre autofinancement net nous mettait en fragilité en cas de continuation de dépenses aussi conséquentes sur les fluides, par exemple. Il est donc important de la stabiliser. Elle l'a été ; légère augmentation. Je rappelle que, pour nous, la dette est un outil d'investissement et qu'autant que faire se peut nous sommes en mesure de la mobiliser. Nous faisons partie des Villes qui sont, dans la strate, qui est la nôtre parmi les moins endettées. Il s'agit d'une force pour continuer à faire des politiques publiques et avoir des marges de manoeuvre pour décider et être souverain sur ce que nous mettons en œuvre au sein de la collectivité.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement. Comme vous le voyez, j'ai été assez rapide. Nous allons passer aux recettes. Je le serai encore plus.

▪ **Les recettes**

Nous commençons par la vision d'ensemble des recettes de fonctionnement. On pourrait croire que tout va bien puisqu'elles sont en augmentation de 5,3 millions. Le taux de réalisation peut paraître surprenant à 103,5 %. Nous sommes sur un taux de réalisation qui est toujours supérieur à 100 % parce que nous sommes très, très prudents dans l'estimation des recettes. Il vaut mieux avoir une bonne surprise qu'une mauvaise au moment de la notification des dotations, par exemple. En réalité, nous retrouvons ici un cas particulier que je vais évoquer qui dope un peu ce taux de réalisation. Je rappelle que cette augmentation forte des recettes réelles de fonctionnement est liée en réalité à l'inflation, à un effet fiscal et à une augmentation des dotations qui ne compensent en rien la réalité des dépenses de fonctionnement dans leur augmentation. Nous sommes en dessous de la réalité des dépenses réelles. Nous allons regarder cela.

Produits du domaine et des services : comme vous le voyez, cela augmente. Nous avons conservé des tarifs qui sont globalement très sociaux et très accessibles. Il s'agit là aussi d'une des singularités de la politique municipale. Augmentation de 600 000 € qui est liée à la fréquentation qui augmente. Évidemment, lorsque l'on fréquente davantage les services publics, il y a davantage de recettes mais je rappelle que sur aucun service public, nous faisons du bénéfice et qu'à chaque fois il coûte bien plus que ce qu'il rapporte et qu'en réalité, une augmentation de la fréquentation cela se traduit surtout par une augmentation des dépenses. Nous avons 100 000 € à peu près de reliquats qui ont été traités par les différents services. Un gros travail a été fait et j'ai les remercie de la chose. Cela a été détaillé dans le dossier qui vous a été remis. Voilà pour la première composante.

S'agissant de l'**impôt**, j'irai là aussi vite. Vous avez un dynamisme que j'évoquais en disant que cette recette fiscale est faussement dynamique : + 2,4 millions (3,2 %). Cela est lié à deux mécaniques : la revalorisation légale des bases qui, je le rappelle,

est calculée en fonction de l'inflation ainsi qu'un élargissement de ces bases qui rapporte presque 1,7. Lorsque l'on élargit des bases pour la taxe foncière, ce sont bien sûr des familles, des ménages supplémentaires et plus vous avez de ménages et plus vous avez de dépenses par rapport à l'utilisation des services publics. Donc, là aussi, cela a un coût. Il ne faut pas s'imaginer qu'il s'agit d'une ressource qui est forcément salubre pour les finances de la commune. Nous pourrions aussi signaler le dynamisme de la taxe sur les droits de mutation. L'attractivité de la ville ne se dément pas et vous avez un marché dynamique là-dessus. J'évoquerai simplement la stabilité des versements de la MEL, la diminution de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui est liée à la conjoncture ; quand l'électricité est chère, nous touchons plus sur la taxe finale. Évidemment le delta par rapport à la baisse du coût des fluides nous est favorable. Sur ces différentes recettes, il n'y a rien de véritablement significatif, si ce n'est une augmentation apparente de la fiscalité qui ne couvre pas la totalité de la réalité de l'augmentation du coût de la vie.

Même constat pour **les dotations et différentes participations**. Elles sont en augmentation de 1,8 million. Attention, nous avons là un petit effet levier. La DSU (dotation de solidarité urbaine) est légèrement dynamique (+ 140 000). Toutefois je rappelle que la dotation de solidarité urbaine correspond à des réalités sociales qui sont celles de la ville de Villeneuve d'Ascq où vous avez 70 % des foyers qui ne payent pas l'impôt sur le revenu et 50 % de logements sociaux. Globalement, la stabilité est là. Un cas particulier qui a alimenté le taux de réalisation à 103,5 % : nous avons touché 850 000 € de filet de sécurité par rapport à l'année 2023. Il n'avait pas été inscrit au BP. Le filet de sécurité pour les Villes comme la nôtre, nous espérions pouvoir en bénéficier mais nous n'étions pas en mesure d'avoir la certitude de pouvoir en bénéficier et d'en connaître le montant exact. Nous l'avons obtenu. Cela compense une partie de l'augmentation des fluides. Nous l'avons donc encaissé comme une petite respiration qui, évidemment, va alimenter ce compte administratif. C'était plutôt une bonne nouvelle de le voir se concrétiser. Voilà pour la section de fonctionnement : un pseudo-dynamisme en trompe-l'œil, un équilibre qui est plus satisfaisant qu'en 2023, qui libère quelques marges à la fois pour le budget supplémentaire et pour la préparation du budget 2026 tout en étant, évidemment, dans la limite du raisonnable.

➤ **La section investissement**

Pour commencer, une vision d'ensemble encore une fois : 21 millions de dépenses réelles, 90 % de taux de réalisation, ce qui est très satisfaisant. Vingt et un millions, c'est lorsque nous intégrons les reports à effectuer. Dans le tableau qui vous est présenté sur la diapositive suivante, vous avez les grands travaux qui ont été réalisés. Je ne vais pas vous les égrainer mais simplement souligner que la Rose des Vents pèse évidemment énormément. Il s'agit d'une opération très importante. Nous l'avons également en recettes par rapport aux subventions qui sont versées. Nous retrouvons des opérations d'envergure comme l'église de Flers, le FOS tennis, l'éclairage public, la vidéoprotection, les travaux qui sont réalisés dans les groupes scolaires, la rénovation des différents quartiers. Il y aurait une liste qui serait très longue à réaliser. Nous pourrions illustrer tout ce qui a été accompli au niveau de la ville. Vous savez que nous préférons le faire dans la logique du fil de l'eau toute

l'année présenter des politiques publiques spécifiques en les détaillant. Ce n'est pas ici que nous allons vous présenter le programme de plantations et de végétalisation de la Ville qui est l'un des plus ambitieux de France. Aujourd'hui, je me limite à évoquer les grandes masses. Évidemment, si vous parcourez la ville, si vous regardez ce qui se passe dehors, vous avez une ville qui est en travaux à-peu-près partout. Vous avez des opérations qui sont multiformes dans différents domaines et dans tous les quartiers. Cela est normal. Nous arrivons en fin de mandat et vous savez que le cycle de l'investissement qui a été décalé avec la crise Covid fait que nous devons précipiter et que cela va déborder sur 2026. Il y a une accélération qui est logique. Il s'agit d'une mécanique assez classique.

Vous avez là une diapositive que je ne commente pas car je ne l'aime pas beaucoup. Nous la mettons toujours. La porosité entre les différents domaines est une réalité. Si on croit que l'on n'investit pas du tout sur la politique personnes âgées et retraitées dans la ville, ce serait tout de même une absurdité et à l'inverse on a l'impression que l'on met tout dans la culture ou l'administration municipale. Non, cela ne marche pas comme cela. Il y a évidemment une porosité. C'est dur d'affecter une dépense sur tel ou tel domaine. Donc prudence par rapport à cela ; je le répète souvent.

▪ **Les recettes**

Je serai assez bref là aussi. Je ne vais pas détailler les choses parce que nous l'avons esquissé au moment des différents débats budgétaires.

- 4,9 millions de subventions réalisées, dont 3,4 millions pour la Rose des Vents avec différents partenaires (la MEL, le Département, la Région, l'État) ;
- 4,4 millions à rattacher en report ;
- 7 millions d'emprunts réalisés.

L'essentiel que nous pouvons mentionner, c'est que nous avons un haut niveau d'investissement sur ce mandat qui est maintenu année après année avec quelques grosses opérations qui vont se terminer. La fin de l'été, à l'image de ce que vous avez sur le parvis de l'hôtel de ville et la Rose des Vents qui est juste en face, livrera le résultat d'investissements conséquents qui ont été réalisés et qui sont liés à des choix volontaristes. Je dis simplement que les engagements de mandat ont été très largement tenus. Nous sommes même allés au-delà avec des opérations qui n'étaient pas initialement prévues dans la feuille de route programmatique et sans dégrader la situation financière, sans jouer sur les dépenses de fonctionnement qui auraient permis d'agréments davantage d'investissements car comme je vous l'ai dit, nous n'avons pas profité comme l'ont fait certaines collectivités de la crise Covid ou de la crise énergétique pour faire disparaître des services, les fermer et ne pas les rouvrir ensuite. Nous les avons maintenus pendant ces crises et nous les avons renforcés. Voilà pour le bilan global des deux sections de ce compte administratif.

➤ **L'équilibre**

Un résultat dans l'exécution de fonctionnement de 15 millions d'euros. Je ne vais pas vous détailler tout le tableau mais 15 millions d'euros d'exécution de fonctionnement, un besoin en investissement de 3,8 millions suite aux résultats d'exécution. Il faut y rajouter les 3,6 millions qui correspondent au solde du report. 3,8 plus 3,6, cela fait un déficit total à couvrir en investissement de 7,5 millions. Quinze millions - 7,5, cela

vous fait un résultat disponible de presque 7,5 millions pour ce compte administratif.

Je vais insister sur deux choses : nous retrouvons une épargne, une capacité d'autofinancement assez solide après la fragilisation de 2023. Vous le voyez sur les histogrammes qui sont présentés. Cela a été évoqué lors du BP 2023, du BP 2024, du BP 2025 : la crise énergétique, la crise inflationniste nous interdit d'avoir un degré de prévision extrêmement fin au moment du vote du BP et les ajustements que nous sommes amenés à effectuer lors des budgets supplémentaires sont évidemment plus conséquents. C'est sans doute ce qui se produira encore cette année. Nous avons ce résultat global à disposition. Quid de la réduction de l'emprunt qui sera efficiente ou de dépenses supplémentaires qui devront être votées d'ici là ? Nous le verrons au fil de l'eau et nous vous présenterons cela au moment du BS.

Quelques focus sur les opérations. Je vais aller très vite. Quelques zooms qui résument la philosophie, l'esprit de la politique qui est la nôtre. La Rose des Vents, vous la regarderez en sortant. Il n'y a pas que la Rose des Vents elle-même. Je rappelle qu'il s'agit d'un outil municipal pour la scène nationale. Il s'agit d'un outil qui a sa dimension historique, identitaire pour l'histoire de la ville nouvelle et à côté de la Rose des Vents, vous voyez le parvis qui est réaménagé, tout le travail qui est fait sur les modes doux, sur les pistes cyclables et la véritable révolution qui va exister dans l'accès au centre-ville et qui passera évidemment par la desserte de la Rose des Vents. On ne voit pas encore le résultat finalisé avec les aménagements de biodiversité qui ont été pilotés par Yohan TISON avec les parvis et l'aménagement du parc et la végétalisation qui est en cours. Jetez un œil par la fenêtre et vous verrez ce qui est en train d'être aménagé. Il s'agit d'une politique qui symbolise à la fois le choix d'aller sur ces politiques culturelles, sur ces politiques de déplacements doux, sur ces politiques de désimperméabilisation, de végétalisation de tous les quartiers, notamment les plus minéraux qui sont ceux qui étaient de la ville nouvelle qui a été conçue à l'époque où le végétal n'était pas vraiment à la mode et nous essayons d'y remédier au maximum.

Sur la diapositive suivante, autre illustration de la chose : végétalisation des cours d'école. Un engagement a été pris : nous végétalisons toutes les cours d'école pendant ce mandat. Tout quasiment sera fait pendant ce mandat. Les dernières seront réalisées à l'été 2026 par rapport à notre PPI (plan pluriannuel d'investissement) végétalisation des cours d'école. Attention, lorsque l'on végétalise un groupe scolaire, que ce soit l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, que ce soit la végétalisation, la création d'espaces pédagogiques, d'espaces biodiversitaires – excusez le barbarisme –, la réalité matérielle se fait sur deux ans, trois ans, quatre ans mais vous avez déjà des résultats qui sont assez remarquables et nous y passerons d'ailleurs demain avec le jury de l'Office français de la biodiversité ; Yohan, tu n'oublies pas le rendez-vous, 8 h 30 ici. Ces cours d'école feront partie des faits saillants qui seront proposés puisque autour de cela, il y a toute une éducation à l'environnement, une éducation pédagogique et toutes les cours sont et seront traitées durant ce mandat.

Chateaubriand : la diapo n'est tout de même pas très porteuse. C'est par rapport aux espaces de jeux et sans doute aussi au traitement énergétique. Il faudrait rentrer

dans le bâtiment pour voir ce qui est fait. Nous avons déjà préparé cela au moment de la présentation du marché global de performance énergétique. Nous y reviendrons d'ailleurs puisque tout ce qui avait été projeté, envisagé a été réalisé. Certaines choses n'ont pas été réalisées comme de la géothermie parce que les tests n'ont pas été concluants mais les volumes financiers dédiés aux énergies renouvelables ont été reportés sur d'autres formes d'énergie renouvelable. Il fallait attendre que les tests rendent leur verdict. Là aussi, nous sommes très, très contents de ce qui a été réalisé. Il y a de quoi faire. Je ne dirai pas plus que de dénoncer la politique gouvernementale absolument lunaire sur le désengagement sur les énergies renouvelables. Nous sommes à 18 % d'électricité renouvelable en France aujourd'hui. Tout le monde y va à bloc. Cela marche. Nous en avons la démonstration ici et nous avons un gouvernement qui va à rebours de l'histoire pour des raisons affligeantes. Nous avons un magnifique laboratoire d'énergies renouvelables qui s'est déployé sur la ville et ce sera l'occasion d'en faire la démonstration lorsque nous ferons le bilan de ces réalisations. Qu'elles soient sur le recyclage de l'air, qu'elles soient sur la reconversion d'échangeurs thermiques, qu'elles soient sur de la géothermie, qu'elles soient sur du photovoltaïque, qu'elles soient sur des questions de biomasse ou d'isolation de bâtiments, de sobriété, nous avons des bilans qui sont très, très positifs et qui sont salués à l'échelle nationale. Finalement, Villeneuve d'Ascq viendra infirmer le discours gouvernemental qui nous fait croire que le nucléaire va tout solutionner et que les énergies renouvelables sont un gadget.

Ce serait plus à Sébastien COSTEUR et à Nathalie PICQUOT de commenter la diapositive suivante. Vous avez un réseau de pistes cyclables qui se termine sur la ville et qui apporte des modes opératoires absolument remarquables aujourd'hui. J'en parlais avec Sébastien COSTEUR : lorsque je fais le trajet Ascq - hôtel de ville alors qu'il n'est pas encore fini, on croise une trentaine de vélos. Nous avons des pistes cyclables qui parfois commencent à saturer. Là où avant quand je venais à vélo je ne croisais que deux personnes, maintenant nous montons à une trentaine et c'est une bonne chose parce que nul ne pourra contester l'importance du travail qui a été réalisé avec une prise en compte des contraintes, des réalités complexes mais aussi une dimension novatrice, expérimentale, innovante sur l'éclairage, sur les tests qui sont réalisés, sur les améliorations avec un partenariat extrêmement riche réalisé avec l'ADAV (association droit au vélo) et d'autres acteurs des mobilités douces. Sébastien COSTEUR l'a déjà évoqué à plusieurs reprises. Je me contente simplement de m'inscrire dans le propos qui était le sien.

Vous avez la vue d'ensemble du boulevard Van Gogh. J'aurais pu l'évoquer avec la Rose des Vents. Je ne vais pas revenir dessus. Nous verrons l'après quand tout sera finalisé. Nous aurons l'occasion de vous le montrer dans les mois qui viennent.

Nous gardons le focus municipalisation de l'école de musique. Je vous propose que nous fassions les échanges sur le compte administratif puis je vous fais le point sur le bilan de l'école de musique, si cela vous va. Maryvonne, je te rends la parole.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Monsieur. Je prends les interventions. Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci. Je serai relativement brève et surtout relativement sobre. Examiner un compte administratif, c'est finalement porter un double regard : un regard bien entendu technique sur l'exécution budgétaire prévue au budget primitif mais aussi un regard politique sur les priorités et les choix de la majorité actuelle. Concernant ce second regard politique, notre groupe le porte à travers nos priorités, nos piliers que nous rappelons à nouveau ici ce soir : protéger, soutenir, rénover. Protéger, donc sécurité. Soutenir le lien social et la solidarité via les associations. Soutenir le lien économique via nos entreprises au service de l'emploi local. Soutenir les Villeneuvois à travers le pouvoir d'achat. Rénover : rénover notre cadre de vie et donc investir.

Lors du vote du BP 2024, nous appelions d'ailleurs à agir avec vigilance et audace. Pour mémoire, la vigilance est la surveillance soutenue et attentive. L'audace, c'est une disposition qui porte à des actions difficiles au mépris des obstacles. Le budget primitif faisait-il preuve de vigilance et d'audace ? Objectivement, nous l'avons affirmé, plus ou moins.

Venons-en désormais au CA proprement dit. Ce compte administratif 2024, quant à lui, est principalement marqué par quatre points saillants liés aux impôts, à la municipalisation de l'école de musique, à la baisse des charges et à la stabilité de l'investissement. Concrètement, l'impact des hausses d'impôts décidées par vos soins en 2023 : + 4,5 % de hausse des contributions directes, + 2 millions d'euros au total général des recettes de la fiscalité directe. L'impact de la décision de la municipalisation de l'école de musique, sa concrétisation en septembre 2024 et ce qui semble avoir des impacts au niveau de la masse salariale : si la hausse de la masse salariale de 7,6 % n'est évidemment pas totalement imputable à la municipalisation de l'école de musique, on peut penser qu'en partie oui et nous l'avons vérifié à l'instant. Autre impact que nous pouvons sans doute imputer à la municipalisation de l'école de musique : le poste « provisions pour contentieux ». À suivre. N'oublions pas sur ce point l'impact financier lié à la nécessité de racheter plus de 300 000 € d'instruments de musique. Autre point : la baisse des charges ou en tout cas la baisse des fluides. Dernier point saillant : un investissement stable dont un tiers, vous l'avez dit, est consacré à la Rose des Vents.

En conclusion de ce dernier compte administratif marqué sur la forme par une ambiance toute particulière, pour garder un ton mesuré, notre groupe a tenu à prendre un peu de hauteur. Alors oui, les temps sont durs. Oui, les temps sont angoissants. Il y a des peurs, du repli sur soi, la montée des communautarismes et des violences. Nous, élus actuels et/ou futurs, ici, à Villeneuve d'Ascq, nous devons défendre avec force les valeurs qui nous font faire nation, les valeurs qui nous font faire ville car une ville, c'est une petite république dans la grande, parce que la république protège, parce que la république libère, parce qu'un projet de ville, c'est un projet de vie, défendons avec vigilance et audace mais surtout force et sans compromission notre république ici et en France. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Mme BARISEAU. Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci. Chers collègues, la grande nouveauté de ce compte administratif est qu'il intègre désormais en annexe une partie intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». Prévue par la loi de finances 2024, cette partie doit permettre de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. C'est finalement un début d'obligation de tenir compte des conséquences des choix des dépenses en matière de lutte contre le changement climatique, d'adaptation au changement climatique, de gestion des ressources en eau, de lutte contre les pollutions de l'air et des sols, etc. À terme, cet outil doit servir d'aide à la décision en matière budgétaire. On pourrait penser qu'il s'agit donc d'une bonne nouvelle, mais la manière dont vous avez réalisé l'exercice est pour le moins sommaire. Cette annexe prend la forme de tableaux austères – il faut bien le dire –, accompagnés d'aucune explication, y compris dans le rapport de présentation. Vous n'en avez rien dit en commission plénière et toujours rien ce soir en Conseil municipal. Or, la direction générale des finances publiques indique, je cite, « *la cotation environnementale des dépenses relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur, c'est-à-dire la municipalité, sous contrôle démocratique (assemblées délibérantes, citoyens, associations environnementales)*. ». Tout cela peut paraître un peu du jargon technique mais cela est en fait très politique et très stratégique. Sans discussion et sans transparence sur cette cotation, le débat ne peut pas réellement se tenir. Quel impact de quelle dépense ? Pour répondre à quel objectif ? Quel chemin encore à parcourir ? Rien de tout cela n'apparaît et cela est très dommageable compte tenu des enjeux, notamment de cadre de vie et de santé publique mais aussi de sécurité au sens large. C'est finalement très emblématique de votre manière de faire : parler d'ambitions que vous ne précisez jamais et pour lesquelles aucun outil de suivi public n'existe. La présentation de différentes actions à laquelle vous avez procédé en fin d'intervention ne permet à aucun moment ni de mesurer le chemin parcouru, ni celui qui reste. Cela est pourtant indispensable. Nous réitérons donc notre demande déjà exprimée à maintes reprises durant le mandat de la mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision digne de ce nom – quel que soit son nom d'ailleurs, budget climatique comme à la MEL, budget vert comme ailleurs ou autre – associé à une stratégie de lutte contre et d'adaptation au changement climatique, autrement dit une planification écologique locale mobilisant l'ensemble des services municipaux. Vous allez probablement nous redire tout le mal que vous pensez des méthodologies existantes mais ne pas se saisir de cet enjeu pourtant crucial est bien plus insatisfaisant et inconséquent que des méthodologies qui ont le mérite d'exister et qui peuvent, en réalité, toujours être améliorées.

Enfin, j'en profite pour signaler à celles et ceux qui voteront pour l'avis favorable à l'élargissement de la M700 que ce projet sera sans aucun doute possible classé parmi les dépenses défavorables lorsqu'il passera l'analyse climatique de la MEL. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Mme BOUTTE.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Je pense que je serai encore plus brève que mes précédents collègues. Bonjour à toutes et tous. Nous, pour le groupe de La France insoumise, nous estimons que ce compte de gestion est le résultat du budget pour lequel nous avons déjà fait des remarques. En cohérence avec le vote que nous avons fait à l'époque, nous nous abstiendrons. Merci.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Des invectives mais rien à dire sur un compte administration. Bref. Pardon, je n'avais pas demandé la parole.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Non effectivement, vous ne l'aviez pas demandé et je vous réponds. Je viens de dire que c'est en cohérence avec ce que nous avons déjà dit à l'époque.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Effectivement, sur l'intervention de Mme BOUTTE. Vous avez trouvé une cohérence. Oui. Admettons. Cela valait la peine de créer un groupe pour une telle intervention. Mais bon.

Mme BARISEAU, vous avez fait une intervention – et je le comprends – liée un peu au contexte avec une affirmation des valeurs républicaines que nous partageons. Je rajouterai à celles que vous avez évoquées le fait d'avoir une ville qui a toujours été un modèle de diversité, d'intégration des différentes actions, des différents habitants avec un souci permanent de l'affranchissement de la condition sociale. Lorsque l'on est d'un milieu modeste, à Villeneuve d'Ascq, il y a plus que dans de très, très nombreuses communes du fait du choix d'une politique volontariste affirmée, que ce soit dans les cantines, que ce soit dans les centres de vacances. Je rappelle qu'à Villeneuve d'Ascq, vous pouvez mettre votre gamin à la cantine et que là où il y a des programmes nationaux qui fixent comme objectif d'avoir des repas à un euro, chez nous nous sommes à 0,76 €, que vous pouvez envoyer un gamin en colonie de vacances pour quelques dizaines d'euros, que maintenant vous pouvez inscrire votre gamin dans une école de musique à un tarif qui est l'un des plus abordables de France. C'est aussi ce qui fait la force du modèle républicain, ce que l'on appelle fraternité dans un triptyque auquel nous sommes fondamentalement attachés.

Mme SEGARD, vous revenez sur un échange que nous avons eu sur ce que j'appelle une forme de démagogie ou de *greenwashing* décidé par l'État qui dit on va avoir une forme de comptabilisation qui est extrêmement arbitraire et qui, pour moi, ne tient pas la rampe. Cependant, vous y êtes attachée. Peut-être parce que c'est le discours de l'opposition. Il y a une chose que je ne comprends pas ou que j'ai du mal à entendre, c'est quand vous nous dites que nous n'avons pas planifié les choses. Nous avons l'une des planifications les plus claires qui a été présentée sur toute une série de domaines qui renvoient à l'urgence écologique. Sur la biodiversité, nous avons remporté le concours Capitale française de la biodiversité en 2023. Vous pouvez faire comme ceux qui veulent flinguer l'OFB (office français de la biodiversité), il s'agit de l'organisme le plus compétent pour reconnaître la qualité des

politiques publiques. Et ce qu'il avait salué, c'étaient justement les plans qui étaient réalisés : la stratégie foncière, la stratégie d'aménagement, la stratégie de plantation avec des corridors qui sont parfaitement identifiés et qui sont parfaitement ciblés sur tout un *listing* de taxons et d'espèces cibles. Il s'agit de planification de longue date. Cela n'est pas nouveau et il y a eu une accélération dans ce mandat.

Sur le plan sobriété énergétique, nous avons présenté la trajectoire sobriété neutralité carbone 2050. Aujourd'hui, nous avons 10 à 13 ans d'avance sur cette trajectoire. Nous sommes une des communes qui a réalisé le plus grand nombre d'économies d'énergie sur une planification qui fait partie du marché, avec obligation de résultat pour l'attributaire. On ne peut pas faire plus volontariste et cela a aussi été salué à l'échelle nationale. Sur le plan de sobriété d'éclairage public, nous sommes une des premières communes à s'être dotée d'un SDAL (un schéma directeur d'aménagement lumineux) qui vient encore d'être retravaillé, qui vient encore d'être repositionné par rapport au nouveau dialogue compétitif qui relance le marché d'éclairage public. Je rappelle que sur le marché d'éclairage public, nous sommes arrivés à 70 % d'économies réalisées. Il n'y a quasiment aucune Ville en France qui a un tel bilan. Dans le prochain marché que nous allons passer, l'objectif sera de rajouter encore 30 % d'économies sur les 30 % de dépenses qu'il nous reste encore à honorer. Nous sommes l'une des Villes les plus avant-gardistes sur la question et tout cela repose sur des études extrêmement précises. Si vous appréciez ce qui est fait à la MEL en matière d'évaluation de la politique publique, effectivement, nous ne fonctionnons pas de la même façon. Cependant, prétendre que nous ne sommes pas dans une logique planifiée, c'est tout le contraire ; séquencée domaine par domaine. Je pourrais rajouter l'obligation qui est faite du décret tertiaire et ce qui a été fait et ce qui est mis en œuvre pour avoir les résultats qui sont les nôtres. Nous en reparlerons lorsque nous présenterons le dialogue compétitif sur l'éclairage public, mais Fabien DELECROIX tu feras peut-être partie du jury. En tout cas, nous ferons une séance spéciale s'il le faut. Nous vous présenterons le SDAL en détail. Mais là, il faut me dire si vous voulez que nous fassions deux heures de présentation de ce schéma en Conseil municipal. Je veux bien. C'est passionnant. Nous pouvons le faire en commission. Toutefois, si nous le faisons en commission et qu'après, vous venez nous expliquer que cela n'a pas eu lieu et que cela n'existe pas, c'est tout de même lunaire. Donc aucun souci pour le faire, mais je réaffirme ici que ce soit sur la sobriété énergétique, que ce soit sur la biodiversité, que ce soit sur la végétalisation, que ce soit sur l'isolation des bâtiments, nous fonctionnons avec une planification qui est extrêmement rigoureuse. Je pourrais rajouter et j'ai oublié de le dire que ce qui a été fait sur les aménagements de voirie et les pistes cyclables, cela ne tombe pas du ciel. J'en ai fini, Maryvonne.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Sylvain. Tu fais le point sur l'école de musique et nous voterons ensuite.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Un diaporama est projeté.

Il s'agit d'un sujet récurrent, qui le sera peut-être de moins en moins. Toutefois, nous

aurons tout de même l'occasion d'en reparler. Je vais essayer d'aller assez vite tout en répondant à toutes les rumeurs, légendes urbaines, âneries qui ont été distillées que ce soit sur des comptes dédiés, que ce soit dans *La Tribune* avec votre dernière expression, Mme BARISEAU, qui était un petit peu stratosphérique – en tout cas, vous vous faisiez le relais de l'EMVA –, que ce soit – bonjour M. HENNION – dans *La Voix du Nord* avec des articles qui donnaient la parole à l'EMVA sans contradiction. Nous allons essayer de répondre point par point et de vous démontrer que nous ne sommes pas dans un angélisme, dans du pipeau par rapport à cette municipalisation. Nous ne nions pas les difficultés qui ont pu exister mais nous ne tairons pas le fait que nous avons un résultat qui est des plus satisfaisants aujourd'hui.

Je m'étais engagé à présenter un bilan. Je rappelle simplement que la municipalisation n'était pas dans le programme municipal, que cela est lié à une mauvaise gestion par l'association, à des coûts de fonctionnement que nous avons diagnostiqué comme anormalement élevés, à de très nombreuses saisines de parents ou de professeurs, de personnels de la structure qui se plaignaient de la situation et que le choix de la municipalisation a été fait au terme d'une séquence qui était l'achèvement d'une convention d'objectifs et de moyens. Toutefois, ce n'était pas seulement une municipalisation, c'était aussi l'affirmation d'une volonté forte dans un contexte où plein de collectivités se désengagent de la culture ou plein de structures musicales sont aujourd'hui dans une difficulté majeure de porter un projet ambitieux, pas seulement sur une reprise mais sur une amélioration quantitative et qualitative de l'offre, tout en assurant une continuité de service public en refusant une année blanche qui aurait été catastrophique.

Le bilan, ici, est très clair. Je le dis : très belle réussite à l'image des concerts de fin d'année. Nous avons eu des étapes compliquées en début d'année sur le plan administratif. L'école a ouvert le 23 septembre. Les cours ont été assurés. Parmi les difficultés, il y a eu la stabilisation d'un secrétariat, la saisine des inscriptions qui étaient nombreuses, l'encaissement des inscriptions qui ne se fait qu'en février. Sur la trame administrative, cela a parfois été compliqué mais l'objectif était d'assurer les cours, de faire en sorte que les gamins aient un instrument entre les mains et qu'ils prennent des cours et cela a été tenu dès le départ. Je tiens à remercier les parents, les élèves pour la confiance qu'ils ont accordée à la municipalité sur cette question. Je tiens à remercier la totalité des services municipaux qui ont travaillé ; cela va du DGS aux DG en passant par le patrimoine bâti, le CTM, les équipes de nettoyage, le protocole, les marchés, la communication, un clin d'œil tout particulier à Louise DESCHARLES qui nous a fait de très, très belles captations et reportages. Évidemment, je remercie l'ensemble de l'équipe de l'école municipale, des agents administratifs aux professeurs, sous la direction de Baptiste DEWEZ qui a effectué un travail remarquable pour lancer l'école de musique et aujourd'hui d'Emmanuelle VAN RECHEM. Je tiens vraiment à dire que le résultat est le leur et que nous les remercions de la façon la plus franche, la plus claire possible du travail qu'ils ont réalisé au service des élèves. Je salue leur professionnalisme, leur bienveillance, leur savoir-faire. Il y a une vraie équipe qui est constituée et ça aussi, il s'agit d'une réussite qui n'allait pas de soi. Évidemment, j'en suis le premier satisfait et la majorité

municipale, je pense, m'accompagne très largement sur cette question. Vous me permettez un petit clin d'œil particulier comme l'a fait M. le Maire à l'espace Concorde à Sylvie MARGER qui n'y est pas pour rien dans la réussite de ce projet.

Je vais vous présenter le bilan. Vous avez l'équipe qui vous a été présentée à l'issue de l'espace Concorde. Le bilan portera sur différents points et n'hésitez pas à compléter s'il y a des questions.

Les inscriptions : cette année, nous avons 495 élèves inscrits. Il y a à peu près 70 gamins qui sont pris en charge par l'école de musique dans le cadre du dispositif Orchestre à l'école. Quatre cent quatre-vingt-quinze élèves inscrits, cela veut dire des élèves qui ont payé en février. Nous avons eu un petit peu de perte par rapport à des gens qui étaient inscrits et qui ont arrêté des cours assez vite pour différentes raisons, notamment des inscriptions qui sont parties visiblement suivre des cours particuliers avec des anciens de l'EMVA. Cela n'est pas de notre ressort. Ils avaient fait parfois une double inscription. Donc 495 élèves inscrits : il s'agit de ceux qui ont payé en février. Plus de 90 % de Villeneuvois, 87 % des familles sont villeneuvoises. Nous avons rectifié très fortement une présence bien supérieure à celle qu'annonçait l'EMVA sur la part des extérieurs et surtout nous avons une tarification sociale. Regardez : répartition tranche 1 à 4 : 32 %. Je m'arrête sur la tranche T4. Il s'agit d'un coefficient fiscal de 1 500 €. Un acquis essentiel de la municipalisation, c'est la démocratisation sociale de l'accès à la musique. Il s'agissait d'un objectif clairement posé. L'EMVA était une des écoles les plus chères de la Métropole et de France. Aujourd'hui, nous avons une des écoles les plus accessibles. Cela repose sur une volonté très claire de la municipalité et ce n'est pas aussi fléché sur les instruments. C'est-à-dire que le choix qui a été fait, ce n'est pas de dire on peut s'inscrire mais il n'y a pas les instruments pour riches et les instruments pour pauvre. Quand un gamin flashe comme je l'ai entendu lors de la journée portes ouvertes sur le basson en disant c'est chouette, ça ressemble à un bazooka, le basson qui coûte 5 000 à 6 000 €, si la condition sociale du gamin ne lui permet pas d'y avoir accès personnellement, la Ville prend en charge. Nous avons aussi été très fins sur cette question-là. Grande diversité, mixité culturelle aussi. Il suffit d'aller voir l'éveil, il suffit d'aller voir les premières années et vous voyez que nous avons une école qui est maintenant à l'image de la population de la ville. Il s'agit, là aussi, d'une sacrée réussite. Le taux de réinscription en cours : nous sommes à plus de 80 %, ce qui est très, très élevé. Aujourd'hui, les nouvelles inscriptions sont en cours. Vendredi dernier, nous en étions à plus de 510 inscriptions. Nous avons calibré pour 600 à 700 élèves. Les inscriptions auront lieu jusqu'à début juillet. Il y aura une nouvelle campagne en septembre. Cela veut dire que la structure qui a été calibrée fait le plein dès la première année et que le problème que nous risquons d'avoir très vite sera de nous demander si nous développons encore davantage par rapport à des demandes d'inscription qui vont continuer à croître. Ça, c'est pour la question des inscriptions.

L'offre : je vais vous faire un comparatif des coûts. Il faut bien prendre conscience que nous ne sommes pas à périmètre égal de politique publique. L'accessibilité sociale est une réalité aujourd'hui. Elle ne l'était pas. Le parc de location : lorsque

l'on parle de l'achat de l'instrument, il faut aussi parler des instruments qui sont achetés pour pouvoir être loués pas cher par les élèves. Cela fait partie de l'offre renforcée. Treize heures d'ouverture hebdomadaire en plus. Nous ouvrons le samedi matin. Nous ouvrons quasiment 1 h 30 de plus en journée. Cela faisait partie des dysfonctionnements majeurs de l'EMVA : une école qui n'ouvre pas le samedi matin, qui ferme les cours très tôt. Non, une école de musique, cela tourne jusqu'au début de soirée. Aujourd'hui, 13 heures d'ouverture hebdomadaire en plus, des horaires qui sont élargis aussi au niveau des cours individuels. Nous ne sommes pas sur des cours comprimés. Nous n'avons que des cours de face-à-face pédagogique individuels et nous montons sur le schéma le plus efficient, le plus généreux en termes de cours : 30 minutes, 40 minutes en cycle 3 pour les élèves. Nous ne sommes pas sur des cours réduits ; pour être bien clair. Cela est extrêmement important. L'évaluation maintenant est pleinement diplômante. Les jurys qui sont venus étaient constitués par des professeurs du conservatoire régional de Lille et cette année nous avons eu 38 élèves diplômés en examen de fin de cycle. Nous avons aussi les nouvelles pratiques qui ont été proposées cette année : le basson, la harpe qui avait disparu, des formations orchestrales nouvelles. Nous les conservons pour la rentrée prochaine et nous rajoutons les danses urbaines, l'accordéon, le polychromatique à la demande d'ailleurs des personnes qui sont venues à la journée portes ouvertes – nous avons dit que si nous franchissions un certain seuil, nous créerions cet enseignement - et de l'orgue, si nous avons des demandes.

L'intégration des dispositifs municipaux, Orchestre à l'école notamment : les dispositifs de musique à l'école qui sont réalisés entretiennent maintenant un dialogue étroit avec l'école, c'est-à-dire que la finalité de l'Orchestre à l'école n'est pas que le gamin arrête parce qu'il n'a pas les moyens d'aller dans une école de musique quand il quitte le CM2 mais qu'il puisse ensuite l'intégrer avec les mêmes professeurs, puisque ses professeurs vont le suivre ; les professeurs qui interviennent dans le cadre de l'Orchestre à l'école sont ceux de l'école de musique. Le lien est là. Cette intégration renforce aussi l'offre. Cela est extrêmement important.

Quel a été le bilan en termes d'auditions et de manifestations. Nous avons eu :

- Deux portes ouvertes en début et fin de saison pour initier. Je n'ai pas mis dedans la présence à la foire aux associations. C'était la moindre des choses si nous voulions toucher du public de proposer cela lors de cette journée. Je rappelle que cela n'était plus le cas ;
- Huit auditions hors les murs. Je ne vais pas vous dresser la liste ;
- Quatorze auditions à l'école de musique et il y en aura encore une, je crois, ce samedi après-midi. N'hésitez pas. Lorsque nous disons 14 auditions, nous ne segmentons pas. Lorsque nous faisons une audition de cuivres, c'est une audition de cuivres. Si vous avez du cor, de la trompette, du tuba, du trombone à coulisse, nous ne comptons pas cela pour quatre mais pour une comme cela est fait ailleurs. Il y a eu des auditions toute l'année.
- Le concert des ensembles et orchestres le 11 juin à l'espace Concorde : il y avait 800 personnes dans la salle. C'était bluffant dans l'expression des trois

heures de musique. Grand, grand, grand merci aux professeurs, aux équipes qui ont fait cela. Il s'agissait d'un concert qui parlait de lui-même et qui démontrait la qualité de l'enseignement qui a été apporté toute cette année. Le contentement des parents parlait de lui-même. Il est d'ailleurs un peu dommage que pas mal de gens qui se sont soi-disant intéressés à ce sujet ne soient pas venus assister à ce concert. C'est pareil pour les musiques actuelles et de jazz à la ferme d'En Haut le 13 juin dernier. Il ne faudra pas hésiter lors des prochains concerts à venir voir concrètement ce qu'est cette école de musique.

Avec la diapositive suivante, nous rentrons sur les sujets et les délires que nous avons pu entendre sur des coûts qui allaient exploser, qui allaient faire en sorte que la Ville dépense deux à trois fois plus que ce que coûtait l'EMVA. D'abord le coût de la municipalisation. Combien a coûté le process lui-même ? Je suis parti de la base 2023. Je rappelle que le process, la tension est venue d'une rencontre avec les dirigeants de l'école de musiques qui sont venus nous voir en disant qu'ils étaient dans le rouge et que leurs comptes n'étaient plus équilibrés et qu'il leur fallait 750 000 € de subvention pour pouvoir tourner. C'est d'ailleurs ce qu'ils avaient demandé pour 2024. C'était le début de la tension. On nous a dit que la municipalisation allait coûter bien plus cher. Qu'a-t-elle coûté ? 316 000 € de dépenses de matériel dont un petit 300 000 € pour les instruments. Nous avons acheté bien plus d'instruments que n'en avait l'EMVA parce qu'il a fallu renforcer le parc de location et nous avons ouvert de nouvelles disciplines. Je rappelle qu'un basson coûte 5 000 à 6 000 €. Une grande harpe, je n'en parle même pas. Il y a eu ces investissements qui ont été réalisés pour équiper de matériel. Cent quinze mille euros d'indemnités de licenciement. Je rappelle que ceux-ci ne correspondent pas à une casse sociale – ça, c'est du grand n'importe quoi – mais pour l'essentiel à des surcumuls qui n'étaient pas autorisés par la loi. Dans *La Voix du Nord*, M. HENNION, M. CLERCX a parlé de son cas personnel. Qu'il publie sa feuille d'imposition et nous verrons si on parle de casse sociale. Qu'il n'hésite pas un instant. Sur les 115 000 € d'indemnités de licenciement, la moitié est pour le directeur. 90 000 € de paiement de préavis ; 76 000 € de frais juridiques. C'est ce qu'a coûté le process de municipalisation.

La même année, nous avons eu des non-dépenses : entre 470 000 € et 620 000 € de subventions économisées parce que nous avons versé 130 000. Si nous avons versé ce que nous avons inscrit au BP, cela aurait été 600 000 €. Si nous avons versé ce qu'exigeait l'EMVA, c'était 750 000 €. Nous avons bien eu en non-dépenses entre 470 000 et 620 000 € de subvention. Aujourd'hui, la MEL va être sollicitée au titre des fonds de concours pour l'équipement, pour des travaux de rénovation. Nous avons projeté 200 000 € de travaux de rénovation sur le bâtiment. Nous avons accès à ces fonds de concours parce que nous sommes municipalisés. Cela va diminuer la facture. Donc si vous regardez bien, selon ce que vous considérez devoir être versé à l'EMVA, si elle n'avait pas été municipalisée, nous avons aujourd'hui un bilan qui fait que la municipalisation coûtera dans l'hypothèse où la MEL ne nous verserait rien en fonds de concours 127 000 € à la Ville. Peut-être que nous aurons même un delta positif pour la Ville et peut-être davantage si nous obtenons les fonds de concours.

La municipalisation n'a quasiment rien coûté à la Ville. Ça, c'est la vérité des chiffres. Une toute petite nuance : comme une école de musique fonctionne en année scolaire de septembre en septembre et que nous fonctionnons en année civile, nous pourrions rajouter aux coûts le trimestre octobre, novembre, décembre de masse salariale. Nous n'allions pas municipaliser en janvier. Je ne les compte donc pas dans ce bilan, de même que je ne compte pas les inscriptions qui ont été encaissées par la Ville.

Comparaison des coûts de fonctionnement. Vous vous rappelez, l'école de musique allait coûter 3 millions par an. L'EMVA était sûre de ces chiffres. Certains ici y faisaient référence et y donnaient du crédit. Combien coûtait sur la base 2023 le fonctionnement de l'école de musique à la Ville ? La subvention : 600 000 € ; 750 000 € demandés pour cette année si nous n'avions pas municipalisé et ils étaient dans le rouge. Les agents municipaux : vous savez ces professeurs que l'EMVA avaient virés, dont Simon COUTELLE qui assurait un cours de guitare à Cadet-Roussel avec 25 élèves, qui étaient payés par la Ville, cela coûtait 150 000 €. Les dispositifs municipaux de musique comme l'Orchestre à l'école, l'Orphéon sont intégralement pris en charge par l'école de musique. Cela est intégré et est dans les fiches de poste de nos professeurs. Le CCAS, selon les années, donnait aux alentours de 10 000 €. Les subventions d'équipement : nous tournions autour de 10 000 €. L'école de musique sur un périmètre qualitatif bien moindre avec un nombre d'inscrits en réalité qui n'était pas du tout celui annoncé, cela coûtait entre 823 000 et 973 000 €. Après municipalisation, sur une offre de service public largement renforcée, vous êtes sur une masse salariale d'un million d'euros et vous avez des achats qui sont prévus à hauteur de 50 000 € par an. Nous allons créditer 40 000 € d'achats d'instruments. Pendant deux années, ce sera du fonds de roulement qui permettra d'équiper le parc de location. À un moment, lorsque celui-ci sera réalisé, cela servira à renouveler le parc instrumental qui vieillit forcément. Et puis, nous avons des recettes. Nous encaissons maintenant les inscriptions. Cette année, nous avons encaissé 78 000 €. Nous avons projeté 100 000 € peu ou prou pour l'an prochain. Si nous étions restés sur les tarifs EMVA, ce sont 230 000 € que cela aurait rapporté à la Ville. Voilà la réalité. Si vous regardez, sur le coût de fonctionnement, nous revenons au diagnostic de départ : l'école municipale ne coûtera pas plus cher à périmètre déployé, à service public renforcé que l'école associative mais aujourd'hui, je précise, nous fonctionnons avec une directrice qui fait le boulot à plein temps, qui est assez remarquable et je la salue encore une fois avec l'ensemble des équipes. Elle n'a pas de directeur adjoint. Elle est là. Elle fait le boulot. Et elle n'a pas la rémunération qui était celle de la direction précédente. Nous faisons des économies, c'est clair, sur toute une série de postes et cela permet d'arriver à ce résultat. Donc ceux qui se demandaient si cela allait plomber les finances municipales, non seulement cela ne les plombe pas mais à périmètre égal, nous avons fait des économies et surtout nous avons un service public qui est aujourd'hui de grande qualité et accessible socialement.

Point très rapide sur la situation juridique : juillet 2024, la Ville a été attaquée par l'EMVA et par son président pour un article qui est paru dans *La Tribune* dans lequel nous dressions le constat de la mauvaise gestion. L'EMVA a perdu son procès et a

été condamnée à payer 1 000 € de dédommagement au titre des frais irrépétibles. Le président a été condamné à payer 1 000 € de dédommagement au titre des frais irrépétibles. En février 2025, la Ville a été déboutée sur la question des instruments que nous estimions être les nôtres, ceux qui avaient été achetés avant 2017. Pourquoi la Ville a été déboutée de sa demande ? Parce que la convention qui nous liait ne précisait pas le matériel mis à disposition. Je le dis, il s'agit d'une faiblesse dans la gestion administrative de la Ville. Sur la moralité, cela va de soi que cela nous appartenait, nous avons les factures, c'est nous qui les avons payés. Toutefois cette réalité est le fait de presque toutes les conventions. Je doute qu'au niveau des affaires scolaires, nous ayons le bilan des chaises et des tables dans chacune des écoles. Je doute que dans n'importe quelle association nous ayons fait des conventions de ce type car cela voudrait dire qu'il faudrait embaucher un personnel municipal dément pour dresser des inventaires et que très largement le monde associatif est un monde à qui nous pouvons faire confiance. C'est cela la réalité. Et que ce mode associatif fonctionne sur un contrat de confiance. Nous avons été déboutés. Nous n'avons pas récupéré ces instruments, dont le directeur nous disait qu'ils avaient un taux de vétusté de 80 %. Aujourd'hui, très important aussi, l'école de musique municipalisée fonctionne avec un parc instrumental, avec un matériel totalement neuf. Évidemment, le retour sur investissement s'étalera bien plus que si nous avions récupéré des instruments hors d'âge. Il reste des plaintes en cours : une audience par rapport à la plainte que j'ai déposée aura lieu le 2 septembre 2025 pour diffamation. Je suis mis en accusation pour diffamation. L'audience devait avoir lieu le jour du BP. J'étais prêt. Je devais y aller et la veille, nous avons appris qu'ils demandaient un report parce qu'ils n'étaient pas prêts. Moi je l'étais. Il n'y avait pas de souci. Cela a été reporté au 2 décembre non pas 1815 mais 2025 ; jour du sacre napoléonien, déformation professionnelle. Avant-hier, nous avons reçu une saisine des prud'hommes pour le cas de l'ancien directeur. Un dossier. Voilà pour la situation juridique.

Pour terminer, les perspectives : nous allons le dire très clairement, nous préparons la rentrée à venir. S'agissant des inscriptions, comme je vous l'ai dit, ça déroule. Nous avons toute une série de projets nouveaux qui sont là et qui vont fonctionner. Nous allons renforcer l'offre avec sans doute de nouveaux instruments. Vous verrez d'ailleurs passer des délibérations pour embaucher sur les danses urbaines, sur l'accordéon, sur le piano puisque la directrice Emmanuelle VAN RECHEM était dans l'équipe comme professeure de piano, accompagnatrice et qu'elle a pris la direction. Nous allons renforcer cette équipe. Elle ne sera pas en surcumul, elle. Il y a aussi un professeur en improvisation de jazz. Cela fait partie des choses qui se renforcent aussi. Vous aurez aussi une délibération dans laquelle nous ajusterons sans doute les tarifs. Nous ne reviendrons pas sur la tarification sociale mais nous apporterons des précisions pour les familles nombreuses, par exemple, pour un tarif sans doute dégressif pour les instruments rares extérieurs qui viennent renforcer les ensembles. Cela se fait dans beaucoup de conservatoires. Si on cherche par exemple un tuba ou un basson et qu'il vient jouer dans l'ensemble, nous lui faisons un tarif particulier parce que c'est précieux et que nous en avons besoin et qu'il s'agit parfois d'instruments extrêmement difficiles à trouver. Nous aurons donc de petites choses

qui vont accompagner la vie normale d'une école de musique.

Les perspectives, c'est aussi l'école inclusive. Un professeur référent spécialisé là-dessus : Rodolphe, celui qui animait une partie de la soirée à Concorde. Une vingtaine de professeurs vont être formés à l'enseignement de la musique pour les personnes en situation de handicap. Lahanissah MADI pilote cela avec les équipes de Benoit DACQUIN, de Mohamed BADAoui qui font un super boulot. Nous avons rencontré la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) qui est preneuse d'un laboratoire sur l'inclusion. Cela veut dire quoi ? Les handicaps sous toutes leurs formes avec un laboratoire possible, avec l'achat d'instruments spécialisés. Vous n'avez pas de bras, vous pouvez jouer de la musique. Et nous allons inventer des choses. Nous travaillons et nous allons déployer avec les structures handicaps du territoire. Vous connaissez le bilan et le savoir-faire de la Ville en la matière. Il s'agira d'un des éléments très importants de l'école et du projet qui se déploie et la DRAC est évidemment preneuse de cela. Politique avec les acteurs du territoire : nous nous rencontrons d'ailleurs demain avec Cric Crac compagnie, qui est complémentaire de l'école de musique et qui fait un super boulot aussi – nous les saluons – la Philharmonie, l'Avenir, le Jeune ensemble harmonique, l'Orchestre de chambre. Nous dialoguons pour que l'école de musique et le futur conservatoire – classement d'ici deux ans – dialoguent et nourrissent ces ensembles, que cela ne soit pas concurrentiel mais une synergie sur la politique musicale de la Ville.

Échanges avec l'État. Deux axes : la DRAC, classement en conservatoire. Des financements aussi à obtenir, peut-être l'équivalent d'un contrat local d'enseignement artistique qui nous donnera quelques subsides sur les dispositifs école inclusive ; nous pouvons l'espérer aussi. Et puis nous allons rencontrer le rectorat parce que l'objectif est d'avoir l'équivalent de CHAM (classes à horaires aménagés). Nous avons l'Orchestre à l'école jusqu'en CM2. Le but est d'ouvrir jusqu'au collège. Nous aurons le dialogue. Pour cela, il fallait être municipal. Il y a maintenant un vrai projet à co-construire avec tous les acteurs du territoire sur la musique.

Voilà pour cette présentation. Une fois encore, je remercie très chaleureusement l'équipe qui a fait le boulot et je réaffirme l'originalité de la Ville de Villeneuve d'Ascq qui est une des rares collectivités à porter une ambition aussi franche sur la culture – il n'y a pas que la Rose des Vents, il y a aussi la musique – et sur la musique en particulier. À l'heure où dans toutes les écoles de musique, dans tous les conservatoires, on se pose la question du devenir, nous, nous déployons, nous renforçons et nous y allons avec une détermination que, je pense, vous imaginez sans faille. S'il y a des questions, je suis tout à fait disposé.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Sylvain. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci. Je rappelle la position de notre groupe. Puisque nous étions avant avec le groupe ACCES, j'ai aussi envie de clarifier notre position sur la question de l'école de musique. Je rappelle que je suis à titre personnel très content de la municipalisation puisque j'estime qu'une ville de 63 000 habitants devrait avoir sa propre école de

musique municipale. Ce que nous dénonçons et que nous avons toujours dénoncé, y compris avec le groupe ACCES, c'est la question de la brutalité de la municipalisation. En tout cas, vous avez donné votre version et nous avons enfin quelques éclaircissements et vos points de vue. J'ai deux questions tout de même. J'ai entendu, je ne sais plus si c'est par voie de presse ou par message, qu'il y a une histoire de procès sur le partage des instruments de musique qui aurait été perdu par la Ville. Je ne sais pas ce que vous en pensez, ce que vous avez à en dire.

Brouhaha.

Sur les instruments de musique qui étaient partagés sur la fameuse tranche de 2017 – 2020. La deuxième question concerne la délibération sur l'employé qui a une rupture de contrat. Je voulais savoir dans quelles conditions cela se faisait.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Alors vous êtes très content de la municipalisation. Il est vrai que quand le bébé est beau, il a beaucoup de pères parfois. La brutalisation, cela vous sied de parler de la chose. Je rappelle tout de même que j'avais été saisi par une vingtaine de personnels qui dénonçaient le climat social, les violences qui étaient adressées, par des parents qui ont dénoncé des situations qui étaient stratosphériques. Vous avez eu la pudeur de ne pas aller discuter avec Souria BENDJERID qui était là et qui vous aurait dit ce qu'elle avait vécu. Il est tout de même curieux que dans votre souci du modèle social, vous ne soyez pas allé discuter avec parce qu'elle aurait eu beaucoup de choses à vous transmettre et je la remercie et la salue d'avoir eu cette force qui n'est pas donnée à tout le monde.

Le procès sur les instruments de musique, j'en ai parlé, Monsieur. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit il y a un quart d'heure. Vous avez manqué un épisode. Il faut lâcher son téléphone. Je suis désolé. Je ne vais pas le redire. La chose est très claire. Vous prendrez le compte rendu de ce Conseil municipal et vous aurez la réponse.

Sur la rupture de contrat, c'est par rapport au représentant du personnel, c'est cela ? Il s'agit d'un cas très particulier que nous n'allons pas exposer publiquement, je pense, mais il n'y a aucun souci pour vous en parler par rapport à son comportement notamment quand il est revenu dans la structure, par rapport à des prises de position qui sont stratosphériques et sur le fait que, simplement, il y a une dimension juridique. Nous en parlerons donc à côté si vous voulez. Nous n'allons pas l'exposer en Conseil municipal. Je rappelle simplement une chose : il avait trois heures à faire en direction d'orchestre du fait des surcumuls et comme il a donné sa réponse seulement fin décembre –début janvier, nous avons embauché sur la direction d'orchestre. Comme chez nous, il n'y a pas d'emplois fictifs et que les gens donnaient satisfaction sur la direction d'orchestre, ils sont restés en place. Il y aura donc une rupture sur ces trois heures qui va être présentée dans la délibération par Jean-Michel MOLLE tout à l'heure. S'il faut aller plus loin dans les explications, pas de problème. Je l'ai dit et je le redis à l'ensemble des membres de ce Conseil municipal, je suis à disposition pour montrer toute une série de documents, de diagnostics, d'analyses et aller au cas par cas. Nous prenons rendez-vous et je vous

montre cela ; sans brutalité aucune, Monsieur. Comptez sur moi.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Sylvain.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je vous remercie. Je vais être très brève : vous dites qu'il n'y a pas eu de casse sociale et vous donnez systématiquement l'exemple du directeur. Pour avoir échangé avec quelques personnes qui n'ont pas été reprises, il y a bien eu des victimes, des dommages collatéraux, si je puis dire, à cette municipalisation et qui ne correspondent pas aux cas de surcumuls que vous évoquez. Évidemment vous comprendrez que je ne peux pas mentionner les noms de ces personnes mais ces cas existent et ils sont regrettables.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vous réponds très clairement que s'il n'y a pas de surcumul, toutes les personnes qui étaient à intégrer à la municipalisation se sont vues proposer un contrat par la Ville et elles ont fait le choix de le refuser pour différentes raisons. Il n'y a eu aucune discrimination. Il n'y a eu aucun rejet de personnes. Aucune. Aucune. Et cela était même d'ailleurs, je le rappelle, une obligation pour la Ville et une opportunité d'évolution de carrière assez unique pour ceux qui ne pouvaient pas prétendre, faute de diplôme ou de qualification, à une intégration dans la fonction publique. La fenêtre juridique était ouverte par la municipalisation. Certains ou certaines ont fait le choix de ne pas le faire. Moi, je vais le dire, sans citer de noms : nous pensions, par exemple, que nous allions reprendre le secrétariat administratif et qu'il resterait en place. Jusqu'au bout ils nous ont laissés croire qu'ils le seraient. C'est pour cela que nous n'avions pas de secrétariat formé en septembre, parce que nous nous imaginions qu'en septembre, cela serait signé et au dernier moment cela ne l'a pas été. Ça, ce sont des choix de personnes et la Ville a proposé. La Ville a proposé d'abord parce que c'était son engagement et ensuite parce que c'était une obligation. Après que les personnes refusent pour différentes raisons, ce sont des choix personnels. Cependant, il y a une chose qui serait intéressante de faire, Mme SEGARD, puisque vous travaillez avec, n'hésitez pas à faire un diagnostic social de ce qu'était le modèle social de l'EMVA sur la précarité, sur les temps partiels et comparez-le à celui que nous proposons.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Ce n'est pas le sens de mon propos.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ah c'est pourtant le fond du problème aussi. Si j'ai été saisi par une vingtaine de personnels, c'est parce que vous aviez un modèle social qui était détestable avec de la maltraitance. Et aujourd'hui, nous n'en sommes plus là.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

M. ZONGO.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci, Mme GIRARD. D'habitude, nous n'intervenons pas par rapport à la municipalisation de l'école de musique. Il y a eu beaucoup d'embûches mais notre groupe tenait à féliciter l'ensemble des salariés qui ont permis à Sylvain ESTAGER d'aller jusqu'au bout parce que cela n'était pas facile. J'avais dit en commission que vous auriez des problèmes pour récupérer les instruments. Cette difficulté était là. Sylvain ESTAGER a bien précisé pourquoi nous n'avons pas pu récupérer les instruments que la Mairie a acheté pour l'école de musique. Même si je n'ai pas pu assister au concert de l'école de musique, nous devons vous féliciter pour cette action. C'est la première fois que nous avons eu un retour des élèves de cette école de musique municipale.

En tout cas, merci pour ce travail. C'était difficile mais vous avez surmonté les difficultés.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci, M. ZONGO.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Merci pour ces félicitations qui vont à l'adresse du personnel et des professeurs. Et cela fait un père de plus.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous n'avons pas de vote sur l'école de musique. Il s'agissait juste d'une présentation.

Je vais vous demander de voter sur le compte de gestion. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe LFI).

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Pour le compte administratif, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes LFI, ACCES et Naturellement Villeneuve d'Ascq)

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

L'affectation du résultat : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

L'affectation du résultat de l'exercice 2024 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe LFI et Naturellement Villeneuve d'Ascq).

IV. ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

L'attribution d'un mandat spécial pour M. le Maire est retirée puisqu'il ne visite pas du

tout les centres de vacances. En revanche, je vais vous demander de voter tout de même pour le mandat spécial à M. PERLEIN. Il s'agit d'une régularisation puisqu'il est parti le 25 mai. Il est déjà revenu. Il n'est parti qu'une journée. Toutefois nous n'avons pas voté pour le mandat et se faire rembourser les frais. Il n'y a donc que celle-là puisque nous avons enlevé le mandat de M. le Maire qui ne part plus.

Y a-t-il des oppositions pour M. PERLEIN ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Je demande la parole, Mme GIRARD. Manifestement, il n'y a pas que la délibération de M. le Maire qui a été retirée, il y a la mienne aussi. Je l'ai appris tout à l'heure. J'ai eu M. le directeur adjoint des services il y a quelques jours. J'avais demandé sur quel fondement juridique le maire pouvait m'interdire pour la 18^e année – parce que je ne le fais pas uniquement cette année – d'effectuer la tournée des centres de vacances. Je pose donc la question ici en Conseil municipal : pourquoi cette délibération n'est-elle pas sur la table ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le maire a retiré la délibération qui le concerne. Il n'y a pas d'interdiction d'y aller mais il n'y a pas de délibération. Il n'y a pas de mandat spécial pour y aller. Si des frais sont engagés pour y aller, ils seront remboursés. Nous régulariserons.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Je ne comprends pas. Est-ce que je suis autorisé à faire la tournée des centres de vacances, oui ou non ? C'est la question que je pose.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il n'y a pas de délibération pour les frais de mandat engagés.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Donc pendant 17 ans, on a fait n'importe quoi. Nous avons toujours voté avant. Je rappelle que je l'ai fait 17 fois. Je ne le fais pas uniquement, comment on pourrait le croire, pour des intérêts électoraux huit mois avant les prochaines élections. Moi j'ai fait la tournée des centres de vacances pendant 17 ans. 17 ans, je le dis. À chaque fois, 3 000 km en juillet et en août. Je suis donc surpris de ne pas voir la délibération ici présente. Je pose donc la question et je la repose de manière solennelle : est-ce que je suis autorisé à faire la tournée des centres de vacances, oui ou non ? Et si on me l'interdit, je voudrais savoir sur quel fondement juridique on me l'interdit.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Très clairement, il n'y a pas d'interdiction et très clairement par rapport à la situation que nous ne pouvons pas feindre d'exister suite aux déclarations dans la presse et aux tensions qui existent, le maire a dit qu'il choisissait de ne pas mettre de mandats spéciaux parce qu'il ne veut pas que sa visite ou la tienne vienne risquer de polluer la sérénité du service public assuré. Il a pensé aux mêmes d'abord. Et la situation qui

est celle du moment n'est pas celle qui a prévalu pendant 17 ans ; tu le sais très bien. Il a donc fait le choix de dire : cette année, service public avant tout. On ne va pas mettre les personnels en porte-à-faux, créer de la gêne. Ce qui compte c'est que les gamins qui partent en centre de vacances soient dans des conditions les plus sereines possible et que nous ne nous prenions pas la tête de savoir tel élu vient et quel discours est tenu ou pas. Voilà. Après, chaque élu est libre d'y aller. Il n'y a aucun souci. Il n'est pas du ressort juridique du Conseil municipal d'interdire ou pas la visite d'un centre de vacances. Au contraire.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Donc je pose la question, si j'y vais est-ce que les frais seront pris en charge ou pas ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

S'il n'y a pas de mandat, non.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Merci. J'ai ma réponse.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous avons une indemnité et une indemnité, cela couvre beaucoup de choses.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Merci l'adjoint aux finances. C'est vrai que, vous, en 17 ans, vous ne l'avez jamais fait la tournée des centres de vacances, donc vous ne savez pas que ce que cela coûte. C'est la réalité. Vous ne l'avez jamais fait. Ne vous inquiétez pas, je compte utiliser tous les recours juridiques qui se présenteront à moi pour dénoncer cette injustice.

V. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNEE 2025

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Vous avez la CLCV pour un montant de 1 000 €, l'AFEV pour 4 000 € (contrat de ville) et l'Association des locataires du Terroir pour 900 €. Ils font tous des choses. Je ne vais pas vous les répéter. L'Association des locataires du Terroir fait des choses magnifiques pour les habitants. L'AFEV est en plus installée en plein milieu du Pont-de-Bois et elle fait participer aussi les jeunes et les habitants. Et la CLCV, tout le monde connaît. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. TARIFS DE LA SORTIE AUTOMNALE ORGANISEE PAR LA MAISON DE QUARTIER JACQUES-BREL

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il s'agit de la participation des familles. Comme d'habitude. Ils s'en vont à l'automne mais je ne sais plus où. C'est à Bellewaerde. C'est au mois d'octobre. La participation des familles, comme je le dis à chaque fois, concerne bien souvent la tranche 1 et la tranche 2 et pas au-delà. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT SUR LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (ATFPB) EN QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il s'agit d'un avenant puisque les quartiers prioritaires ont été élargis. Nous avons en plus des bailleurs que nous avons avant (LMH, Villogia, les 3F) Logis Métropole pour la partie Jean-Vilar et pour une partie du Triolo, Partenord qui était déjà au Pont-de-Bois mais là c'est pour la partie Triolo. Rien ne change pour LMH car il était déjà dans l'ATFPB. Vous avez tout le détail des logements et ce que nous demandons. Vous savez ce qu'il faut qu'ils fassent. Tous les bailleurs ont la convention et il s'agit d'une organisation d'une présence de proximité, la formation et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion, l'adaptation des modes et des rythmes d'entretien et de maintenance, la gestion des déchets et des encombrants, les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle, les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires, les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social et les petits travaux d'amélioration, entre autres.

Des questions ? M. BURETTE.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Merci, Maryvonne. Rappeler que ce dispositif, c'est plus qu'une mesure fiscale, c'est un levier pour agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers et pour renforcer aussi la participation des habitants. Tout en ayant conscience que le secteur du logement social a été fortement affaibli ces dernières années et notamment depuis toutes les mesures qui ont été prises depuis 2017 et qui ont impacté le budget des bailleurs sociaux, je voulais tout de même profiter de cette délibération sur l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour faire passer un message aux bailleurs sociaux : faites le job pour lequel vous avez une aide publique. Il faut que les ascenseurs fonctionnent, il faut que les poubelles soient relevées, il faut que les portes fonctionnent, il faut que les espaces collectifs soient

bien entretenus. Nous avons sur la ville, sur certains secteurs, relevé des bailleurs qui ne font pas le travail. Je sais que la Ville s'en fait le relais mais je pense qu'il est important de le rappeler ici parce que, effectivement, nous avons des secteurs où malgré les sollicitations de la Ville, malgré les interpellations, le travail n'est pas fait ; j'en ai un en tête où je passe régulièrement maintenant depuis quelques semaines, rue des Vergers où nous avons des espaces avec une crèche au milieu, avec une école où il y a des carcasses qui sont là depuis des semaines, des mois, des matelas qui jonchent le sol depuis des semaines, des mois, des poubelles. Ça, ce n'est pas possible, ce n'est pas admissible. Et si le travail n'est pas bien fait et si l'entretien n'est pas assuré correctement, il faut que la Ville puisse à l'avenir interpellier le préfet pour revenir sur cette exonération de taxe sur le foncier bâti qui représente tout de même plus d'un million d'euros par an pour les bailleurs ; un million d'euros qui pèse sur les finances publiques de l'État mais aussi de la Ville puisque c'est compensé en partie mais pas totalement par l'État. Il faut donc, là aussi, que nous ayons cela en tête et cette exigence. Je pense que nous pouvons rejoindre la revendication qui est portée par l'Association des maires de France dans le cadre de la révision du cadre national pour justement donner des outils aux communes et aux intercommunalités, la Métropole en l'occurrence, pour mieux suivre les actions mises en œuvre par les bailleurs dans le cadre de cette convention parce qu'il est souvent un peu difficile, il faut le dire, de s'y retrouver dans toutes ces actions entre ce qui relève de l'action normale et ce qui relève du plus lié à cet allègement de charges. Voilà le message que je voulais faire passer et je pense que cela rejoint l'action de la Ville. Il s'agit aussi d'un message de solidarité et de dire aux Villeneuvoises et Villeneuvois qui sont des logements sociaux que nous entendons leur message et que nous sommes des relais et que, naturellement, nous ferons pression sur les bailleurs pour qu'à l'avenir, le service soit rendu.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Avant de passer la parole à Mme BOUTTE, il s'agit d'un travail de tous les jours – de tous les jours – avec le service logement ; qui n'en est pas un, qui est un guichet logement. J'ai beaucoup de textos, de mails. Nous nous y attelons tous les jours.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Le dispositif est effectivement très intéressant. J'ai juste une petite question sur Vilogia. C'est vrai qu'il a entre trois à cinq fois plus de logements que les autres bailleurs sociaux, donc il représente une tranche importante. Je m'interroge sur la différence entre les dépenses inscrites dans le plan d'action en provisionnel par rapport à celles de 2024. Pourquoi une telle différence ? Est-ce qu'il y a des projets particuliers en ce moment ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je me suis expliquée en commission.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Je suis désolée, nous ne sommes plus que deux, donc nous ne faisons pas toutes les commissions.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je ne me souviens plus de ce que j'ai dit. De toute manière, Vilogia est le plus gros bailleur de la Ville et c'est celui qui a le plus de logements. Ça, c'est sûr. Je ne sais plus ce que j'ai dit. Je ne sais plus. Nous pouvons donc vous l'envoyer.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Mme SALANON.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je voulais aller dans le sens des propos de M. BURETTE sur l'importance surtout d'évaluer les plans d'action pour voir réellement finement sur le terrain ce que cela donne. Je sais qu'il s'agit d'un énorme travail, que les bailleurs ont vraiment aussi des difficultés et qu'ils ont tendance à valoriser en général beaucoup plus que leur abatement mais j'appelle vraiment à une vigilance sur une évaluation spécifique de ces plans d'action vraiment très fine pour pouvoir distinguer ce qui relève du droit commun de ce qui relève des surcoûts liés à des problèmes qui sont anormaux sur leur parc.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nous faisons des GUSP (gestions urbaines et sociales de proximité). Nous ne les appelons plus comme cela maintenant.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Des diagnostics en marchant et tout cela ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Voilà, nous faisons des diagnostics en marchant très régulièrement. Les GUSP pour l'Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois, c'est toutes les six semaines. Nous faisons demain un diagnostic en marchant. Nous en avons fait un il y a six semaines à l'Hôtel-de-Ville. Là, c'est pour le Pont-de-Bois. Nous faisons cela régulièrement avec les personnes qui sont à la GUSP, les habitants, les associations. Nous faisons ensuite remonter les choses car il n'y a rien de tel que le terrain pour cela.

Je mets cette délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS CADRES ENTRE LES MEMBRES ADHERENTS AU SERVICE COMMUN DES CARRIERES SOUTERRAINES

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il s'agit d'un avenant. Vous avez tout le détail. Pour nous, cela coûte à peu près 2 500 € et c'est pour l'ingénierie pour ce qui concerne les carrières souterraines qui sont sous Villeneuve d'Ascq. Cela nous permettra, à nous et aux autres, de demander des financements FEDER (fonds européens de développement régional). J'ai vu qu'avant de signer la convention, il fallait enlever M. PLUSS qui est malheureusement décédé. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOVERBALISATION

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je continue avec la mise en œuvre de la vidéo verbalisation. Là, je suppose qu'il y aura des questions. La vidéo verbalisation est un outil en plus de tous ceux que nous avons déjà. Ce dispositif permettra de constater à distance, à l'instant T, certaines infractions, notamment au stationnement et à la circulation, en s'appuyant sur le réseau existant de vidéoprotection constitué actuellement de 387 caméras. Il y en a d'autres qui arrivent. Je pense que nous les avons comptées dedans. Il vise à favoriser un meilleur partage de l'espace public. Nous ne pouvons pas vidéo verbaliser tout ce qui concerne la vitesse mais tout ce qui est dépôt de déchets – nous en avons partout – ainsi que tout ce qui est lié au Code de la route. La circulation est très souvent génératrice d'accidents et représente un danger pour les piétons et les différents usagers de la route. Voilà ce que je voulais vous dire. Pour le reste, tout figure dans la délibération. Vous y trouverez tout ce qu'il faut. Est-ce qu'il y a des questions ? M. DELECROIX.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Ce ne sont pas tant des questions qu'une intervention. Chers collègues, en matière de sécurité, nous nous accordons à dire que ce qui met en danger nos concitoyennes et concitoyens, ce sont notamment les délits routiers. Un feu grillé ou un stop non respecté par le conducteur d'un véhicule lourd peut avoir des conséquences dramatiques, notamment pour les piétons ou cyclistes qui se trouvent en face comme cela s'est déjà malheureusement vu sur notre commune et celles alentour. Les stationnements dits gênants sur une piste cyclable ou un trottoir font plus que gêner quand ils exposent au danger des usagers vulnérables. Nous pouvons imaginer une balade avec des enfants où il faut sortir de la piste cyclable

parce que celle-ci est encombrée. La plus grande source de danger en matière routière – et au passage de nuisances – est peut-être la vitesse. Nous sommes pour la lutte contre ces délits et la verbalisation en est un moyen. Cela étant, la réponse en termes de sanction reste rare sur ce plan. Si la vidéo verbalisation peut l'amplifier sur les premières infractions, elle ne s'applique pas, comme vous l'avez dit, aux excès de vitesse. Sur le volet des dépôts sauvages, nous pouvons imaginer qu'un dépôt sauvage ne sera pas effectué là où la caméra est installée, vidéo verbalisation ou pas, mais plus loin. Dans cette logique, la réponse sera fatalement qu'il faut plus de caméras, là où pour nous il faut plus d'agents, plus d'humain, plus de prévention aussi. Or, vous le savez, nous ne sommes pas d'accord avec votre politique de déploiement tous azimuts de la vidéosurveillance : 387 caméras, comme vous l'avez rappelé. Cela nous semble relever avant tout d'une réponse à un sentiment d'insécurité et à des demandes individuelles sans efficacité mesurée en termes de sécurité ni de prévention, le tout avec des coûts mirobolants – on parle de millions et de millions d'euros – et des garde-fous insuffisants. Nous déplorons qu'aucune commission d'éthique n'ait été mise en place alors que nous la réclamons depuis le début de ce mandat, tout au long duquel nous n'avons cessé d'appeler au débat sur le sujet. Nous pensons qu'il existe des réponses nuancées entre la voie du tout caméra que vous semblez avoir choisi et celle d'un zéro caméra de principe. Faute de garantie, d'un cadre éthique en cohérence, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

M. DELECROIX, vous dites les caméras à titre individuel. Nous ne mettons pas une caméra dans chaque rue. Premièrement. Vous avez dit les demandes individuelles. Nous avons des demandes de caméras des conseils de quartier. Vous pouvez aller aux réunions, vous verrez. Nous avons des demandes de caméras de collectifs d'habitants pour des faits. Vous ne mettez pas une caméra comme on met une chemise le matin en se levant. Il faut des faits. Il faut des arguments pour que la pose d'une caméra soit autorisée par la préfecture. Donc quand vous avez 387 caméras dans la ville, c'est que vous avez des faits, vous avez des arguments, que tout est passé devant la préfecture et que nous avons eu l'autorisation de les mettre.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Cela en dit long, s'il y en a 387 d'autorisées, c'est que c'est autorisé de manière assez systématique par la préfecture partout.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Non. Non. Pas du tout. Vous en avez peu dans un quartier parce qu'il y a peu de faits. En revanche, si vous allez au Pont-de-Bois, vous en avez beaucoup. Je peux parler de la Résidence aussi pour ne pas stigmatiser le Pont-de-Bois parce que j'y habite et je n'aime pas qu'on le stigmatise. Cela dépend donc des faits. Tout est argumenté. Tout est écrit. Et si vous n'avez pas l'autorisation de la préfecture et les arguments possibles avec la police, la police municipale, vous ne pouvez pas mettre une caméra. Je vous l'ai déjà dit mais je vous le redis.

Nous ne pouvons pas vidéo verbaliser la vitesse. En revanche, tout ce qui est

infractions, oui ; un téléphone, tout ce que vous voulez.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Juste pour te compléter parce que nous ne faisons pas non plus du tout caméra. Si vous vous baladez dans la ville aujourd'hui, nous avons lutté contre les problématiques de vitesse que ce soit en test ou définitif avec un certain nombre d'aménagements dans les quartiers et toujours en concertation. Nous nous tenons à votre disposition mais en termes de problématiques de vitesse, d'accidentologie, il y a une diminution assez importante au niveau de la ville. Néanmoins, l'aménagement a son frein. Je prends des axes structurants comme la rue des Fusillés ou la rue Jean-Jaurès où nous avons fait un aménagement il n'y a pas longtemps : j'ai constaté un soir sur le tronçon réaménagé du Sart, que malgré tout un fou du volant a grillé le feu rouge. L'objectif n'est pas non plus d'aller vidéooverbaliser sur toutes les caméras. Elles sont bien choisies. Nous n'allons pas vidéooverbaliser dans un lotissement. Il s'agit d'un outil supplémentaire, complémentaire à nos politiques de ville apaisée, de mobilité et de cyclable comme nous l'avons évoqué précédemment. Il vient compléter les dispositifs. Cependant, quand il y a une traversée piétonne sur un axe structurant, nous ne pouvons pas faire d'aménagements parce qu'il y a des passages de bus ou autre, comme la rue des Fusillés ; je regarde Jean-Michel MOLLE qui habite le secteur. Même si elle est réaménagée d'ici deux ou trois ans, elle restera une belle ligne droite. Aujourd'hui, nous avons des demandes régulières que nous faisons à la préfecture notamment sur la problématique de la vitesse. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de radars urbains dans quelques villes de la métropole. Il est certain qu'ils sont choisis. Je vois à Tourcoing, ils sont sur l'ancienne départementale qui fait tout le contour de la gare de Tourcoing jusqu'à Neuville-en-Ferrain. Ils ont installé des radars fixes parce qu'il fallait régler un problème de vitesse qui était assez considérable et que cela a au moins permis de calmer les choses. Nous faisons ce qui est de notre ressort, ce qui est dans le cadre de nos compétences et nous invitons les services de l'État à nous accompagner sur ces problématiques de vitesse. Mais, je le répète, si à un moment donné nous n'y allons pas et qu'il y a un jour un souci sur certains lieux que nous avons localisés et que nous allons adapter, la première chose que l'on viendra nous dire c'est pourquoi n'avez-vous rien fait.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci. Je souscris entièrement à ce que mon collègue M. DELECROIX a pu dire. Votre texte prétend que la vidéooverbalisation lutte efficacement contre toutes les formes de délinquance mais aucune étude sérieuse ne montre que la vidéosurveillance ou la vidéooverbalisation réduit significativement les infractions ni même les dépôts sauvages ni même les accidents. Nous savons en revanche qu'il s'agit d'un dispositif coûteux, opaque et inefficace sur le fond. Nous demandons au contraire de la prévention. Vous tentez de faire passer cette mesure, puisque vous

en avez beaucoup parlé, pour un outil de transition écologique en prétendant qu'elle permettrait de lutter contre les dépôts sauvages ou favoriser les mobilités douces mais ce n'est pas en verbalisant à distance que l'on réduit les incivilités. Cette délibération et les interventions que j'ai entendues juste après sont une illustration d'une vision autoritaire de la sécurité de la ville par la punition automatisée. Nous voterons forcément contre cette délibération. J'en termine simplement en rappelant qu'un logiciel de vidéooverbalisation a déjà été déclaré illégal – il s'agissait d'un logiciel qui s'appelait Briefcam – par le tribunal administratif de Grenoble. Je ne sais pas quel logiciel vous utilisez et peut-être que vous pouvez nous éclairer aussi là-dessus. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous avons des positionnements qui sont très dogmatiques et qui présentent les choses de façon fallacieuse. Sur la ville, la vidéooverbalisation n'est pas encore opérationnelle. Toutefois, s'agissant du dépôt sauvage, il ne s'agit pas d'un argument au service de la transition écologique. Quand on avait des entreprises qui venaient balancer des choses parce qu'à Villeneuve d'Ascq il y avait de la place et que la caméra repère qu'un camion est rentré avec une benne pleine dans la ville et qu'il est ressorti avec une benne vide, simplement sur un coup de fil cela a fait savoir que nous avons les agents derrière les caméras. Il y a une confusion énorme dans ce que vous dites : ce ne sont pas les caméras qui verbalisent. La caméra est un outil au service de l'agent qui est derrière. À chaque fois, c'est de l'humain. Et arrêtez de prendre nos agents municipaux qui sont formés à l'utilisation des caméras pour des gens qui seraient soumis à la caméra. Ce sont eux qui utilisent l'outil, c'est-à-dire qu'à chaque fois, il y a une stratégie de la police municipale pour dire que là, ce serait utile, là nous nous en servons, là nous en avons besoin. Ce n'est pas automatique. Il s'agit d'une série de choses très concrètes : un dépôt sauvage, effectivement, quelqu'un qui va mal stationner, quelqu'un qui va griller un stop. Et c'est en direct. Et si vous croyez que quelqu'un qui « déconne » avec cela et qui reçoit des procès-verbaux pour mauvais stationnement n'en a rien à faire ; dans certains quartiers, peut-être, il nous arrive d'avoir des gens qui nous disent en roulant en 4x4, fortunés, vos amendes je m'en fous mais il y a plein de gens qui vont très vite réagir. Et nous le savons très bien cela. De la même façon, nous ne sommes pas dans le tout caméra. Cela correspond – Sébastien COSTEUR l'a rappelé – à un outil au service des policiers qui le demandent. Nous avons des indicateurs. Le problème des caméras est qu'il y a plein d'indicateurs qui ne peuvent pas être communiqués parce que cela procède de la justice, cela procède de quelque chose que nous n'allons pas diffuser pour conserver l'efficacité. Juste une donnée : nous sommes entre une ou deux extractions judiciaires par semaine. Et l'extraction judiciaire sert à quoi ? Elle sert à aller en justice et à faire condamner. Aujourd'hui, dans les histoires de condamnations, ce sont des affaires multiformes, que ce soit le trafic de drogue, le deal, les violences sur la voie publique. Vous vous rappelez l'histoire de ce rugbyman français qui s'est fait choper par une caméra parce qu'il était en train de pratiquer des violences sur sa compagne et qui a été condamné ? Bah merci la caméra et merci l'extraction judiciaire parce que cela sert. Cela sert et nous avons cela en permanence. Tous les mois, nous avons des affaires comme ça où nous

regrettons de ne pas avoir une caméra grâce à laquelle nous pourrions revenir sur les bandes s'il y a une extraction judiciaire. Ce n'est pas nous qui décidons. Je rappelle que la vidéo verbalisation que la Ville peut mettre en œuvre, cela ne se fait pas avec un retour sur les caméras. Nous n'avons pas le droit. Il faut une missive de l'autorité judiciaire. Nous, nous ne pouvons verbaliser qu'avec un agent qui physiquement constate les choses. Qu'il soit là physiquement devant la bagnole qui est mal stationnée ou qu'il soit physiquement devant sa caméra et qu'il observe la dangerosité et qu'il a une opérationnalité qui est sur un facteur 10, comment pouvez-vous être contre cela ? Quand nous avons eu les émeutes partout, nous pouvons analyser le coût, nous sommes gagnants. Quand il y a eu les émeutes dans toute la métropole et qu'à Villeneuve d'Ascq, cela n'a pas cramé, il y a un modèle social, la prévention qui a joué, bien sûr ; nous en sommes très fiers. Mais il ne faut pas se la raconter, il y a aussi le travail qui a été fait sur la vidéosurveillance qui a permis d'intervenir en quelques minutes sur toute une série de sites. Quand le lycée Queneau a commencé à cramer, c'est la caméra qui a permis de tout de suite dire il faut intervenir, d'envoyer les équipes pour empêcher que tout le lycée crame et c'est même la caméra qui a permis de retrouver les auteurs. Vous ne pouvez pas douter de cela. Il s'agit de quelque chose qui est indubitable, qui est démontré par le process et par le procès. Donc arrêtez avec cette doxa purement formelle. Mais si vous voulez aller là-dessus, continuez.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il n'y a plus d'intervention ? Ah, M. DELECROIX, nous n'allons pas faire un débat !

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

C'est un peu le principe.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Allez-y. Dépêchez-vous.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Tout le monde ne doit pas se dépêcher visiblement, mais ce n'est pas grave. L'argument selon lequel l'agent va décider de verbaliser ou pas selon ce qu'il va voir derrière la caméra, cela veut dire qu'il a le choix : il peut dire là je verbalise, là je ne verbalise pas. Soit oui et c'est gênant, soit non et comme il y a plus de caméras dans certains quartiers que dans d'autres, cela fait forcément peser plus de surveillance et plus de verbalisations sur certaines personnes que sur d'autres, vu que ce n'est pas réparti équitablement. Vous l'avez dit vous-même. Il s'agit d'une des limites de votre système.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ça, c'est une surinterprétation. C'est un procès d'intention.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Attendez, nous n'allons pas non plus enlever nos agents qui sont sur le terrain. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

J'explique que s'il y a plus de caméras dans certains endroits que dans d'autres...

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Oui et alors ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

(...) Cela veut forcément dire qu'il y a plus de surveillance et de verbalisations dans ces endroits que dans d'autres, donc sur les gens qui habitent-là plutôt que ceux qui habitent ailleurs.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Cela dépend où... De toute manière, vous êtes contre les caméras. Comme ça, nous allons boucler le truc.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

J'ai dit dans mon propos que nous n'étions pas pour le zéro caméra mais pour le débat et nous étions justement pour une discussion et un cadre éthique.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il y a une commission pour ça.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Justement, il n'y en a pas eu.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Pardon !

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Vous aviez dit qu'il y aurait beaucoup plus de discussions autour de ce sujet-là mais il n'y a jamais eu durant ce mandat de discussion. Il y a un CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) qui se réunit une fois par an, certes...

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Ah non, nous en parlons à la commission. Vous n'y êtes pas.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Ce n'est pas l'objet principal. Si, nous sommes à cette commission.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Vous n'êtes pas dans la mienne.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Moi non mais eux oui.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il n'y a plus d'intervention ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à la majorité (vote contre du groupe LFI, abstention du groupe ACCES).

X. CONVENTION ENTRE LA VILLE ET KEOLIS LILLE ILEVIA DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES TRANSPORTS

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une convention de coordination comme nous l'avons avec la police nationale et V2. La convention était déjà passée mais nous ne l'avons jamais signée. C'est pour cette raison que nous la repassons car il faut la signer après. Il s'agit de sécuriser les lieux par le truchement de patrouilles et d'intervenir le cas échéant. Les opérations de contrôle réalisées par le personnel Kéolis Lille Ilévia pourront être sécurisées par les effectifs de la police municipale. J'ajoute que c'est surtout très nécessaire lorsqu'il y a des grands événements au Grand-Stade notamment. Il s'agit d'un plus. Nos policiers municipaux ne sont pas contre. Ils sont là ? Ils sont quelque part ? Je les voyais il y a deux minutes. Ils veillent à ce que je dis. Si c'est bien ou si ce n'est pas bien. Il s'agit d'une convention comme nous en avons déjà avec V2.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

C'est un peu de la redite de l'année dernière mais je pense qu'il est important de marteler ce qui était dans le programme métropolitain en 2020 et qui a été abandonné qui était la police métropolitaine des transports. Autant naturellement cette convention est de bon aloi parce qu'elle permet à nos équipes de travailler en coordination avec celles d'Ilévia, autant je pense qu'il est important de garder en tête qu'il y a une compétence transport qui est importante sur la Métropole et que la sécurisation du réseau est avant tout de la compétence aussi de la Métropole et qu'il serait bien qu'à l'avenir cette dernière ne se décharge pas totalement de ses responsabilités sur les Villes et qu'elle puisse aussi prendre sa part. Je sais que c'est un sujet qui fait débat sur les questions des compétences des maires et des communes mais je pense que sur le réseau, il y a un enjeu à maintenir cet engagement, même s'il a été aujourd'hui abandonné. Je vous partage la blague de ma voisine qui se demandait si cette convention était toujours utile vue les pannes dans le métro.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Tu poses là une remarque qui est juste et que nous partageons mais il est vrai que depuis la création du service de police municipale, nous sommes face à une situation de désengagement de l'État et nous allons sur des compétences régaliennes qui fondamentalement ne sont pas les nôtres. Sur la police des transports, c'est pareil. Il faut garder la vigilance que tu as évoquée mais la question est aussi de dire à un moment il faut y aller s'il y a le besoin d'y aller. Nous sommes constamment sur ce jeu d'équilibre entre est-ce que nous allons sur des compétences qui ne sont pas fondamentalement les nôtres mais si nous n'y allons pas il y a une carence et c'est

exactement le cas avec la police nationale. Tu évoques la police des transports et nous y serions tout à fait favorables dans le domaine de compétence qui est celui de la Métropole. C'est exactement pareil sur le parc du Héron. Cela fait un bail que nous réclamons qu'il y ait une véritable police autour du parc du Héron. Aujourd'hui est-ce que nous la voyons ? Il y a des choses toute bêtes, cela va de certaines agressions aux chiens qui sont sans laisse et qui sont parfois dangereux ou à ceux qui « déconnent » avec les engins motorisés. Il y a un moment où il faut se poser la question de savoir si après des vœux pieux, nous y allons ou nous n'y allons pas et nous sommes sur ce jeu d'équilibre. Mais tout à fait d'accord avec la remarque en espérant que le modèle qui se développe ici de police municipale nous permette d'avoir d'autres dispositifs qui évolueront. Je suis persuadé, de toute façon, que les polices municipales vont évoluer juridiquement dans les années qui viennent et que nous irons vers des formes qui seront de plus en plus de compétences de police nationale avec peut-être des moyens qui seront dédiés par rapport à la prise de compétence. Il y a un indicateur par exemple qui fait partie de ce qu'évoque Maryvonne GIRARD qui a été présenté lors du dernier conseil local de sécurité, je crois – je n'y étais pas mais nous l'avions préparé – sur la saisie de drogue à Villeneuve d'Ascq : la police municipale, aujourd'hui, quantitativement parlant, est plus efficace que la police nationale. Elle en fait plus. Notamment grâce aux caméras.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je la mets au vote s'il n'y a plus de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Sylvain, c'est à toi et je vais te passer la présidence deux minutes.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

D'accord. J'ai toute une série de délibérations très formelles. Je vais les égrainer très vite. N'hésitez pas à m'interrompre s'il y a lieu de le faire pour poser des questions.

XI. CREANCES ETEINTES 2025

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous connaissez le principe des admissions en non-valeur et des créances éteintes dès lors que la justice s'est prononcée sur la chose. Ici, nous avons une typologie de thématiques qui sont présentées dans le tableau et nous sommes sur un montant assez modeste d'un petit 11 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES EN 2026

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous savez qu'annuellement nous révisons les tarifs municipaux par rapport à l'évolution de la loi qui encadre ces tarifs. Nous restons sur le maximum, dans la même logique qui a déjà été exposée à maintes reprises.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

Juste une question, je n'ai pas en tête combien ces publicités ramènent à la Ville.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est un gros 600 000 €.

Catherine BOUTTE, groupe LFI

D'accord. Merci.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

On me souffle le chiffre : 662 000 €. Vous n'en voulez pas davantage ? D'affichage ? De publicité ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous avez toute une série de marchés. Je ne vais pas vous les égrainer. Ils ont tous été, pour ceux qui sont passés en commission, validés à l'unanimité. Il n'y a pas de remarque particulière. Il y a l'acquisition des équipements pour la scène nationale Rose des Vents avec un montage qui avait déjà été explicité ; Rose des Vents dont nous espérons la réception au sortir de l'été. Nous avons les prestations de restauration collective pour les deux crèches qui feront la jonction avec le nouveau marché de restauration municipale, la maintenance dépannage dans les ascenseurs, extincteurs, vérification, maintenance ; vous connaissez le process. Désenfumage dans les bâtiments communaux, c'est pareil. Maintenance matériels de cuisine, buanderie. Voilà une série de marchés qui sont, là aussi, très formels.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET L'ASSOCIATION L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE VILLENEUVE D'ASCQ (APCVA)

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous connaissez aussi le dispositif. Il s'agit ici de définir le montant et de voter le versement qui correspond au calcul du 1 % action sociale. Il s'élèvera cette année à 302 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE HANDBALL DE VILLENEUVE D'ASCQ (HBCV)

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous avons une subvention particulière. Un petit mot tout de même. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises cette semaine. Il y a un suivi qui est fait par les services de la Ville. Il y a une situation qui est très mauvaise pour le club de hand de Villeneuve d'Ascq qui évolue en Nationale 1. Celui-ci est en déficit très clairement depuis deux exercices et qui au bord de la relégation sur critères financiers.

Vincent LOISEAU, groupe ACCES

Pardon mais vous avez oublié l'ADÉLIE.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ah, j'ai oublié l'ADÉLIE ! J'y reviendrai après, si cela ne vous dérange pas. Merci de l'avoir signalé. Je reste sur le hand pour l'instant. Situation très compliquée pour le club de hand avec un plan d'apurement d'une dette et un modèle économique qui n'est plus viable. Ils sont en train de rectifier le tir très lourdement. S'il n'y a pas d'engagement de la Ville, cela veut dire que le club de hand disparaît ; il faut être bien clair. Nous ne pouvons que déplorer le manque de soutien de la MEL et de la Région à ce club. Nous les avons saisies, c'est de leurs compétences d'y aller. Nous sommes tout de même dans une séquence où nous avons accueilli les Jeux olympiques avec ce sport et au lendemain le symbole d'une disparition serait absolument catastrophique, sans compter que le club fait partie de l'histoire de Villeneuve d'Ascq. Nous avons donc proposé de les aider pour leur passage devant la CNCG (commission nationale de contrôle et de gestion) qui risque de les mettre en faillite et de les rétrograder sportivement. Une rétrogradation sportive, cela veut dire qu'ils perdent automatiquement ce qu'ils touchent par la Région et autres et ils sont morts. Nous avons donc proposé un suivi très strict de leurs dépenses. Ils nous ont présenté un plan que nous allons suivre de réduction de masse salariale de l'ordre de pas loin de 100 000 €. Ils changent de modèle. Ils cherchent du mécénat ; cela n'est toutefois pas de notre ressort. Nous, nous avons proposé d'aller sur une subvention exceptionnelle. En gros, ils ont besoin d'apurer pas loin de 120 000 €.

Nous avons proposé une subvention exceptionnelle de 45 000 € cette année qui sera reconduite l'an prochain dans l'hypothèse où la saison 2025–2026 serait équilibrée et que le plan d'apurement qui a déjà produit une partie de ses effets serait poursuivi. Voilà le deal. Ils ont envoyé les pièces à la CNCG. Ils ont une assemblée générale ce week-end. Nous espérons que cela va fonctionner, que cet engagement, ce soutien de la Ville va servir à quelque chose. Je n'en suis pas sûr. Nous l'espérons quand même. Ce serait une catastrophe de voir le HBCV dans une situation de rétrogradation et de fin d'une aventure. Cela devrait être le début d'une autre. C'est en discussion mais là nous sommes sur une actualité brûlante. Nous avons fait le choix d'y aller à hauteur de 45 000 € cette année et, je le répète, 45 000 € reconduits l'an prochain s'ils arrivent à présenter un plan fiable et surtout des comptes positifs pour la saison qui va démarrer à la rentrée 2025.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Sylvain. Est-ce qu'il y a des questions ?

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci. Juste une remarque pour dire que nous voterons évidemment pour cette délibération. J'ai déjà interpellé le vice-président au sport de la MEL à ce sujet à la fois par courrier, à la fois en bureau. Disons qu'il n'a pas été très ouvert à la demande. La situation du HBCV nous interpelle évidemment, d'abord en tant que Villeneuvoises et Villeneuvois mais cela pose la question plus largement de la politique de soutien aux clubs de la part de la Métropole et que tenir compte aussi du rôle social des clubs, cela a son importance. Je vous remercie.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vous rejoins complètement sur le diagnostic aussi bien pour la MEL que pour la Région où à un moment le fonctionnement par cotation, par grille automatique crée des effets de distorsion particulièrement préjudiciables à certaines structures. Là, sur le hand, la dimension sociale du club est importante. Il ne faut pas non plus faire semblant, il y a de grosses erreurs qui ont été réalisées dans la gestion. Mais justement, il y a une espèce de paradoxe à dire on soutient la performance, on soutient la réussite, on met davantage lorsque l'on performe et lorsqu'un club est en difficulté, il ne fallait pas l'être. Nous vous rejoignons effectivement là-dessus. Moi, le système de grille de cotation MEL, Région, je le trouve très limité. Il peut avoir son intérêt mais il faudrait s'autoriser à aller sur du discrétionnaire qui correspondrait à une logique politique. Nous faisons le choix de soutenir pour le symbole, pour la dimension sociale que vous avez évoquée. Là, nous vous rejoignons totalement.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Il n'y a plus d'intervention ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je reviens sur l'ADÉLIE. Il s'agit du versement du solde de l'avance de subvention qui avait été votée. C'est formel. Je ne l'ai plus sous les yeux. Je ne le retrouve plus. C'est 311 000 €. Nous versons le solde.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI

Merci. Nous maintenons la subvention. Cette délibération est, en effet, formelle. Néanmoins, la structure est en déficit et nous maintenons la subvention malgré le désengagement de l'État notamment sur les contrats jeunes et la diminution des subventions du FSE (fonds social européen) notamment concernant le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi). J'ai entendu dire qu'apparemment l'ADÉLIE ne paye même plus les permis de conduire pour les personnes qui vont bénéficier de la mission locale. J'ai fait cette intervention et nous avons posé des questions en Conseil municipal en ce sens-là : on nous a remonté un climat social délétère avec un turnover des employés très, très important, beaucoup de CDD, des choses comme celles-là. Je demande au directeur des comptes détaillés depuis plusieurs semaines, je ne les obtiens pas. J'ai seulement obtenu la présentation des comptes, ce qui est très faible. Vous aviez dit dans un précédent Conseil – je pense que c'était il y a au moins trois mois –, que vous feriez un point en Conseil municipal concernant l'ADÉLIE. Pardon, j'ai en effet été absent pour des raisons personnelles et peut-être que je ne l'ai pas vu passer mais est-ce que cela a été fait ? Sinon, est-ce que vous avez entamé un dialogue avec la mission locale pour pouvoir éclaircir tout cela ? Je vous remercie.

Claire MAIRIE, Adjointe au Maire

Bonsoir M. MARSZALEK. Concernant la situation de l'ADÉLIE, il est malheureusement dommage que vous n'ayez pas pu assister à la dernière assemblée générale à laquelle vous étiez pourtant convié. Vous auriez appris que le déficit de cette année était principalement dû à deux choses, à savoir des indemnités Uniformation qui sont venues se rajouter en 2024 et le changement de loi sur les congés payés des personnes qui sont en arrêt longue durée. Voilà ce qui explique le déficit de cette année. Sur les 11 dernières années, je crois que nous sommes à 800 000 € d'excédent, à peu près. Je pense donc qu'en termes de situation compliquée, on a fait pire. C'est gentil de vous inquiéter pour cela mais peut-être qu'en vous intéressant davantage à la structure, vous en sauriez davantage.

Concernant les comptes, vous nous avez demandé ce qui a été présenté en assemblée générale et en conseil d'administration. C'est ce qui vous a, en effet, été donné par M. BELS. Si vous en voulez plus, n'hésitez pas à passer à l'ADÉLIE. Vous

pouvez éplucher toutes les factures si vous le voulez, il n'y a aucun souci.

Concernant les permis de conduire, sauf erreur de ma part, il ne s'agit pas d'une question financière mais plus d'une question de façon de procéder. Nous n'avons pas été forcément complètement en accord avec ce qui s'est passé l'année dernière. Il y a en effet des ajustements à revoir pour que ces permis de conduire puissent à nouveau être en partie pris en charge.

Concernant le point en Conseil municipal, je ne sais pas qui s'y est engagé mais en tout cas ce n'est pas moi. Lors du Conseil municipal où vous étiez absent, pour des raisons tout à fait compréhensibles, j'ai fait une réponse à votre question orale. Ma réponse vous a été transmise. Il a été question de faire un audit social en interne. Celui-ci est en cours. Il y aura une restitution au mois de septembre ainsi qu'au sein du CSE (comité social et économique). Vous nous demandiez également ce qu'il en était de la situation financière, je vous ai répondu. Vous vous inquiétez à nouveau, soit, mais je pense que si nous avions des problèmes financiers, nous en aurions fait part à la Mairie et nous aurions pu demander une subvention exceptionnelle. Cela n'est pas le cas.

Concernant les CDD, nous allons dire que nous recrutons en CDD dans un premier temps. Ces CDD sont ensuite CDIés si la personne donne satisfaction. Encore une fois, si quelqu'un de votre groupe ou de votre ex-groupe était présent lors de l'assemblée générale, vous verriez ce qu'il en est de l'activité de la structure, et vous verriez ce qu'il en est des comptes et de l'ambiance qui règne à l'ADÉLIE. Maintenant, encore une fois, l'audit social est en cours même si votre député a voulu participer à l'audit social des salariés et que cela lui a été refusé. Cet audit social est en cours et les résultats seront diffusés quand nous les aurons.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Claire. Il n'y a plus d'autres questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Chantal FLINOIS, Claire MAIRIE, Annick VANNESTE n'ayant pas pris part au vote).

XVII.ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES DU HERON » POUR LE CONCOURS DES CHEVAUX DE TRAIT

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Belle manifestation qui a eu lieu le 1^{er} juin. Cela fait partie, là aussi, d'un élément très marquant de la culture du patrimoine domestique autour du lac du Héron. Pour ceux qui sont venus, nous avons une vraie belle grande manifestation autour des chevaux de trait. Nous avons donné un accord mais nous n'avons pas délibéré pour participer à la manifestation. Une subvention de 5 000 € avait été proposée mais il faut la passer pour régulariser les choses après la manifestation.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. NOUVELLES MODALITES DE MISE A DISPOSITION A TITRE PAYANT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX POUR LES LYCEES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Cette délibération n'est pas formelle. Un mot parce que vous avez présenté un amendement. Pour être bien clair et je pense que là-dessus nous sommes en phase, je résume le problème : fin de convention avec la Région et nous avons toujours eu et nous conserverons, je le dis, le souhait d'accompagner le lycée public, notamment le lycée Queneau, sur la mise à disposition d'équipements sportifs. Il ne dispose pas de gymnase. Sauf que nous avons discuté avec les services régionaux concernant l'utilisation de la salle Dinah-Derycke, la nouvelle qui a été construite, et ils nous font payer l'usage – quand je dis « nous », c'est la Ville ou le club – alors qu'il ne s'agissait pas du deal de départ. Lorsque nous avons voté le projet en 2015 sur la fameuse construction de la salle de sport, cela devait être du gagnant-gagnant : terrain mis à disposition, on accompagnait, le parallèle était fait avec Queneau, nous mettions nos équipements à disposition. Là, non, il y a une facture qui arrive. La question a été de dire nous allons faire payer. Queneau a été prévenu et vous savez que j'y bosse et que j'ai échangé avec le proviseur qui a dit qu'il avait prévenu les services de la Région qui lui ont dit que cela allait se faire comme ça et qu'ils auraient la compensation du coût qui serait facturée sans doute dans les dotations. Sauf que l'heure est arrivée, nous négocions les créneaux et vous vous doutez bien que lorsque l'on met un équipement comme le Palacium à disposition, le coût de location est conséquent. Cela représente une ardoise peu ou prou de 100 000 € à peu près que le lycée ne peut pas payer. Évidemment, vous vous doutez bien que c'est du perdant-perdant si nous appliquons cela parce que la Région ne va pas donner 100 000 €, je pense, au lycée Queneau pour payer l'utilisation. C'est 13 € pour le Département. Ce que nous appliquons comme tarification pour des salles telles que le complexe du Palacium, ce n'est pas ça. Le problème, c'est qu'il y a un vrai dysfonctionnement par rapport au retour de la Région puisque le lycée ne sait pas ce qu'il advient. Il nous dit qu'il n'a pas de retour. Je vous propose – et c'est ce que j'ai dit au proviseur il y a 15 jours – que nous formalisons le dispositif par parallélisme des formes – si on nous fait payer, la Région doit payer – mais que l'on sursoit à la délibération, qu'on ne l'adopte pas. J'ai demandé que les salles soient réservées, que le service public puisse être maintenu, mais cette question restant brûlante, que la Région revienne autour de la table pour que nous ayons quelque chose qui soit véritablement du gagnant-gagnant, que ce soit sur l'utilisation des salles de sport ou par exemple de l'anneau Colette-Besson pour lequel nous venons de valider un aménagement de l'ordre de 100 000 € en mettant deux city basket, foot

et peut-être un terrain de pétanque – ça, ce n'est pas pour le lycée, quoi que – et puis des aménagements de pistes cyclables par rapport à un circuit éducatif pour le Savoir rouler à vélo. Ces équipements, en journée, si le lycée veut les utiliser, il va les utiliser mais nous reviendrons sur cette convention d'objectifs et de moyens pour que la Ville ne soit pas perdante, que l'établissement ne soit pas perdant et que le service public puisse continuer. Je rappelle tout de même qu'il n'y a pas beaucoup de Villes qui mettent de tels équipements à disposition des établissements, que nous sommes sur une compétence régionale. Nous n'allons pas nous la raconter, la Région ne va pas construire demain une salle de sport pour le lycée Queneau. Que la Région soit réactive là-dessus. Il y a eu un grand vide, une absence de réponse depuis l'époque où je suis allé voir l'administration, l'intendant et le proviseur de lycée. C'était fin décembre–début janvier. Je propose de continuer sur le modèle existant. La rentrée se fera comme cela et les élèves auront cours de sport. Nous ne présentons pas la délibération et nous en reparlons très vite à mesure de la navette qui est effectuée avec les services de la Région et de la décision politique qui va avec.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Merci Sylvain. Si j'ai bien compris, tu proposes de retirer la délibération...

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je ne vous ai pas donné la parole, Mme HARDY. Vous n'avez pas demandé la parole. Allez-y.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Excusez-moi. C'est parce que je voulais être sûre d'avoir bien compris. Tu proposes de retirer la délibération en ayant montré qu'il y avait une délibération permettant de dire voilà où nous en sommes rendus, ce qui vous permet d'engager des négociations qui aujourd'hui n'ont pas abouti. C'est ça ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

De mettre un coup de pression en disant maintenant il faut vous bouger parce que ce n'est pas de notre ressort. En gros, à un moment, si vous voulez, la compétence régionale sur les lycées, nous ne l'avons pas. Ou nous faisons du gagnant-gagnant, ce que nous avons proposé, cela inclura d'ailleurs Dinah-Derycke, je l'espère, ou nous serons obligés d'y aller et ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous ne sommes pas là pour affaiblir une offre éducative auprès du lycée Queneau, loin de là. Mais que la Région se bouge et fasse un retour et le plus simple est qu'il y ait un accord sur un fléchage dans la dotation qui est faite à l'établissement. S'ils souhaitent qu'on les fasse payer, qu'il y ait un fléchage spécifique qui ne soit pas noyé dans une dotation qui comme vous le savez est en réduction à peu près partout. Car, là, le grand perdant serait l'établissement public.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Mme SALANON.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je me permets de prendre la parole pour Mme BARISEAU qui m'a donné pouvoir. Il est bien de surseoir cette délibération puisqu'elle est en train de récolter des éléments et elle pourra présenter elle-même les choses et intervenir sur ce dossier. Elle a bien les choses en tête.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous l'espérons bien. Si, au passage, nous pouvions avoir un retour sur la désimperméabilisation de la cour. Nous aurons désimperméabilisé toutes les cours d'école d'ici la fin du mandat. Il serait tout de même dommage que la poêle à frire que constitue la cour du lycée public ne soit pas désimperméabilisée sur une petite partie pour créer un véritable îlot de fraîcheur. Nous avons rencontré Mme BARISEAU et les services de la Région. Le lycée n'a pas de retour. Nous martelons. Et le savoir-faire de la Ville, nous sommes prêts à le mettre à disposition de la Région pour en faire un véritable laboratoire et un véritable espace de démonstration. Cela est extrêmement important.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Il n'y a plus d'intervention.

XIX. MISE A JOUR DES TARIFS DE L'IMPRIMERIE MUNICIPALE**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Tout est dans le titre. Nous avons répercuté une partie du surcoût lié à l'inflation sur les papiers, les encres et les nouvelles machines. Vous avez les nouveaux tarifs qui restent très raisonnables.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur l'imprimerie ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR ET D'UN REGLEMENT DES ETUDES POUR L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Cela fait partie de la démarche qui est annoncée avec la DRAC d'avoir un règlement qui est à 80 % commun avec les conservatoires. Nous aurons régulièrement des délibérations comme celle-là. Je vous l'ai dit, nous passerons certainement en septembre une délibération qui affinera les tarifs. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit tout à l'heure.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. EXPERIMENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORDONNANCE VERTE A VILLENEUVE D'ASCQ

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. La première délibération me concernant est relative à l'expérimentation de la mise en œuvre de l'ordonnance verte à Villeneuve d'Ascq. Comme indiqué dans le titre, ce dispositif est présenté ce soir à titre expérimental pour une période de 12 mois qui va démarrer en septembre 2025 jusqu'en septembre 2026. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens et elle s'intègre dans un des axes de travail qui avait été retenu suite au diagnostic local de santé réalisé en 2022 qui est celui de la santé environnementale.

Juste pour rappel, comme beaucoup le savent, les perturbateurs endocriniens sont des molécules chimiques avec un impact nocif sur le fonctionnement endocrinien et qui altèrent les fonctions reproductrices de l'être humain et favorisent les cancers. Nous retrouvons parmi eux les phtalates, les bisphénols et surtout les pesticides. Il n'y aura pas de bilan sur l'expérimentation en tant que telle puisqu'il n'est plus à démontrer que les perturbateurs endocriniens sur la santé des populations sont particulièrement toxiques, notamment au stade foetal, à la petite enfance et à l'adolescence. Il est donc pertinent d'agir auprès des femmes enceintes dès le premier stade du développement et au travers de l'un des déterminants majeurs de la santé : l'alimentation.

Qu'est-ce que l'ordonnance verte concrètement ? Il s'agit d'un programme qui est destiné aux femmes enceintes pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens durant leur grossesse. Nous avons circonscrit l'expérimentation à 50 bénéficiaires. Il permet aux femmes enceintes d'obtenir par le biais d'une ordonnance délivrée par un professionnel de santé (médecin, sage-femme) l'accès à des paniers issus de l'agriculture biologique et cultivés localement pendant les sept derniers mois de la grossesse (un par semaine) et des paniers de produits secs (une fois par mois). Durant l'expérimentation, nous avons fait le choix de la gratuité. Si cela s'avère positif, le tarif des paniers sera en fonction du quotient familial. Les points de collecte : aujourd'hui nous avons identifié trois-quatre espaces : Biocoop, la Ferme d'en Haut, l'Espace 75 ou la Maison des Droits de l'Homme. Nous verrons un peu comment se comportent les patientes. Le dispositif prévoit également des ateliers. Il y en aura au moins un de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens et aux bonnes pratiques vis-à-vis des usages des produits plastiques, des micro-ondes, etc. Celui-ci sera obligatoire. Il y aura également plusieurs ateliers diététiques.

Pour ce faire, nous avons des partenaires. En termes de partenaires santé, nous

avons :

- La CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) de la Marque en tant que relais de la communication et de l'information mais aussi organisateur et animateur des ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens avec des professionnels de santé formés par la fédération Femmes enceintes environnement et santé (FEES) avec un financement de l'ARS (agence régionale de santé) ;
- Le Collectif pour des ordonnances vertes en Hauts-de-France. En aparté, nous serons la première Ville des Hauts-de-France à participer à cette expérimentation. Strasbourg a été à l'initiative.
- A Pro bio sera un des partenaires pour l'ingénierie de projet et la logistique pour la distribution et l'approvisionnement des produits.

Les partenaires financiers : l'ARS, la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) dans le cadre de l'appel à projets sur l'axe alimentation santé CPTS.

Les coûts de l'expérimentation seront de 10 190 € en 2025. Ils seront atténués par un soutien financier de la caisse primaire d'assurance maladie à hauteur de 7 000 €. Le coût sera de 29 310 € en 2026. Sur le plan RH, je ne l'ai pas noté mais nous pouvons le spécifier : il y a un projet de recrutement d'un chargé de mission à 60 % pour la mise en œuvre et la coordination pour ce projet et les 40 % restants seront sur les autres projets alimentation territoire.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser l'expérimentation de l'ordonnance verte à Villeneuve d'Ascq pour 50 bénéficiaires ;
- de permettre aux bénéficiaires d'accéder gratuitement au dispositif ;
- de valider le budget total de 39 500 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec tous les partenaires de l'expérimentation ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions relatives aux appels à projet permettant à la Ville de percevoir les subventions sollicitées pour la mise en place de ce projet.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Maryvonne m'a demandé de la suppléer parce qu'elle est partie régler un problème d'accident sur la ville. Je ne sais pas s'il y a des interventions. Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci. Chers collègues, nous saluons l'expérimentation de la mise en œuvre de l'ordonnance verte à Villeneuve d'Ascq. Nous nous interrogeons sur les modalités de sélection des femmes enceintes qui pourront en être bénéficiaires. Il nous paraît notamment particulièrement intéressant que les femmes des quartiers prioritaires en politique de la ville puissent être prioritaires. Par ailleurs, les modalités de cette ordonnance verte et de cette expérimentation sont assez proches de celles de l'ordonnance verte lancée par la Ville de Strasbourg en 2023, comme vous l'avez

mentionné. Celle-ci concernait alors 800 femmes – ce sont aujourd'hui 1 500 –, soit une expérimentation d'une bien plus grande envergure que celle que vous proposez aujourd'hui, évidemment en proportion des populations des deux communes. Plus encore, cette mesure s'inscrit pour la Ville de Strasbourg dans une politique plus globale de lutte contre les perturbateurs endocriniens en particulier, de santé environnementale en général. À titre d'exemple, la Ville de Strasbourg est signataire de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens initiée par le réseau Environnement santé et mène diverses actions en la matière. C'est donc une première étape bienvenue mais elle ne se suffit pas à elle-même. La santé environnementale mériterait un plan d'action complet. Est par exemple annoncé dans cette délibération un plan alimentaire villeneuvois. Nous en attendons impatiemment le contenu. Pour lutter contre les perturbateurs endocriniens de manière encore plus large, il est également indispensable de lutter contre les épandages de pesticides. En février dernier, l'association Générations futures a alerté sur, je cite, « *la présence généralisée de pesticides dans l'air de la Métropole européenne de Lille.* ». Villeneuve d'Ascq était l'une des quatre communes dans lesquelles des capteurs avaient été installés et qui ont permis d'établir cette conclusion. Dix-huit pesticides ont été détectés rien que dans notre ville. La meilleure manière d'éviter que des pesticides soient épandus sur les terres agricoles villeneuvoises, c'est encore d'en reprendre la maîtrise en partenariat avec la MEL, propriétaire de nombreuses terres, et d'y développer des pratiques favorables à la fois à la santé publique et à la biodiversité. Je vous remercie.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Juste pour répondre. D'abord, nous ne sommes pas sur les mêmes strates entre Strasbourg et Villeneuve d'Ascq. Il s'agit d'une expérimentation. Nous faisons aussi avec les moyens financiers et humains que nous avons. Nous ne connaissons pas non plus le comportement des personnes. C'est pour cette raison que nous ne pouvons aujourd'hui le faire que sur 50. Au fur et à mesure de l'expérimentation, nous verrons comment elles se comportent et s'il le faut, bien évidemment, nous allons élargir le nombre de bénéficiaires. Rien n'est figé dans le temps ni dans le cadre. Aujourd'hui, nous sommes aussi à la recherche de financements pour justement continuer à monter et à déployer cette action à plus de femmes enceintes.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Et éventuellement d'adolescents, puisque vous l'avez signalé.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Oui mais aujourd'hui, nous n'allons pas nous éparpiller sur les ordonnances vertes. Nous sommes vraiment sur les femmes enceintes. Comme nous l'expliquions, c'est tout de même le fœtus qui est le plus exposé. Sur tout ce qui rentre dans le cadre des perturbateurs endocriniens, nous avons démarré d'autres politiques au début du mandat. Celui-ci a été « vachement » contrarié avec la Covid. Nous avons commencé à mettre les politiques en œuvre à partir de 2021–2022. Je pourrais recenser tous les projets que nous avons mis en place qui étaient aussi une urgence pour les habitants, notamment l'accès aux soins, aux professionnels de santé. Nous

avons commencé par ce dispositif. Aujourd'hui, nous nous attaquons à l'axe santé environnementale qui, bien évidemment, va monter en charge dans le cadre du contrat local de santé intercommunal. Il sera signé en fin d'année. La santé environnementale et la lutte contre les perturbateurs endocriniens seront une des actions prioritaires. Nous ne pouvons toutefois pas tout faire en même temps. Je rappelle que nous avons tout de même deux maisons de santé qui vont s'installer dont la première sortira de terre en septembre. Nous allons parvenir à installer huit médecins généralistes en plus sur le territoire, des infirmiers, des sages-femmes, des professionnels qui sont tout de même en pénurie même sur notre territoire que l'on dit en surdotation ; il faudra m'expliquer pourquoi mais c'est un autre débat. Nous avons mis en place la mutuelle qui était aussi prioritaire. Il a donc fallu prioriser les actions. Aujourd'hui, nous nous attaquons à la santé environnementale et nous démarrons par cela. Mais le CLSI (institut des normes cliniques et de laboratoire) qui va arriver en fin d'année va nous permettre de travailler sur cet axe-là.

S'agissant des quartiers prioritaires, nous avons aujourd'hui choisi l'universalisme, donc tous les territoires. Les médecins qui sont avec nous qui ont été les protagonistes sur ce sujet travaillent à la MSP (maison de santé pluri professionnelles) du Triolo notamment, avec des publics un peu plus précaires, mais nous voulons embarquer tout le monde et pas simplement recommencer à n'être que sur les populations situées dans les quartiers politique de la ville. Je pense qu'il y a d'autres habitants qui ne sont pas forcément dans les quartiers en QPV qui rencontrent aussi des difficultés. Nous ne voulons pas stigmatiser. Nous élargissons donc à tous. Les 50 vont donc, nous l'espérons, monter en charge dans les mois qui viennent. C'est aussi parti de médecins qui sont convaincus et qui font partie de l'association Médecins, lutte contre les pesticides. Le Triolo est tout de même plus ou moins sur des quartiers politique de la ville. C'est tout un réseau. L'idée est de déployer sur tout le territoire et pas simplement de recommencer uniquement dans les quartiers politique de la ville.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

J'ai juste parlé de priorité pas d'exclusivité.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Nous serons attentifs à cela.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Par rapport à Générations futures que vous évoquez, le médecin avec lequel nous travaillons sur ce dispositif est en lien direct et c'est le même réseau avec lequel nous travaillons. Évidemment.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

De toute façon, ils sont intégrés dans notre CPTS. Il y a toute une sensibilité et une appétence pour travailler sur ces sujets.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Valérie. Il n'y a plus d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des

abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII.SUBVENTION OCTROYEE PAR LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE ROUBAIX-TOURCOING DANS LE CADRE D'UN APPEL A PROJET, VOLET NUTRITION ET ACTIVITE PHYSIQUE

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Juste pour mémoire, nous avons mis en place dans deux écoles maternelles, Rameau et Mermoz, des projets Défi sport santé pour les tout-petits. Ces projets émanent des constats qui avaient été faits lors des bilans de quatre ans réalisés par les PMI avec tout de même une inquiétude particulière sur les enfants présentant des retards psychomoteurs assez importants ainsi que de langage, des surpoids et la nécessité d'un accompagnement à la parentalité pour redynamiser cet aspect-là des choses sur les tout-petits. Il s'agit de projets qui fonctionnent plutôt bien. D'autres écoles nous ont sollicités aussi pour bénéficier de ces actions, notamment l'école Taine pour laquelle nous n'avons pas eu de financement de l'État. Toutefois, la CPAM est d'accord pour assurer le financement. Son projet s'articule de façon un peu similaire sur de l'éveil corporel avec de l'évaluation des compétences psychomotrices en début des programmes et fin de période (ce que nous appelons les DiagnoForm) et des ateliers parents enfants autour de l'alimentation, le langage et des cafés parents.

Nous avons sollicité une aide financière dans le cadre des appels à projets sur ces actions innovantes. La Ville a reçu un avis favorable de la CPAM qui octroie une aide financière à hauteur de 7 720 € pour 2025. Pour en bénéficier, une convention doit être signée entre la Ville et la CPAM. Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à signer la convention ci-jointe et tout document à intervenir dans l'exécution de ladite convention.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Valérie. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une délibération classique que nous actualisons tous les ans pour un crédit de 66 950 € inscrit au budget primitif 2025. Il y a une répartition des subventions

entre les associations qui les ont sollicitées. Vous avez la liste derrière la délibération. Il s'agit d'associations qui reviennent régulièrement.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. AFFECTATION DE CREDITS DESTINES A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES SERVICES SPECIALISES (AGSS) DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU NORD (UDAF) ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PARENTALITE

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire

Dans le cadre des actions d'aide et d'accompagnement à la parentalité, la Ville s'engage à soutenir ces associations qui œuvrent dans le domaine de l'aide et de l'accompagnement aux parents. Il y a une enveloppe de 11 470 € qui avait été réservée dans le budget 2025 et qui correspond à la subvention octroyée au lieu d'accueil parental Trampoline. Leur mission est l'aide, le soutien. Il s'agit d'un espace d'échange et d'écoute pour les parents qui le souhaitent avec pour support la médiation, le jeu mais aussi des conseils de parents entre eux. Les principaux utilisateurs sont les parents. Cependant, aujourd'hui, nous en avons d'autres qui sont les grands-parents et les assistantes maternelles. Il s'agit d'un lieu qui a près 30 ans. Il fonctionne bien. C'est une association qui a été reprise par l'AGSS. Il y a donc un transfert des subventions.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXV. DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – AIDES AUX BOURSES AUX JEUNES ET ADULT'SPORT

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Vous connaissez toutes et tous ce dispositif. Vous avez la liste des clubs qui est jointe à la délibération pour 75 jeunes et quatre adultes pour un montant de 3 075 € pour ce qui concerne la bourse aux jeunes et 300 € pour ce qui concerne l'aide à la pratique sportive destinée aux adultes.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Bonsoir. Il s'agit d'octroyer une subvention d'investissement pour le centre social Cocteau pour lui permettre l'acquisition d'un logiciel qui lui permettra de créer un portail familles pour gérer les inscriptions et en tirer des statistiques. C'est juste pour faciliter leur gestion. Il s'agit d'un cofinancement. La CAF participe également.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Chantal. Est-ce qu'il y a des questions ?

Hélène HARDY, groupe ACCES

Tout d'abord, je trouve cela très bien. Ce n'est pas une question mais comme je suis membre du conseil d'administration, je me demande si je ne dois pas être retirée du vote.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Oui. Tu ne prends pas part au vote. Pas de question. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Hélène HARDY n'ayant pas pris part au vote).

XXVII. AFFECTATION DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT DESTINES AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS CULTURELS POUR L'ANNEE 2025

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

La délibération suivante concerne les tarifs pour une sortie estivale organisée par la maison des Genêts qui aura lieu le 31 juillet. Cinquante-trois personnes sont concernées. Elles vont se rendre à Bruges et à Blankenberge. Excusez-moi, je ne suis pas flamande. C'est juste pour les tarifs de la tranche 1 à 7. Comme le disait Maryvonne GIRARD, ce sont les premières tranches qui seront sans doute sollicitées.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Chantal. Il n'y a pas de question, je suppose. Non. Des oppositions non plus.

Des abstentions non plus. Adoptée. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVIII. AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES STRUCTURES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Claire MAIRIE, Adjointe au Maire

Il s'agit de quatre subventions classiques :

- ABEJ (ressourcerie) pour 10 000 € ;
- La Remise Enjouée pour 7 000 € ;
- ALEFPA (Jardin de Cocagne) pour 7 000 € ;
- ATTAC pour 500 €

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Claire. Des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DU COMMERCE DE PROXIMITE ET DE L'ARTISANAT AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Délibération formelle également avec un reste à verser pour la Fédération villeneuvoise du commerce de 40 000 € et 450 € pour l'Outil en main.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Lionel. Des questions ?

Hélène HARDY, groupe ACCES

Nous avons parlé en commission avec Lionel BAPTISTE de la Fédération du commerce. Il s'agit en fait d'un gros sujet. Comme vient de le dire Lionel, cela est présenté comme quelque chose de classique. Nous renouvelons une convention qui existe depuis plusieurs années. Nous souhaiterions avoir une commission dédiée à ce sujet, que nous puissions avoir les bilans qui sont rendus par l'association, non pas dans une logique de contrôle mais plutôt pour voir comment nous pouvons mieux soutenir l'ensemble du commerce à Villeneuve d'Ascq à partir de l'action de cette fédération qui existe depuis longtemps et dont la convention elle-même renouvelle chaque année de manière peut-être un peu trop routinière les objectifs afin éventuellement de redonner une logique de relance à son activité, voir comment

nous pouvons constater à la fois ses points forts et certainement les points faibles pour lesquelles elle a peut-être besoin de soutien. Est-ce qu'il est possible d'avoir une commission dédiée ? Comme vous avez plusieurs fois dit qu'il était possible de mettre en place des commissions dédiées à des sujets particuliers, il serait peut-être intéressant de faire cela.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je crois qu'elle existe. Je le fais de tête car j'ai été commerçante. La Fédération, cela doit être 2001 ou 2002, me semble-t-il.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Plusieurs éléments de réponse. Il s'agit d'une association. Réponse formelle : une association a son autonomie de gestion. Il s'agit bien de l'association des commerçants. C'est donc aux commerçants d'apporter les éléments d'amélioration jugés nécessaires en premier chef et si par après, vous voulez faire une commission de sous-commission de sous-commission, nous pouvons l'envisager. Je rappellerais simplement que votre ex-collègue, Mme Eva KOVACOVA, avait demandé à rencontrer le salarié permanent de l'association. Nous l'avons reçue pour rendre service mais il ne s'agissait pas d'une obligation. L'idée était présentée comme vous venez de le faire, c'est-à-dire vouloir accompagner l'association dans un regard d'amélioration et de meilleure connaissance. Première réponse : vous avez tout à fait le droit de rencontrer l'association en tant qu'élus ou en tant que citoyens. Il n'y a aucun sujet là-dessus. Nul ne vous en empêche. S'agissant de la reconduction des différentes animations, il s'agit d'un jugement que vous portez en tant qu'élus et en tant que citoyens et vous avez tout à fait le droit de le porter. Maintenant, je rappellerai tout de même qu'il s'agit d'une association qui vit et qui est portée à bout de bras par un salarié permanent et nous avons la chance à Villeneuve d'Ascq d'avoir encore une association, c'est-à-dire un président bénévole ; je vous le rappelle. Il y a des villes qui n'ont plus d'association de commerçants parce que tout simplement les commerçants qui seraient tentés de se faire élire président n'ont pas le temps parce qu'ils ont trop de travail dans la gestion de leur commerce ou/et pas envie parce que trop d'énergie consacrée par ailleurs. Je ne suis pas contre une sous-commission. Très honnêtement, pour être transparent, je ne vois pas trop ce que cela va apporter. Maintenant, si vous voulez que nous fassions un rendez-vous, nous pouvons le faire. Nous pouvons creuser le point. Les bilans sont consultables, annexés aux délibérations. Je ne sais pas trop quoi vous répondre de plus.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Aymeric est très présent partout depuis très longtemps.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Nous redisons à chaque fois que le soutien de la Ville n'est pas un soutien pour financer des animations. Celles-ci sont la cerise sur le gâteau. Elles permettent de faire de la communication et du lien entre les commerçants eux-mêmes et c'est ce lien qui permet de donner une dynamique commerciale au quartier. Nous savons que quand un commerçant est seul, c'est plus compliqué. Le rôle du salarié de

l'association est celui-là – vous le retrouvez d'ailleurs dans les statuts : c'est d'aller voir les commerçants. Maryvonne GIRARD sait très bien, pour être en première ligne tous les jours et toutes les semaines, que le rôle de cette association c'est aussi de relayer des problématiques de propreté, de sécurité, en lien avec la Ville, en lien avec les services. Je remercie d'ailleurs au passage Maryvonne et les services qui, sur ce sujet-là, rendent un service indispensable aux commerçants parce que ceux-ci sont les premiers à être exposés à des problèmes de sécurité et de propreté et lorsqu'ils sont des relais pour la Ville, ils sont des relais essentiels. L'association a vraiment ce relais et c'est pour cela que nous la soutenons, sinon nous pourrions nous poser la question d'une autre forme d'interventionnisme. Elle est précieuse parce qu'elle est une association et qu'elle joue le jeu avec la Ville.

Hélène HARDY, groupe ACCES

J'ai cru bien expliquer qu'il ne s'agissait pas de critiquer le travail d'Aymeric et que l'association jouerait mal son rôle. C'est plus dans une logique d'appui, de constat, de diagnostic que je crois que lui-même serait content de partager avec nous. Voilà. Après, si vous ne voulez pas le faire, nous ferons autrement mais je crois qu'il s'agit d'un sujet qui mériterait que nous y passions un peu de temps.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Sur le fait qu'il soit content de partager avec vous, c'est à lui de répondre. Je sais que la précédente expérience qu'il a eue avec votre ex-collègue n'avait pas été un enchantement pour lui. Nous étions plus dans un contrôle de gestion inopiné et illégitime que dans l'accord de partenariat constructif.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Lionel. Il n'y a plus de question ? Non. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus. Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXX. AFFECTATION DES CREDITS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Des crédits ont été inscrits en 2024 et au budget 2025. Nous proposons à l'assemblée délibérante de voter tout d'abord pour les subventions de fonctionnement pour un montant de 5 970 € :

- Éducation à l'environnement :
 - CPN (Connaître et Protéger la Nature) : 800 € ;
 - Amis de la nature : 900 € ;
 - Rucher-école du Héron : 1 800 € ;
 - Coin de terre familial du Breucq : 1 100 €.

- Activités associatives (jardins) :
 - Jardins solidaires des Genêts : 400 € ;
 - Jardins familiaux de Villeneuve d'Ascq : 400 € ;
 - Jardiniers de Villeneuve d'Ascq : 570 €.

Ainsi qu'une subvention d'investissement pour l'association des Jardins familiaux de Villeneuve d'Ascq d'un montant de 3 000 €.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Nelly. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXI. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT LE LIEN SOCIAL ET LES ACTIVITES DE PROXIMITE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Il y a :

- APE Paul Verlaine pour 1 500 €
- Ascq In Love : 500 €
- LCR Emile Zola : 300 €
- Portail de l'Ukraine : 2 000 €
- Radio Campus : 3 500 €

Cela fait un total de 7 800 €.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Nelly. Des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXII. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

La dernière. Lahanissa MADI m'a demandé de la présenter pour elle. Après instruction des demandes, il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer des subventions pour :

- Surdi 59 pour 600 € ;
- Canopée pour 1 700 € ;
- APF-France Handicap pour 3 370 €.

Cela fait un total de 5 670 €.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Nelly. Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIII. CONTRAT ORE (OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE) POUR LA PROTECTION DE DEUX HETRES VERTS SUR UNE PROPRIETE SITUEE RUE DES FUSILLES (CADASTRE SECTION NS N°152 AVANT DIVISION)

Vincent BALEDET, Adjoint au Maire

Bonsoir à tous. Une première délibération qui vous propose ce soir de signer un premier contrat ORE sur la ville. Il s'agit d'un outil qui vient en complément de tout ce que nous avons déjà pu faire à travers le PLU (plan local d'urbanisme) et des demandes que nous avons déjà pu faire auprès de la MEL pour faire évoluer ce dernier et protéger notre patrimoine naturel. Cet outil, ce contrat ORE, est en fait un contrat privé entre un propriétaire et la Ville qui définit des règles de protection d'un élément de patrimoine végétal, entre autres des arbres.

Le contexte : M. PARENT, propriétaire d'une propriété rue des Fusillés avec en fond de parcelle un lot divisible pour y faire une parcelle constructible, a saisi la Ville pour faire cette demande de déclaration de travaux. Il nous a semblé intéressant d'étudier avec lui cette possibilité de protéger notamment deux arbres qui sont sur sa parcelle, chose qu'il a acceptée. Ce contrat qui est repris dans cette délibération est un contrat notarié qui est signé entre la Ville et M. PARENT avec une durée de 40 ans. Il protège ces deux arbres qui sont bien identifiés sur la parcelle. Ce contrat va suivre non pas une personne physique mais le titre de propriété, c'est-à-dire que pendant ces 40 ans, s'il y a différents propriétaires pour ce terrain, ils auront l'obligation de les protéger, en tout cas de ne pas couper, et de garantir leur bon entretien. Comme la Ville signe ce contrat, elle a aussi des obligations. Il s'agit de s'assurer tous les ans, avec nos services, du bon entretien de ces deux arbres, de leur bon vieillissement. Tout cela s'appuie sur des fiches qui ont été réalisées, sur un diagnostic, une estimation de leur qualité végétale. Ses deux fiches sont également jointes et annexées à ce contrat ORE qui sera signé sous notaire. Que vous dire de plus ? Les frais sont supportés par le propriétaire du terrain. Il s'agit d'une première. C'est sous l'impulsion de notre collègue Yohan TISON qui nous avait glissé cette possibilité à l'oreille. Nous testons donc et nous espérons que cette première en fera d'autres et que nous aurons l'occasion de protéger d'autres sites. Cela ne concerne pas que

des arbres. Dès lors qu'il y a une qualité végétale ou biodiversitaire ou nature sur un terrain avec un propriétaire privé, nous pouvons contractualiser un contrat ORE.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Vincent. Est-ce qu'il y a des questions ?

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Ce n'est pas tant une question qu'une remarque. Nous saluons la contractualisation présentée ce soir. Nous espérons qu'il s'agit d'une première qui fera des petits parce que compte tenu du patrimoine arboré, végétal privé à Villeneuve d'Ascq, il y a largement de quoi faire, ce qui montre aussi que la propriété privée n'est absolument pas un obstacle à faire de la réglementation protectrice de la biodiversité et du patrimoine écologique sur la ville. Il s'agit donc d'une très bonne chose et nous espérons que cela essaimera le plus possible. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIV. DECLASSEMENT DU BIEN INITIALEMENT CADASTRE SECTION MS N°1 DEPUIS CADASTRE SECTION MT 635 SITUE RUE DE LA LIBERTE

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une régularisation administrative pour le déclassement d'une parcelle. C'est tout simplement le parking rue de la Liberté qui est annexé audit château Marc-Sautelet. Il s'agit simplement d'une délibération qui régularise une situation qui était déjà de fait depuis un certain temps.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Des questions ? Pas question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXV. ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE 109 RUE GASTON BARATTE

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Il s'agit de faire l'acquisition d'une petite parcelle rue Gaston-Baratte. Je pense que ce sujet a déjà été évoqué lors de différents Conseils. Cela démarre d'une situation où le propriétaire des murs du Carrefour City avait eu la bonne idée de vouloir faire à l'arrière de son magasin un parking privé à usage locatif pour les habitants. Soit. En tout cas, il a saisi la Ville avec une déclaration de travaux. Il ne nous a pas semblé

sérieux, vu l'emplacement, d'autoriser, une quelconque circulation dans ce sentier. Nous nous sommes donc opposés à ces travaux. De là sont nées des discussions avec le propriétaire pour que la Ville puisse en faire l'acquisition. Cette délibération régularise justement l'acquisition de 149 m² à l'arrière du magasin Carrefour City. Cet espace sera, comme toute parcelle dont nous avons fait l'acquisition ces dernières années, travaillé avec les habitants, les conseils de quartier pour y faire un petit – mais peu importe la taille – espace de nature et de biodiversité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVI. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DE FRUITS ET LEGUMES LOCAUX POUR LA VENTE DE PANIERS A DESTINATION DES AGENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir. Je vais être assez synthétique sur des délibérations qui ne sont pas des nouveautés pour vous. La première concerne le renouvellement du partenariat entre la Ville et un certain nombre de producteurs locaux dans le cadre de ventes de paniers de fruits et légumes ainsi que certains produits transformés comme les confitures à destination des agents de la Ville. Ce partenariat s'inscrit dans notre politique ville nature et nourricière et dans le souci constant que nous avons de la qualité de vie au travail de nos agents. Ce partenariat est inscrit depuis un an. Il arrive à échéance. Nous vous demandons tout simplement de bien vouloir le renouveler ainsi que la convention d'utilisation à titre gracieux de l'Espace 75 qui permet aux maraîchers de s'installer pour vendre ces paniers à nos agents.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Jean-Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVII. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'ECOUTE ET DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE, DE HARCELEMENT, DE DISCRIMINATION, D'AGISSEMENTS SEXISTES, DE MENACES OU TOUT AUTRE ACTE D'INTIMIDATION DU CENTRE DE GESTION DU NORD (CDG 59)

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Il s'agit d'un dispositif qui offre à tout agent avec un numéro dédié une écoute composée de professionnels autant médicaux que psychologiques pour entendre ceux ayant subi ce type d'agression, les orienter vers des dispositifs parfois judiciaires ou médico-psychologiques. Il s'agit de renouveler ce dispositif que je pense que vous connaissez. C'est ce que nous demandons.

En revanche lors de la commission, Hélène HARDY m'a demandé ce que la Ville faisait en matière de lutte contre ces formes de harcèlement, de discrimination, de violence. Je n'avais pas beaucoup de précisions. Je lui avais dit que nous avons mis en place des formations pour nos managers. J'ai un peu plus de précisions. Cette formation s'inscrit dans le rapport égalité hommes femmes. Deux cent cinquante managers de tous niveaux hiérarchiques ont suivi cette formation d'une journée. Dans ces groupes qui ont bénéficié de ces formations, d'autres agents ont été inclus : huit représentants syndicaux, six agents de la DRH sans responsabilités hiérarchiques, deux membres du groupe égalité femmes hommes. Au total, 268 agents de la Ville ont bénéficié d'une formation d'une journée sur ces problématiques. Voilà ce que je peux répondre à Mme HARDY suite à sa question.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci. Mme HARDY.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Je remercie d'abord beaucoup Jean-Michel MOLLE d'avoir accédé à ma demande et de manière assez complète. Et bravo aux services qui mettent cela en place. Je pense que Franck SALLEZ est à la manœuvre. Je pense que c'est important. On tombe vite dans le renouvellement. Il s'agit là d'une convention de renouvellement. Je pense qu'il s'agit d'un sujet suffisamment important pour que tu puisses présenter ces éléments qui me semblent importants. Ce qui est aussi à noter dans la convention, c'est que la formation, la sensibilisation, la proposition d'action de formation s'adresse aussi aux élus et il est donc important que ceux-ci sachent qu'ils peuvent aussi suivre des journées de sensibilisation à ces questions. Merci Jean-Michel.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci beaucoup. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVIII. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

C'est toujours dans le cadre de la possibilité que nous avons depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 d'embaucher des contractuels pour des durées qui peuvent aller jusqu'à six ans. Dans la continuité de la stratégie ville nature et nourricière et dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par la MEL, nous souhaitons développer et augmenter notre engagement pour une alimentation saine, durable et de proximité pour nos habitants. À ce titre, nous avons embauché un agent qui assurera les fonctions de chargé de projets d'alimentation durable à temps complet. Il aura pour mission la préparation et la coordination de la stratégie alimentaire de la commune, l'animation, le rassemblement et la sensibilisation des acteurs du plan alimentaire villeneuvois, le pilotage de projets en lien avec l'alimentation durable de proximité ainsi qu'une mission de veille et d'expertise sur sa thématique. Il devra justifier d'une formation supérieure de niveau 6 ou d'un master « chef de projet en alimentation durable ».

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Jean-Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIX. SUPPRESSION D'EMPLOIS

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Cette délibération a été largement abordée tout à l'heure. Elle concerne deux suppressions d'emplois à l'EMVA dans le cadre de ce que la loi nous oblige de proposer à chacun des salariés : un contrat de droit public à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat. Il s'agissait du régisseur de l'école de musique de l'EMVA et, comme nous vous l'avons dit tout à l'heure, du directeur adjoint et de cours d'harmonie. Le régisseur est devenu régisseur... Il est là ? Il est aux manettes. Il est régisseur de l'école de musique, mais celle-ci n'a pas besoin d'un régisseur à jet continu. Il est donc aussi régisseur municipal pour d'autres manifestations. Nous pouvons demander s'il est content d'être là.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Est-ce que vous êtes content d'être là ? Tu as ta réponse.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

L'autre cas, nous vous l'avons dit tout à l'heure, est celui du directeur adjoint qui a tout de même très largement procrastiné avant de nous répondre et donc l'école de musique s'est organisée autrement. Il s'agit donc de la suppression de ces deux

emplois-là.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Jean-Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes ACCES et LFI).

XL. AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Là aussi, quand nous ne trouvons pas de fonctionnaire de la fonction publique territoriale, nous avons l'autorisation de recruter par voie contractuelle sur des emplois permanents. À titre d'exemple, j'étais dans un jury au CDG sur le concours d'animateur principal de deuxième classe. Le taux d'absentéisme lors des épreuves est de 75 %. Il y a des domaines où la fonction publique n'attire plus vraiment malheureusement. Nous avons maintenant, depuis la loi de transformation de la fonction publique, la possibilité d'autoriser par voie contractuelle. Vous avez les postes que nous recherchons : un chef de projet responsable d'applicatif, un maître-nageur pour le centre nautique de Babylone, un chargé d'opération dans les directions des espaces publics, un responsable de recherche et de financement. Nous vous sollicitons pour avoir l'autorisation de recruter par voie contractuelle sur ces postes-là.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Jean-Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLI. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A DUREE INDETERMINEE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Nous revenons un peu sur l'école de musique parce qu'elle a tellement de succès que même en formation musicale il y a de plus en plus de demandes. Il s'agit de transformer le poste d'un contractuel de droit public en faisant passer son contrat à 19 h 10 de travail hebdomadaire à 20 heures.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Jean-Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des

abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Comme à chaque Conseil, le trésorier nous demande de faire l'actualisation du tableau des emplois permanents. Je précise bien que nous supprimons des grades et pas des emplois. Il s'agit de supprimer 119 grades. Il s'agit de personnes qui sont parties, retraitées, ayant passé des concours. Nous allons en revanche en ouvrir 105 à la place pour d'autres qui sont arrivés. C'est assez mécanique et assez mathématique. Dans l'ouverture de ces 105 grades, nous demandons d'approuver la création de huit grades qui permettront l'ouverture de quatre emplois permanents. Pourquoi huit grades pour quatre emplois ? Parce que, par exemple, pour diriger l'école de musique, cela peut être un assistant artistique de première classe, de deuxième classe ou principal et ainsi de suite. Cela est classique, habituel.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Jean-Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLIII. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE SAINTE MARIE A MADAGASCAR ET LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

David DIARRA, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la faculté de la commune de Villeneuve d'Ascq à mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale, annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire, des prérogatives communales de la commune de Sainte-Marie et de la volonté de l'association villeneuvoise DINA MADA de poursuivre en lien avec les communes citées la coopération. C'est toujours dans le cadre du Panier gagnant qui s'est transformé en accord de coopération.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci David. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLIV. AFFECTATIONS DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Annick VANNESTE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir à toutes et tous. Il s'agit simplement des subventions habituelles pour les associations de solidarité, c'est-à-dire 8 000 € pour le Secours populaire, 7 000 € pour les Restos du cœur, 300 € pour AC Métropole lilloise, 2 500 € pour la banque alimentaire, 1 000 € pour le Secours catholique et 4 500 € pour le CIDFF, soit un total de 23 300 €.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Annick. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLV. DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Annick VANNESTE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Il s'agit de la subvention de fonctionnement pour l'association Le Tremplin à hauteur de 25 000 €.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Annick. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci Annick.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLVI. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LE MARCHE DE NOËL ET FOSSILIUM

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Dominique FURNE n'est pas là. Vous avez les tarifs pleins, réduits et solidaires. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLVII. PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DU NORD – FORUM ANTIQUE DE BAVAY

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLVIII. ADHESION A L'ASSOCIATION DES CONSERVATOIRES DE FRANCE

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je ne peux pas vous dire. Je ne sais pas. C'est pour 179 €. Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous avez des oppositions ou des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLIX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DE L'ECRITURE

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Comme d'habitude, il s'agit des subventions aux bibliothèques pour un montant de 49 347 €. Je pense qu'il n'y a rien à dire. Mme REGULSKI.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Merci Mme GIRARD. Bonsoir à toutes et tous. Ce n'est pas tout à fait comme d'habitude puisqu'il y a une subvention supplémentaire de 10 000 € dont nous nous réjouissons et qui va être répartie sur l'ensemble des bibliothèques associatives. Comme nous l'avions fait remarquer lors du Conseil municipal du 30 mars 2021, le manque de moyens des bibliothèques associatives les empêchait de pratiquer la gratuité et pénalisait toute une partie de la population pour qui la démarche d'aller en centre-ville emprunter des livres est difficile voire impossible. En effet, par leur proximité, les diverses animations et ateliers proposés, ces bibliothèques de quartier jouent un rôle essentiel dans l'accès à la lecture. Nous tenons d'ailleurs à saluer ici les nombreux bénévoles qui font vivre cette activité. Cette augmentation de budget va donc permettre enfin aux bibliothèques associatives de pratiquer la gratuité pour le prêt de livres et ainsi permettre au plus grand nombre de Villeneuvois et Villeneuvoises de pouvoir accéder plus facilement à la lecture. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU JUMELAGE

Patrice CARLIER, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir. Il s'agit d'une reconduction à hauteur de 900 € pour l'association l'AAVAL. Je rappelle que l'association célébrait cette année les 20 ans de création de ce jumelage. Je demande à Mme la première Adjointe de soumettre ces 900 € à l'approbation du Conseil municipal.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Ah, parce que j'allais dire si tu veux un chèque, non. Des questions ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LI. CONVENTION PARTENARIALE AVEC CITEO ADEMN POUR LA MISE EN PLACE DE LA MEDIATION HYBRIDE

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

Il s'agit d'une reconduction de convention dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention pour prévenir toute forme de délinquance et protéger les publics les plus vulnérables. Dans ce sens, la médiation sociale est un des moyens d'intervention qui permet de réguler les tensions et de prévenir et gérer les conflits de comportements incivils. La Ville est impliquée dans la mise en œuvre de l'action préventive à travers les instances locales de prévention de la délinquance et s'engage dans le cadre de sa politique de prévention à soutenir et à promouvoir les actions des associations y contribuant. L'association Citéo propose la médiation sociale à l'école et la médiation hybride, c'est-à-dire la médiation à l'école et aussi urbaine aux abords des sites scolaires identifiés en concertation avec les principaux du collège. Il s'agit d'un dispositif qui existe depuis quelques années maintenant. Un crédit de 21 400 € est inscrit au budget primitif 2025 au titre de la prévention sous la forme de subventions pour l'association Citéo œuvrant dans ce secteur. Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention à l'association Citéo Ademn pour un montant total de 21 400 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je dois suppléer Maryvonne à nouveau. Je ne sais pas s'il y a des interventions. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'ASSOCIATION AIAVM ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA MEDIATION AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

La deuxième convention concerne l'association AIAVM. Dans le cadre de la politique de médiation, la Ville s'engage toujours à promouvoir les actions des associations y contribuant. L'association tient une permanence hebdomadaire au point d'accès au droit le mercredi matin et assure un accompagnement juridique et un soutien psychologique aux personnes victimes résidant sur la ville. À titre d'exemple, l'année dernière, ils ont accompagné 189 victimes et 32 personnes ont bénéficié d'une prise en charge par le pôle psychologique. Un crédit de 14 000 € est inscrit au budget primitif au titre de 2025. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement de la subvention à hauteur de 14 000 € à l'association AIAVM.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LIII. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE LOGEMENT TEMPORAIRE JEUNE 18-25 ANS CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) AROUET DE L'ASSOCIATION ARELI

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

Il s'agit d'un avenant à la convention de logement temporaire pour les jeunes de 18–25 ans ainsi que la convention de partenariat entre la Ville et l'association des jeunes travailleurs de l'association ARELI. La Ville a signé une convention d'une durée de trois ans à compter de 2024 avec le foyer de jeunes travailleurs AROUET de l'association ARELI afin de favoriser des facteurs de protection permettant de sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi la Ville facilite l'accès à un hébergement temporaire au sein du foyer de jeunes travailleurs de l'association et prend en charge actuellement pendant une période de un à trois mois, renouvelable en fonction de la situation individuelle du jeune, le reste à charge du loyer, déduction faite des aides éventuelles attribuées par la CAF. La dotation qui a été allouée à l'association en 2024 ne permettant pas de couvrir le besoin exprimé au titre de l'année 2025, il est proposé un avenant à la convention afin de couvrir ce besoin. Pour l'année 2025 le besoin exprimé est à hauteur de 1 000 €. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant pour pouvoir verser cette somme à l'association.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Pas de question ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LIV. AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET L'AUBERGE DE JEUNESSE STEPHANE HESSEL

Benoît TSHISANGA, groupe Groupe Génération.s

Il s'agit d'un projet dans lequel nous sommes engagés pour favoriser et sécuriser le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis par le service de prévention de la Ville par la mise à l'abri au sein de l'auberge de jeunesse Stéphane-Hessel et dans un second temps de travailler sur un hébergement temporaire dans un foyer de jeunes travailleurs et assurer un accompagnement individualisé. Là encore, le solde de dotation versé en 2024 ne permet pas de répondre aux besoins des jeunes pour l'année 2025. Un avenant de convention est proposé pour permettre de couvrir ces frais. Le besoin au titre de l'année 2025 s'élève à 1 500 €. Il est proposé aux membres du Conseil d'attribuer une subvention à l'association à hauteur de 1 500 € et d'autoriser le maire à signer l'avenant de la convention.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LV. AFFECTATION DES CREDITS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Saliha KHATIR, groupe Génération.s

Bonsoir. Il est proposé, suite à l'instruction des demandes, d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total de 2 650 € :

- Planning familial : 1 500 € ;
- CAFFES (Centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire) : 1 000 € ;
- Comité pour la Paix de Villeneuve d'Ascq : 150 €.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Cela concerne la subvention pour le planning familial. Vous savez tous que le planning familial est une association qui rend un service public de longue date à Villeneuve d'Ascq ; dans un premier temps à Villeneuve d'Ascq et depuis quelque temps à partir de son local à Lille parce que cela semblait préférable pour les personnes voulant bénéficier de ces services d'avoir un peu de distance par rapport à la ville. Cette association a connu des difficultés financières qui ne sont pas complètement estompées. Elle avait demandé une subvention de 3 000 €. Nous proposons de maintenir la subvention de 1 500 € et d'ajouter une subvention

exceptionnelle de 1 500 € qui, l'année prochaine, pourrait faire éventuellement l'objet d'une discussion ou pas, sachant que les éléments de bilan pour l'année 2024 sont en train d'être mis en forme. J'ai eu communication de ce qui a été fait en 2024 pour les Villeneuvoises et les Villeneuvois : 94 personnes ont été reçues en permanence de la conseillère CCF, 153 personnes ont eu une consultation médicale soit avec un médecin ou une sage-femme, 220 jeunes collégiens ont été sensibilisés aux questions du planning familial à partir notamment de la mission locale, du collège Rimbaud et d'autres associations, si bien que cet organisme a rendu service à 467 Villeneuvois. Eu égard à ses difficultés financières, nous trouvons intéressant de répondre à leur demande de la manière dont je l'ai proposé, c'est-à-dire de faire une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour rejoindre les 3 000 € dont ils ont besoin.

Saliha KHATIR, groupe Génération.s

Comme tu l'as dit, je n'avais pas le bilan 2024. Cela reposait sur des éléments de bilan 2023. Je souhaitais les rencontrer à la rentrée pour faire le point sur la situation et les actions qu'ils proposent pour la ville, sachant que l'ensemble des associations féministes sont en difficulté en raison de la politique départementale et au versement de la prime Ségur. Françoise MARTIN m'a informé que le groupe était intervenu lors de la commission et qu'il est prévu qu'il intervienne lors du Conseil départemental de lundi. Il n'y a pas que l'association Planning familial qui est en difficulté, il y a aussi le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) et d'autres associations. Je propose de faire le point avec elle et de voir à la rentrée pour une possible attribution de subventions exceptionnelles.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

J'ajoute, si je peux me permettre, que le CAFFES (centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire) est en difficulté aussi ; c'est dans un autre style, ce sont les sectes. J'ai eu Mme DELPORTE au téléphone. Elle n'a pas demandé plus. Je les reçois début juillet pour faire un point sur les sectes uniquement. Ils sont aussi en difficulté comme beaucoup d'autres. J'ai interpellé Mme BARISEAU parce qu'ils attendaient aussi une subvention du Conseil régional. J'ai envoyé le mail pour qu'ils aient un point avec Mme BARISEAU.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Juste en complément, rappeler tout de même la méthode. Évidemment sur ce que tu évoques sur le planning familial, dans l'esprit il n'y a pas de souci pour aller dans le sens du soutien à ce type de structure qui joue un rôle plus que jamais indispensable au regard de ce qui existe comme évolutions sociétales et attaques sur certains modèles. Il n'y aura donc pas de souci pour accompagner mais comme l'a dit Saliha KHATIR nous les rencontrons et c'est au fil de l'eau que nous verrons s'il y a lieu de le faire. Et s'il faut vraiment le faire, nous ne les laisserons pas dans ces difficultés-là. C'est une évidence. Tu as bien fait de pointer cela et nous connaissons la bienveillance de Saliha sur la question. Il y a effectivement d'autres associations. C'est toujours l'équilibre à avoir entre le désengagement de certaines collectivités ou de l'État et le fait d'y aller de façon volontariste. Là, s'il faut y aller, évidemment nous irons.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Nous sommes bien sûr tous d'accord sur le soutien qu'il faut apporter au planning familial. Je pense tout de même que nous sommes sur des montants relativement modestes de soutien et qu'historiquement la Ville de Villeneuve d'Ascq a un message à porter. Elle a toujours porté un message sur le droit des femmes, sur l'éducation et l'accompagnement à la santé sexuelle et aujourd'hui les besoins sont vraiment prégnants sur notre territoire mais aussi dans la société. Je pense que nous pouvons dès à présent être un peu plus assertifs sur le soutien que nous pouvons leur apporter à la rentrée, bien sûr dans le dialogue avec les autres structures et en fonction des besoins. Je pense qu'il faut dès à présent leur assurer que nous donnerons un coup de pouce car même au-delà du besoin du territoire – et Hélène HARDY l'a bien souligné, il y en a un, mais désolé d'utiliser des grands mots – je pense qu'il y a un combat politique en ce moment sur la question des droits des femmes, sur la question de la santé sexuelle. Le planning familial n'est pas n'importe quel réseau, il est symbolique du combat des droits des femmes dans notre pays. Quatorze structures sont aujourd'hui en danger grave et des collectivités comme la nôtre qui portent un certain nombre de valeurs ont aussi un rôle à jouer vis-à-vis des collectivités qui, elles, dans le Nord mais aussi ailleurs en France se désengagent et portent un autre message politique qui est réactionnaire et qui n'est pas le nôtre. Voilà ce que je voulais rajouter. Je pense que nous sommes tous d'accord sur la philosophie mais il est important d'entendre qu'au-delà de l'accompagnement au cas par cas sur le territoire, il y a vraiment des enjeux précis et importants de valeurs et de projets politiques que nous portons sur notre territoire.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Très clairement, le sens de mon propos, lorsque je dis que nous ne laisserons pas tomber, est celui-ci. Nous y allons. Il y a juste une dimension formelle qui nous a été évoquée, c'est que nous ne pouvons pas voter une subvention exceptionnelle sous cette forme dans l'instant si elle n'a pas été demandée de façon formelle. S'agissant de l'engagement, il y a le retour qui va être effectué et s'il n'y a pas de problème de trésorerie impérieux, nous pouvons effectivement acter la chose. Nous accompagnons. Je le répète, nous ne laisserons pas tomber. C'est clair et c'est l'esprit de la politique qui est conduite par la majorité et portée par Saliha KHATIR dans sa délégation. Évidemment, nous savons très bien – et tu as eu raison de le dire – que d'un point de vue politique c'est plus qu'un symbole sur le droit des femmes, sur toute une série aussi de reculs dont nous sentons bien qu'ils sont latents. Nous allons terminer le mois des fiertés et il y a beaucoup de choses à faire là-dessus et à réaffirmer peut-être politiquement avec des dérives qui sont extrêmement lourdes en ce moment. Ce n'est pas parce que nous avons ce type de manifestation que la Ville porte qu'il faut baisser la vigilance. Au contraire. C'était d'ailleurs le sens du discours de Saliha lorsqu'elle est intervenue à la ferme d'En Haut. Effectivement sur ces sommes, qui ne vont pas poser de problème sur le budget municipal, la dimension politique, l'affirmation est essentielle. C'est bien de le rappeler.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Un petit mot de conclusion si je peux me permettre. D'abord, j'avais observé dans la ligne budgétaire, qu'il y avait largement encore de quoi. Je prends donc note que vous vous engagez et je peux comprendre que formellement Saliha KHATIR ait besoin de les rencontrer pour acter tout cela. Je rappelle simplement que la demande de subvention était de 3 000 et qu'à la limite, nous pourrions aujourd'hui adopter 3 000 plutôt que 1 500 puisque la demande est faite formellement. Auparavant, avant que le planning familial connaisse ses difficultés internes qui sont de leurs faits et qui ne nous incombent pas, il y a eu des années où la demande de subvention n'avait pas été faite et de ce fait il y avait des recettes en moins. Tout cela a été repris en main depuis deux ou trois ans. Cela repart mais avec les difficultés que vous avez souligné qui est que toutes les institutions ne supportent pas le planning autant que la Mairie de Villeneuve d'Ascq souhaite le faire. Pour moi, c'est important ce que vous avez dit, qui est enregistré, que nous puissions leur envoyer le signe que comme tu viens de le dire Sylvain, nous ne laisserons pas tomber et que nous allons prendre date pour répondre à leur demande. Dans ces cas-là, c'est cool.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je précise juste que la dimension formelle, ce n'est pas la réception par Saliha KHATIR, c'est la formalisation de la demande et la transmission des pièces. Nous ne pouvons pas nous engager juridiquement si nous n'avons pas cela.

Hélène HARDY, groupe ACCES

La demande est de 3000, donc tu pourrais...

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous n'avons pas eu les bilans, ni les pièces constitutives. S'il n'y a pas de problème de trésorerie, l'engagement est pris. Cela a été dit.

Hélène HARDY, groupe ACCES

Cela est important. Nous avons porté un regard là-dessus. C'est très bien. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Mme REGULSKI.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Merci, Mme GIRARD. Dans cette délibération d'affectation de crédits aux associations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, nous constatons l'absence d'affectation de crédits à l'association France Palestine solidarité de Villeneuve d'Ascq qui en avait fait la demande. Nous avons interpellé l'élue référente à ce propos qui nous a appris qu'il n'y aurait pas de subvention à cette association qui devrait donc se contenter du prêt de salle qui lui est fait. Pourtant l'AFPS dont l'objet est de soutenir le peuple palestinien dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux et d'agir pour une paix réelle et durable fondée sur l'application du droit international relève bien du domaine des droits de l'homme. Par ailleurs, comme vous le savez, l'AFPS outre les manifestations d'information et de sensibilisation à Villeneuve d'Ascq soutient des projets de maisons de femmes de la Rural Women's Development Society au Sud de la Cisjordanie. Il s'agit de maisons de femmes qui

sont à Hébron et Bethléem et il y en a une troisième en perspective. Pourquoi ce refus de subventions pour l'AFPS quand d'autres associations aux projets similaires en Afghanistan ou en Afrique sont dotées par la Mairie de Villeneuve-d'Ascq ? Nous aimerions comprendre les causes de ce que j'oserais appeler discrimination. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Saliha, est-ce que tu peux répondre ou tu ne peux pas ?

Saliha KHATIR, groupe Génération.s

J'ai eu cet après-midi un mail de la présidente de l'AFPS. Je dois donc la recevoir aussi pour regarder sa demande de subvention. Il s'agit également d'une association qui n'avait pas fait de demande de subvention les années précédentes. Il y a un changement de présidente. Nous allons donc nous rencontrer et voir sur quelles actions elle souhaite travailler sur le territoire. D'emblée, j'avais dit qu'ils pourraient utiliser les moyens pour se réunir et obtenir comme les autres associations la possibilité de se réunir dans les salles que la Ville peut leur mettre à disposition.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Je peux redire quelque chose ? Il n'y a qu'une seule année où la subvention n'a pas été demandée. J'ai regardé 2021 et 2022, une subvention avait été demandée et accordée.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Sinon pour les autres subventions, il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LVI. AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE UNIVERSITAIRE ET DE LA VIE ETUDIANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Mariam DEDEKEN, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir à tous. Sur cette délibération, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le versement de quatre subventions à Architectuelles, une association destinée à promouvoir les métiers des femmes architectes, l'Orchestre universitaire de Lille qui, pour info, a donné un petit concert sur le quartier de Flers la semaine dernière à l'occasion de la fête de la musique, concert qui a été vivement accueilli par le public, l'Association culturelle de Centrale de Lille, une petite participation symbolique de la Ville pour la location de la scène, et l'ENVAR, Europe environnement ville aménagement réseau, qui publie chaque année une revue *Lâme urbaine*.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Mariam.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

J'ai une petite remarque. Je rebondis sur ce que vient de dire Mariam DEDEKEN. Il s'agit d'une délégation que j'ai eue malheureusement dans des conditions difficiles pour suppléer Martine CARETTE quand elle est décédée et puisque nous sommes en plein dans l'allegro avec la musique, l'Orchestre universitaire de Lille, c'est du très, très haut niveau. Il était venu à Concorde au bénéfice du parcours du cœur et il nous disait à l'époque que nous ne le sollicitons pas suffisamment. Je pense que tant que nous y sommes, il faut le faire.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Cela fait partie des discussions que nous avons sur la politique musicale. De l'école primaire à l'université, il y a ce lien à créer, ce réseautage avec notamment – cela fera peut-être partie de la révision des tarifs –, la possibilité de considérer les étudiants qui pourraient venir dans des structures dans un échange avec l'école de musique comme des Villeneuvois et leur faire bénéficier d'un tarif préférentiel. Il y a évidemment un dialogue qui a déjà été amorcé mais à concrétiser par des choses concrètes.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci beaucoup. Il n'y a plus de questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LVII. VENTE DE JEUX ET JOUETS DE LA LUDOTHEQUE VAISSEAU FANTOME

Stéphanie LEBLANC, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir à toutes et tous. Il s'agit d'autoriser la vente de jeux et de jouets aux trois structures de la ville centralisés à la ludothèque Vaisseau fantôme. Cette vente aura lieu lors de la braderie de l'hôtel de ville, soit le 20 septembre. Le montant des recettes servira exclusivement à financer l'achat de nouveaux jeux, de jouets et de costumes. Cela permettra également l'acquisition, pour les personnes qui se rendront à cette vente, de jeux anciens à moindre coût. En cas de succès, l'opération sera renouvelée chaque année. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci, Stéphanie. Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Claire, tu as le pouvoir de Christian CARNOIS. Il est parti. Je te le dis.

LVIII. APPROBATION DU REGLEMENT DU JEU CONCOURS « MES COURSES A VELO »

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Nathalie PICQUOT n'est pas là. Il s'agit d'une reconduction puisqu'elle l'avait déjà fait l'année dernière, me semble-t-il. C'est pour faciliter les courses à vélo. Ce n'est pas plus difficile que cela. Quand vous allez chercher un bouquet de fleurs pour votre épouse, ce n'est pas la peine de prendre votre voiture mais votre vélo et revenir avec le bouquet de fleurs dans le panier, par exemple. Vous avez le règlement ainsi que les gains. Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LIX. ACCORD DE CONFIDENTIALITE ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LA SOCIETE ORANGE DANS LE CADRE DE LA FERMETURE DE SON RESEAU DE BOUCLE LOCALE CUIVRE

Charles ANSSENS, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Merci, Maryvonne. Bonsoir. J'espère que vous êtes tous fibrés car il reste très exactement 221 jours avant l'extinction du réseau cuivré pour les télécoms. Nous pourrions mettre un compteur comme pour le Tour de France à Lille. Donc 221 jours avant l'extinction du réseau. Il s'agit dans cette délibération d'avoir un accord avec Orange, notamment la branche infrastructure qu'il faut dissocier de l'opérateur commercial car cela concerne les quatre opérateurs qui proposent la fibre. Il s'agit d'un accord de confidentialité pour partager les adresses des dernières personnes n'ayant pas encore fait les démarches pour passer à la fibre. C'est important de le mentionner, d'anticiper. C'est d'ailleurs le message qui est porté dans *La Tribune* ce mois-ci : d'anticiper les démarches car la fibre cela peut être une histoire de jours pour l'installer mais cela peut être une histoire de plusieurs semaines lorsque l'on rentre sur des cas plus complexes. Dans cette démarche, nous allons partager les données avec Orange pour savoir où se situent les adresses où il y a le plus grand nombre de personnes encore à migrer. On parle de quelques milliers de personnes. Nous ne pouvons pas citer le chiffre précisément publiquement. La délibération demande l'autorisation afin que M. le Maire puisse signer l'accord de confidentialité avec Orange.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Charles. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LX. REAMENAGEMENT DE LA M700 ENTRE LA M6D ET LA M952 ET CREATION D'UN AMENAGEMENT CYCLABLE A HEM ET VILLENEUVE D'ASCQ

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

La première délibération porte sur notre participation à l'enquête publique sur la M700. Il s'agit d'un très vieux dossier qui est en discussion depuis plusieurs années à la MEL. Étant élu depuis 2008, je pense que j'ai dû assister à un premier comité de pilotage en 2009. Cela avait été mis un peu en stand-by mais il s'agit d'un projet qui date de plusieurs décennies. Pour rappel, nous avons une petite partie de la M700 sur Villeneuve d'Ascq. La majorité est sur Hem, Forest mais toutes les communes du versant roubaisien – c'est notre jonction avec eux – sont parties prenantes. Il y en a plus d'une dizaine qui est concernée par ce sujet : Hem, Forest, Sailly-lez-Lannoy... Cela va jusque Willems.

Pour revenir très clairement sur le projet, il s'agit surtout d'un doublement du tronçon de la M700 entre le rond-point de Kiabi jusqu'à l'entrée de Villeneuve d'Ascq après l'échangeur Babylone et le pont qui mène à l'A22. C'est la création d'un giratoire sur le secteur de Hem, donc nous ne sommes pas partie prenante en tant que tel sur notre foncier là-dessus. C'est également la création de bretelles au niveau de la M6D afin de permettre le doublement de la M700, d'avoir une jonction directe depuis la M700 jusqu'à l'ancienne voie rapide de Roubaix qui n'a d'ailleurs plus le statut de voie rapide. Il y a un certain nombre de demandes et de prescriptions qui ont été demandées par l'État notamment liées à la destruction de zones humides, le défrichement, la destruction des zones inondables avec une compensation demandée de 49 ha répartis sur quatre sites. Il y en a chez nous mais aussi sur la commune de Chérengh. Vous avez le descriptif.

J'en viens surtout à l'avis que la Ville de Villeneuve d'Ascq émet pour cette enquête et qui est conforme à la position de notre groupe Rassemblement citoyen à la MEL lors d'une délibération en 2009. Nous n'avons pas changé là-dessus. Nous le répétons à chaque comité de pilotage. À savoir que nous sommes favorables au doublement de la M700, à condition qu'il y ait la création d'une voie réservée aux transports en commun collectifs. Aujourd'hui, il y a la ligne express Leers jusqu'à Les Prés qui sera bientôt prolongée jusqu'au Pont-de-Bois. Aujourd'hui, ce secteur depuis la partie roubaisienne, Leers, Sailly, Lys-lez-Lannoy est assez pauvre en termes de transports en commun. Nous disons régulièrement à la Métropole qu'il y a aujourd'hui un flux plus important qui vient vers Villeneuve d'Ascq qui va historiquement sur le secteur de Roubaix. Il y a donc une donnée qui est à prendre en compte. C'est la création d'une voie réservée aux transports en commun, la création pour donner un caractère urbain à ce projet d'un mur antibruit végétalisé sur l'ensemble du corridor entre le rond-point de Roubaix jusqu'à Villeneuve-d'Ascq, une barrière végétale un peu comme ce qui s'est fait historiquement sur la RN 227. C'est pour nous un avis défavorable sur la création des échangeurs de la 6D qui mène directement d'un côté à la rue de Lannoy et de l'autre au rond-point de Roubaix qui se brancherait sur la M700 avec un nouvel échangeur que nous verrions de loin

depuis la zone de Cousinerie, des Marchenelles.

Pourquoi sommes-nous contre cette partie ? Cela donnerait un caractère encore plus autoroutier au secteur. Cela viendrait rajouter un flux qui, aujourd'hui, n'est pas une nécessité vers Roubaix. Je donne toujours cet exemple : s'il y avait une demande particulière depuis la M700 vers le secteur de Roubaix, vous auriez depuis la sortie du Recueil et de la rue de Lannoy des remontées de files régulières depuis plusieurs années. Même au rond-point du Héron, aujourd'hui, il n'y en a pas. Il ne s'agit donc pas pour nous d'un besoin en l'état actuel des choses sur cette partie. Cela viendrait aussi casser les nouveaux aménagements cyclables qui viennent d'être réalisés. La rue de Lannoy est déjà bien encombrée aujourd'hui. Le doublement de la M700 doit permettre aussi, de même que nous au niveau de Villeneuve d'Ascq, de lutter pour que le trafic qui ne fait que transiter par chez nous n'arrive pas au cœur de nos quartiers. Nous pouvons comprendre que des Villes comme Hem ou Forest-sur-Marque n'aient pas envie d'avoir un certain flux qui passe par leur commune. Je précise tout de même que nous avons une partie du flux déviant qui vient depuis le rond-point de Kiabi jusqu'à la rue Colbert. Aujourd'hui un certain nombre d'automobilistes ne vont pas prendre la M700 et préfèrent prendre Forest-sur-Marque, rue principale, rue Colbert, rue Paul-Doumergue pour rattraper l'autoroute beaucoup plus bas. Nous ne disons pas que le projet résoudra tout mais cela peut tout de même permettre de rajouter de la fluidité à l'ensemble de ce secteur jusqu'à l'A22 mais aussi au niveau de la courbe de Babylone.

Voilà les préconisations qui sont faites pour nous. Il ne s'agit pas d'un blanc-seing pour la M700. C'est vraiment pour le doublement de la M700 entre le rond-point de Kiabi jusqu'à l'entrée de Villeneuve. C'est non à la M6D aussi parce que, je ne l'ai pas dit, c'est sur des terrains communaux qu'il faut traverser pour pouvoir faire cet échangeur, notamment sur des zones agricoles, des zones humides, des zones naturelles, ce qui serait à l'inverse de toutes les politiques que nous développons depuis plusieurs mandats dont celui-ci. Également, en termes de visuel, sur le secteur des Marchenelles, d'avoir ces deux échangeurs qui vont complètement défigurer ce paysage n'est pas quelque chose de souhaitable par l'ensemble de nos politiques actuelles. Je sais qu'il y a des propositions d'amendements plus des interventions, je n'en doute pas, pour que nous puissions en échanger.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci, Sébastien. En effet, je pense qu'il y a Victor BURETTE qui veut parler.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Merci Maryvonne. D'abord te remercier, Sébastien, pour le travail de suivi du copil depuis tant d'années mais aussi, plus sérieusement, pour le lien avec les habitants de Hempempont que tu as reçu et qui ont pu aussi être rassurés sur la position de la Ville sur un secteur où, effectivement, ils sont en droit de s'inquiéter. Nous partageons le diagnostic d'un nécessaire réaménagement de la M700 dont chacun connaît la dangerosité, la congestion et sa dimension inadaptée aux modes doux et aux modes de transport en commun mais nous mettons aussi un peu en garde contre ces projets totems qui, nous le savons, reviennent régulièrement depuis des

dizaines et des dizaines d'années et qui deviennent des symboles politiques dont nous pensons qu'ils vont résoudre tous les problèmes et qui en fait sont plus des symboles qui ne sont pas forcément opérants dans la réalité et qui ne correspondent plus forcément aux enjeux de mobilité aujourd'hui ou aux enjeux climatiques. Il est donc important de ne pas se raconter d'histoires. Je ne dis pas que tu en racontes ; je ne parle pas de toi, mais d'un certain nombre de personnes qui sont très favorables au projet tel quel et qui voient en ce projet la solution miracle à tous les problèmes de congestion du secteur. Nous savons que cela n'est pas le cas. Et nous savons d'ailleurs, d'après les études fournies par cette enquête, que le trafic dans les villes concernées par un report de circulation ne diminuerait que de 3 % sur les heures de pointe matin et soir. Cela est donc relativement marginal. Ce n'est pas tellement l'objet, finalement de cette réalisation de la M700. En parallèle, les mêmes études projettent une hausse de trafic de l'ordre de 30 à 35 % en heures de pointe. Cela fait près d'un millier de véhicules par heure qui traverseront également le territoire villeneuvois avec les conséquences que nous pouvons imaginer en traversée sur la pollution sonore, sur la pollution de l'air. Effectivement, cela rejoint des démonstrations très scientifiques qui existent sur tous ces projets autoroutiers où dès lors que l'on augmente la taille du tuyau, on augmente le trafic qui va avec.

Pour autant, nous ne sommes pas contre le doublement de la voie entre le rond-point de Kiabi et Villeneuve d'Ascq avec la création d'une voie verte, une piste cyclable en site propre et des moyens de transport en commun mais pour le reste, le coût financier de 54 millions d'euros et l'impact environnemental nous semblent disproportionnés au regard du gain de temps moyen de deux à neuf minutes aux heures de pointe démontré dans les différentes études. Rien qu'en revenant sur la création des deux grosses infrastructures du projet dont l'échangeur dont tu as parlé autour de la rue de Lannoy – Hempempont et du giratoire dénivelé au niveau de Hem, le coût total du projet pourrait être divisé par trois et cela limiterait à la fois très fortement l'impact sur les précieuses zones humides du secteur et cela participerait à une forme de sobriété budgétaire dont la Métropole a besoin si elle veut réaliser aussi tous ses investissements, notamment dans les domaines du transport.

Nous avons donc fait un certain nombre de propositions d'amendements pour enrichir la position municipale et la préciser notamment sur ce qui ne concerne pas le territoire villeneuvois mais qui de fait nous concerne en tant que métropolitains, à savoir un avis défavorable sur le giratoire dénivelé pour le point d'échange de la M952, un avis favorable sur le doublement de la voie, un avis favorable sur la création d'une piste cyclable en site propre et un avis favorable de la M700 sous réserve que nous soyons dans une dimension plutôt d'aménagement de type boulevard urbain et pas des aménagements qui confortent la dimension autoroutière de cette voie. Cela nous semblait venir enrichir le texte et préciser finalement un avis favorable réservé. Qu'est-ce qu'un avis favorable réservé ? Il s'agit d'une forme d'avis défavorable si on ne suit pas les réserves.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Assumez l'avis défavorable. Assumez-le !

Victor BURETTE, groupe Parti socialiste

Non, non. Non, parce que cela ne veut pas dire tout à fait la même chose parce que j'entends aussi sur un certain nombre de secteurs des gens qui sont en difficulté sur cet axe qu'ils prennent régulièrement ou des gens qui sont en attente d'aménagements cyclables ou qui souhaitent que nous puissions avoir une liaison plus fluide sur les transports en commun qui n'est pas possible avec cette infrastructure. Il s'agit aussi d'un message envoyé aux habitants de cette partie-là du territoire, que nous entendons leurs difficultés, mais qu'il n'y a pas de solution magique et que nous mettons un certain nombre de limites à ce projet qui nous paraît démesuré, qui ne nous paraît pas sobre d'un point de vue foncier, écologique et budgétaire dans cette dimension. Voilà tout simplement la proposition qui est la nôtre. Cependant, je comprends que le sujet prête à discussion.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

M. LOISEAU et après Sébastien COSTEUR.

Vincent LOISEAU, groupe ACCES

Merci. Je suis le dernier, je vais essayer d'être concis et rapide. Chers collègues, concernant cette délibération, le groupe ACCES souhaite faire plusieurs remarques au sujet de ce projet de doublement de la M700. En effet, nous souhaiterions vous rappeler que la MEL s'est fixée comme objectif de réduire les émissions des gaz à effet de serre liées au transport, de réduire l'usage de la voiture et d'augmenter celui des transports en commun. Ce n'est pas en construisant de nouvelles voies autoroutières qu'elle peut y parvenir. Pour notre groupe, ce doublement du projet de la M700 va à l'encontre de ses engagements pour le climat et pour les mobilités douces. Toute nouvelle infrastructure routière finit par générer du trafic supplémentaire. En effet, les différentes études projettent une hausse de l'ordre de 30 à 35 % en heures de pointe. Le groupe ACCES souhaite également rappeler les nombreuses voix qui s'élèvent contre ce projet. L'avis implacable de l'autorité environnementale pointe la destruction d'espaces naturels dont la perte de 3,5 ha de zones humides et le déboisement de 2,8 ha. L'avis défavorable de la commission locale du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau alerte sur l'imperméabilisation de 51 000 m², l'augmentation des risques d'inondation et de pollution de la nappe de la craie. La très grande majorité d'avis défavorables recueillis lors des différentes concertations menées en 2019 montre une demande massive de développement des transports en commun et craint l'augmentation du trafic ainsi que les nuisances sonores et la pollution de l'air associées. On peut prendre aussi en compte l'opposition exprimée par l'association SAVE (sauvegarde et amélioration du cadre de vie et environnement), qui organisait une réunion publique le 12 juin en présence d'une centaine de personnes. Au cours de la dernière commission 2, nous avons aussi appris que les travaux qui viennent d'être effectués pour aménager une nouvelle piste cyclable sur la rue de Lannoy seraient détruits si ce projet est réalisé ! Une dépense inutile de la part de la MEL. Le coût de ce projet est estimé à 54 millions d'euros d'après la presse mais au cours de cette commission 2, nous avons aussi appris, de la part d'un technicien de la Ville, qu'il serait beaucoup plus élevé. Ces 54 millions d'euros à titre de comparaison

représentent la moitié de l'investissement pour le vélo pour l'ensemble de la MEL sur le mandat. Tout cela pour que les automobiles gagnent trois à neuf minutes de trajet le matin et deux à cinq minutes le soir selon les études. C'est pourquoi le groupe ACCES votera contre cette délibération comme nous l'avons exprimé en commission 2 et nous ne prendrons pas part au vote concernant les amendements du groupe socialiste. Merci de m'avoir écouté.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Chacun est sur ses positions. M. LOISEAU, je rectifie quelque chose : comme je l'ai dit en commission, le projet de la M6D ne peut pas se faire si nous ne vendons pas nos parcelles. Comme nous ne les vendons pas, le projet ne pourra pas se faire. Cela va donc nous permettre en tout cas sur le territoire de Villeneuve d'Ascq de ne pas dégrader nos zones natures, nos zones humides et je pense qu'il doit y avoir aussi une zone agricole. De toute façon, sur le secteur des Marchenelles, j'ai rencontré un agriculteur il y a peu, cela grignotait sa zone agricole. Il devait avoir une discussion privée avec la MEL qui n'était pas d'ailleurs dans notre délibération. Donc rassurez-vous, notre position est claire. Elle a déjà été donnée aux riverains de la rue de Lannoy. Il est hors de question d'aller révolutionner le secteur rue de Lannoy et comme je l'ai dit dans ma présentation tout à l'heure d'aller casser des aménagements cyclables qui aujourd'hui servent bien sur ce secteur. Ça, c'est le premier point.

Là où j'ai du mal à comprendre votre raisonnement, c'est que lorsque l'on parle de gaz à effet de serre, oui d'un côté il ne faut pas que l'on rajoute pour ne pas les multiplier. En revanche, on est prêt à laisser des véhicules dans les bouchons le matin, immobiles, qui émettent donc des gaz à effet de serre et du carbone. En revanche, votre position est intéressante et nous pourrions la transmettre à l'ensemble des riverains de la rue Colbert, comme à l'époque de la déchetterie d'ailleurs, sur le terrain de la station d'épuration, où aujourd'hui on nous réclame une déchetterie sur le secteur Villeneuve d'Ascq. Rappelons-nous qui l'avait refusé. Nous expliquerons aux riverains de la rue Colbert pourquoi on continuera d'avoir un accroissement de la circulation sur ce secteur qui en vient ensuite à s'éparpiller dans les cœurs de quartier, notamment celui d'Ascq. Je rejoins Victor BURETTE dans son intervention : c'est quelle réponse nous donnons à ces automobilistes qui, le matin, partent travailler qui aujourd'hui sont dans les bouchons. Je vous conseille aussi d'aller à leur rencontre. Il y a une idéologie entre nous sur cette partie-là. Je pense que nous nous rejoignons sur l'échangeur de la 6D. J'ai oublié de dire : si la 6D ne se fait pas, ce sont 10 millions d'euros en moins. Sur le doublement lui-même, nous sommes entre 15 et 20 millions. Le plus gros poste est sur le rond-point de Kiabi qui est, lui, à peu près à 25 millions. Il y a d'ailleurs deux scénarios : un avec un rond-point optimisé avec de nouvelles voies et ce fameux rond-point avec souterrain en dessous. Je propose parce que je pense que nous avons peut-être tous des avis différents au sein de la majorité, que sur le premier point sur les amendements du groupe socialiste où il est marqué avis défavorable, de mettre peut-être avis réservé.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Non, c'est avis défavorable.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Nous pouvons rester là-dessus.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Avis favorable réservé mais à préciser.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Voilà, très bien, nous pouvons rester là-dessus. Il faut prendre en compte le développement des modes doux aujourd'hui. Pour ceux qui connaissent le rond-point de Kiabi, aujourd'hui un habitant de Hem qui veut aller à Forest et à la Haute-Borne pour aller travailler ou un Forestois qui veut aller vers Hem, cela est impossible à vélo. Il faut donc pouvoir aussi aménager ce rond-point dans une zone qui est surtout autoroutière aujourd'hui et qui viendrait se connecter à cette fameuse piste cyclable qui longera la M700. Je suis avec la petite modification que je viens de proposer, d'avis de proposer que les amendements du groupe socialiste viennent compléter et enrichir notre délibération.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il n'y a plus de question ? Je vais donc faire voter les amendements d'abord puis la délibération. Qui est pour les amendements ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Les amendements sont adoptés à la majorité (vote contre du groupe LFI. NPPV du groupe ACCES).

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Qui vote pour la délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité (vote contre des groupes ACCES et LFI).

LXI. CHEMIN DES VISITEURS – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

La deuxième délibération ne posera pas de problème, je pense. Il s'agit comme toute délibération technique de passer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la MEL. Écoutez bien surtout les personnes derrière moi parce que cela évitera de... Parce que je sais que vous dénigrerez dans quelque temps tout cela... Il n'empêche que cette convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Métropole européenne de Lille permet de passer des commandes globales sur l'ensemble de nos compétences, notamment pour tout ce qui est espaces verts, éclairage public et autres sur le chemin des Visiteurs qui est le dernier projet de la rénovation du centre-ville qui est toute la zone piétonne entre la passerelle Simone-Veil jusqu'à la médiathèque. Celui-ci se fera en deux temps. Pour être concret comme cela, vous l'aurez tous en tête et vous serez tous d'accord, cela nous permettra d'ici la fin de

l'année de rénover durablement tout le platelage bois aujourd'hui très dangereux de la zone entre la médiathèque et la ludothèque. Suivront ensuite les aménagements jusqu'à la passerelle Simone-Veil. Nous avons aujourd'hui quelques sondages complémentaires puisque concernant ce platelage – mais cela n'est pas lié simplement à ce point sur cette zone du chemin des Visiteurs mais c'est tout de même la jonction la plus importante entre l'Hôtel-de-Ville et le Pont-de-Bois, entre ces deux quartiers rénovés – il y a aujourd'hui un problème de portance. Enfin, nous ne savons pas, nous attendons les sondages. Il faut savoir que sous le platelage, c'est la médiathèque. Sous le platelage au niveau ludothèque, ce sont les parkings de Logis métropole. Il y a donc deux scénarios possibles : soit nous remettons un platelage bois ou composite soit nous faisons comme cela est en train de se faire au niveau de la Rose des Vents sur l'amorce au niveau de l'escalier, nous mettons de la dalle sur plot mais pour cela il faut que la portance le permette. Il y a aussi un petit problème d'étanchéité à voir. L'objectif est que nous prenions nos responsabilités parce que nous ne pouvons pas laisser le secteur dans cet état vu la problématique piétonne actuelle et d'accessibilité.

Vincent LOISEAU, groupe ACCES

J'ai juste une petite remarque à faire. Monsieur COSTEUR, je suis passé tout à l'heure à vélo. Je sais que ce n'est pas l'endroit pour le dire mais cela se dégrade de plus en plus. Il y a une dame qui est tombée devant moi. Si vous pouvez faire intervenir la Ville, il y a une barre de fer qui était complètement enlevée. Bref, il y a une dame qui est tombée en venant ici au Conseil municipal. C'est juste une remarque que je fais ce soir.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Actuellement, nous sécurisons tous les jours. Depuis un an et demi-deux ans, nous sommes sur une dégradation mais depuis deux ou trois mois, nous sommes sur une dégradation vraiment accélérée.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Et moi, je suis d'accord avec vous. Je ne la prends pas à vélo mais à pied et ce n'est pas mieux. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LXII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Vous avez la liste des décisions. Est-ce que vous avez des objections sur les décisions ou des questions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Très bien. La séance est levée.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Excusez-moi, Fabien DELECROIX avait posé une question orale.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je pense, M. DELECROIX que vous avez eu les réponses par la délibération de Benoît TSHISANGA.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES (hors micro)

Ah non, pas du tout.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Vous vouliez quoi ? Ce que nous avons proposé à ces jeunes filles qui sont venues me voir en permanence ? Ce sont les jeunes filles qui sont venues me voir en permanence.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

La plupart d'entre eux sont des hommes et ont moins de 18 ans, donc cela ne concerne pas du tout le dispositif pour les 18-25 ans qui est à la maison Stéphane-Hessel qui est bien, par ailleurs.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Non mais ce sont des jeunes filles du diocèse qui sont venues me voir en permanence. Ce ne sont donc pas les mêmes.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Je ne pense pas, non. Je ne sais pas qui est venu vous voir.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il y a deux mois.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Du diocèse, je ne sais pas. Je ne connais pas les gens du diocèse dans le détail.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Écoutez, nous allons vous répondre par écrit.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Bah, c'est une question orale. Il y a un règlement. Il y a une question orale. C'est une question orale.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Relisez votre question.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Merci, Mme GIRARD. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, de novembre à avril dernier, une dizaine de jeunes sans logement ont été hébergés par une paroisse de Villeneuve d'Ascq. Cet acte de générosité salubre leur a notamment permis d'être à l'abri durant les moments les plus froids de cet hiver et de retrouver un peu d'espoir après un parcours migratoire souvent traumatique. La solidarité de différents acteurs, groupes, associations, a aussi répondu à un autre besoin humain élémentaire : pouvoir manger à sa faim. Des situations similaires ont eu lieu dans plusieurs villes de la MEL, pour pallier les insuffisances des pouvoirs publics et avant tout du Département. Fin avril, l'hébergement en paroisse s'est terminé. Différentes mobilisations et interpellations d'institutions ont alors eu lieu afin d'éviter la mise en place de camps de fortune. La municipalité de Faches-Thumesnil (18 000 habitants, 4,5 km²) a alors fait sa part en proposant pour une quinzaine de jeunes un hébergement dans ses locaux et l'accès à des sanitaires, le temps de trouver une solution plus pérenne, ce qui est le cas à ce jour. Si cette démarche a permis une solution pour certains, la capacité d'accueil n'est pas suffisante pour éviter l'installation de camps de fortune, actuellement. Fidèle à ses valeurs, l'humain d'abord, Villeneuve-d'Ascq (62 000 habitants, 27,5 km²) ne pourrait-elle pas, elle aussi, tendre la main à quelques-uns de ces jeunes en proposant des solutions en s'appuyant sur ses équipements ? En le faisant, elle serait par ailleurs légitime à appeler à ce que la MEL, sur ce sujet au moins, fasse œuvre commune. Pour en avoir rencontré un certain nombre depuis plus d'un an, je souhaite témoigner auprès de vous de l'envie de ces jeunes d'avoir un cadre, d'apprendre, d'aider et de trouver leur place dans notre société. Diminuer leur précarité, c'est tracer davantage ce chemin et leur éviter de mauvaises rencontres susceptibles de les en éloigner.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Ce sont des mineurs ou des majeurs ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Ce sont des jeunes qui sont en recours de reconnaissance de minorité pour la plupart et qui sont reconnus mineurs pour la plupart.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

C'est le Département, pas la commune.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

C'est ce que je dis dans ma question orale. Merci.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous vous avons déjà répondu, Fabien. Sur le fond de ces situations, il faut tout de même savoir et je pense que tu le sais que la Ville se positionne à travers toute une série de dispositifs, pas forcément des dispositifs comme l'a fait Faches-Thumesnil où on met en médiatisant la chose et quelque part en instrumentalisant aussi un effet démonstratif sur le suivi de ces personnes. À Villeneuve d'Ascq, lorsque nous avons des situations comme celle-là, nous nous appuyons sur le réseau associatif, sur notre service, sur notre CCAS et nous ne laissons jamais un gamin à la rue. Jamais.

Nous appuyons. Il y a plein d'exemples que nous pourrions te donner, notamment dans ceux que nous suivons dans les établissements scolaires, avec l'université et nous n'en faisons pas la publicité. La question est de savoir s'il y aura un point de cristallisation, si nous allons mettre un local municipal ; cela n'a d'ailleurs rien à voir avec la superficie de la commune de mettre des locaux à disposition. Dans la ville, il y a toute une série de logements, de nuitées qui sont payées, d'abris qui sont réalisés, de mise en sécurisation, de régularisation de papiers. On parlait de la question du suivi, par exemple des sans-papiers, que la Ville fait efficacement, avec saisine, sans médiatisation parce qu'il s'agit aussi d'un choix politique que de ne pas utiliser ces drames humains pour se faire une petite publicité comme le font certaines communes. Très clairement. Là-dessus, que ce soit dans l'accueil de populations ultra-fragilisées telles que celles que tu évoques, de drames humains qui ne sont pas inhérents à des groupes organisés mais à des situations particulières, ce que nous avons fait il y a très longtemps sur la scolarisation des Roms, il y a toute une série de dispositifs qui s'emboîtent et qui font un ensemble de réponses municipales qui fait que sur Villeneuve d'Ascq, globalement, tu ne trouves pas à la rue des gamins sans-papiers. Il s'agit d'une réalité. Compare les rues de Lille et les rues de Villeneuve d'Ascq. Cela peut aller sur des dispositifs qui sont beaucoup plus conséquents comme nous l'avons fait avec Bernard CAZENEUVE lorsqu'il était Premier ministre et que nous avons eu sur l'université une convention qui avait été faite pour reloger toute une série d'étudiants dont la situation juridique et humaine était des plus compliquées. Cela s'était d'ailleurs très, très bien passé. Il n'y avait pas eu de publicité là-dessus. Tu connais les réponses municipales sur ces dispositifs. Nous les assumons parfaitement. Nous ne laissons pas les gens tomber. Après le mettre en étendard comme le font certaines communes, ce n'est pas dans la philosophie qui est la nôtre.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Si j'appelai à la publicité sur cette question, je ne l'aurais pas envoyée sous forme de mail il y a un mois, auquel je n'ai eu aucune réponse d'où ma question orale aujourd'hui. J'ai d'abord posé cette question sur un mode non public et je la pose aujourd'hui sur un mode public à défaut d'avoir une réponse.

Après, je ne dis pas que la Ville ne fait rien sur l'accompagnement des personnes en détresse. Je ne dis pas cela du tout. Je dis qu'elle fait des choses et qu'il y a dans les personnes en détresse celles-là aussi et que j'appelle à ce que quelque chose soit fait. C'est simplement ça.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

A faire, à faire, à faire ! Nous n'allons pas toujours faire non plus. Nous ne pouvons pas faire pour tout le monde non plus.

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

Si je peux compléter par rapport à ce qui vient d'être dit. Effectivement, ce n'est pas la première fois que Fabien DELECROIX nous interpelle sur cette question. Je me souviens tout de même qu'il avait demandé que nous mettions en place un temps de réflexion sur la thématique et pour des raisons personnelles il n'a pas pu y participer.

Il n'a pas pu non plus nous apporter sa contribution sur le fond de sa pensée. Ce que je constate dans la situation qui a été évoquée, c'est que le service de prévention n'a jamais été saisi, ni moi-même ; je n'ai jamais été interpellé sur cette situation. Nous découvrons donc par ce mail son existence. Néanmoins, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, j'ai tout de même souvenir que le Département a négocié et signé une convention pour faire exactement la même chose que ce que nous faisons : solliciter les structures d'accueil lorsque la situation se présente pour des jeunes qui sont identifiés MNA (mineurs non accompagnés) ou ceux qui sortent de prise en charge de l'ASE (aide sociale à l'enfance). L'idée derrière, c'est pourquoi n'y a-t-il pas à Villeneuve-d'Ascq une structure d'accueil d'urgence ? Nous avons déjà répondu à cette question. Il n'y a pas de structure d'accueil d'urgence et il n'y a pas de projet en ce sens, en tout cas sur cette mandature, et d'ailleurs le maire a déjà répondu directement. Nous pouvons donc tourner autour du pot, en discuter d'une manière ou d'une autre et si l'idée de fond est celle-là, nous avons déjà répondu que non en dehors de la politique, comme j'ai pu l'indiquer précédemment, de partenariats avec des structures existantes, nous n'allons pas créer une structure spécifique pour cela.

D'autre part, la mise en place d'un abri temporaire nécessite tout de même énormément de moyens, de suivi, d'accompagnement, de sécurité de ces personnes. Il ne suffit pas de louer un local ou d'en mettre un à disposition pour que ces jeunes puissent se mettre à l'abri pendant la période hivernale. Non, c'est plus compliqué que cela. Il faudrait que nous ayons les structures à côté de ce moyen-là, qu'il ait un accompagnement physique de personnes qualifiées. Cela ne s'improvise donc pas. Nous n'allons pas décider de cela pour une période hivernale. Je le dis tout de même, si toutefois vous êtes confrontés à ce type de situation, téléphonez-nous, venez nous voir afin que nous voyions ensemble s'il s'agit de jeunes Villeneuvois ou des jeunes pour lesquels nous pouvons intervenir. J'ai tout à fait conscience de l'aspect dramatique des choses mais, aujourd'hui, la Ville n'est pas compétente pour ce genre de prise en charge. Nous ne pouvons que contribuer au cas par cas en fonction des situations qui nous sont présentées. Pour toutes les situations qui se sont présentées à nous, nous avons trouvé des solutions, y compris pour des majeurs. Dans la même situation que vous évoquez, nous avons toujours essayé de trouver des solutions, y compris les accompagner dans le cadre de la régularisation de leur situation administrative. Nous faisons ce qui relève de la compétence de la Ville mais après si vous avez d'autres réseaux, d'autres moyens, nous sommes prêts à travailler avec vous mais dans tous les cas, aujourd'hui, nous n'avons pas été saisis dans ce sens, à part ce mail individuel que nous avons reçu. Voilà ce que je voulais compléter.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

C'est bon ? On lève la séance.

La séance est levée à 23 heures 22.